



Rapport Annuel du Développement Durable
Aix-Marseille-Provence Métropole
Année 2018

Direction de la Stratégie Environnementale

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

SOMMAIRE

L'agenda 2030 et les 17 objectifs du Développement Durable	4
L'engagement de la France	5
La volonté de la Métropole	6
Objectif Développement Durable 1 : Eliminer l'extrême pauvreté	7
Objectif Développement Durable 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	11
Objectif Développement Durable 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge	15
Objectif Développement Durable 4 : Assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	20
Objectif Développement Durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles	24
Objectif Développement Durable 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.	28
Objectif Développement Durable 7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables et modernes et à un coût abordable	32
Objectif Développement Durable 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un emploi décent pour tous	38
Objectif Développement Durable 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	46
Objectif Développement Durable 10 : Réduire les inégalités dans le pays et d'un pays à l'autre	52
Objectif Développement Durable 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	52
Objectif Développement Durable 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables	61
Objectif Développement Durable 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	65
Objectif Développement Durable 14 : Conserver exploiter de manière durable, les mers et les ressources marines aux fins de Développement Durable	68

Objectif Développement Durable 15 : Préserver et restaurer les éco systèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	73
Objectif Développement Durable 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifistes et ouvertes à tous, aux fins de Développement Durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces et ouvertes à tous.	78
Objectif Développement Durable 17 : Partenariats pour la réalisation d'objectifs d'aide internationale et dynamique territoriale	80
Le projet métropolitain	82
Conclusion	83
Liste des actions portées par les Directions générales adjointes de la Métropole	84



Le 2 août 2015, 193 Etats réunis au sein de l'Organisation des Nations Unies ont ratifié la création de l'**Agenda 2030**, pour la planète et ses habitants.

Composé de **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, déclinés en 169 cibles, cet Agenda se caractérise par une volonté commune de s'engager à relever le défi des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais également la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation... Le tout dans une grande volonté de coopération et de travail en commun vers l'ensemble des acteurs.

L'Agenda 2030 implique pour l'ensemble des pays signataires :

- D'assurer un état des lieux réaliste, de mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et d'identifier les domaines d'amélioration possible.
- De créer une dynamique d'appropriation des Objectifs de Développement Durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Enfin, de favoriser un contexte de coopération par la diffusion des bonnes pratiques et la construction d'un cadre de coopération entre les acteurs afin de mener des actions conjointes.

Tous les pays signataires doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'Agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la grande disparité des situations.

Cependant, si certains de ces 17 objectifs semblent d'adresser aux Pays en Voie de Développement (abolition de la pauvreté, zéro faim, ...), il ne faut pas pour autant ignorer que les pays occidentaux constatent une recrudescence de la misère y compris dans les sociétés les plus avancées.

Il importe de prendre la mesure de l'universalité de ces enjeux. C'est ce qu'a fait la France en ratifiant l'Agenda 2030.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE

Dans la lignée de son engagement international notamment en lien avec la COP21 et de sa mobilisation en faveur du Développement Durable, la France a souhaité être exemplaire et s'est engagée sur la mise en œuvre nationale des Objectifs de Développement Durable (ODD), au travers de l'élaboration d'une Feuille de route.

Celle-ci a pour but d'assurer la cohérence des politiques en faveur du Développement Durable et de renforcer la synergie entre l'agenda 2030 et l'Accord de Paris.

Cette feuille de route va définir des priorités d'actions pour la France et renforcer la dynamique collective pour l'atteinte de ces Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Afin de favoriser l'intégration des 17 objectifs et des 169 cibles, dans les politiques publiques, la France a produit une boîte à outils. Parmi ces outils, la réalisation **des Rapports Annuels du Développement Durable, sous l'angle des ODD.**

L'Etat français a incité les collectivités territoriales à s'engager dans cette démarche.

LA VOLONTÉ DE LA MÉTROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans cette volonté de traduire localement son implication en matière de Développement Durable, en intégrant le principe d'évaluation des ODD.

Il s'agit de mettre en lumière la manière dont des politiques publiques portées par la Collectivité, s'opèrent au bénéfice des habitants de son territoire. Cela permet également d'inscrire la Métropole dans un mode d'évaluation international.

Il est à noter que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a établi son Rapport Annuel du Développement Durable sous cette unique entrée. Dans l'optique d'un rapprochement entre le Département et la Métropole, il importe d'harmoniser les outils d'évaluation des deux collectivités.

Les ODD sont communs à l'ensemble de l'Humanité. Il est de fait, nécessaire de les adapter à la fois aux compétences et à la réalité contextuelle de la Métropole. Les 169 cibles font d'ailleurs la distinction entre des problématiques plus spécifiques aux Pays en Voie de Développement et celles s'adaptant aux collectivités occidentales. Pour chaque ODD, il est ainsi nécessaire de rappeler le contexte et les compétences métropolitaines.

Ce document est basé sur le bilan des actions et démarches réalisées en **2018** par l'ensemble des directions métropolitaines.

Le traitement croisé que permet la lecture de ces actions au travers des ODD, offre une vision dynamique des politiques métropolitaines et surtout, il montre combien la métropole assure un maillage de compétences et de mises en œuvre particulièrement dense à l'échelle de son territoire.

A noter : Toutes les données statistiques qui sont présentées dans les encadrés, sont établies à l'échelle métropolitaine, sauf précision contraire. Par ailleurs toutes les démarches et actions métropolitaines transversales ou étant intégrées dans plusieurs ODD, ne seront traitées qu'une fois, mais il y sera fait référence aussi souvent que nécessaire dans les autres ODD correspondant.

Enfin, les "mots clé" correspondent à une sélection des 169 cibles, adaptées à la réalité et aux compétences métropolitaines.

Objectif Développement Durable 1 : Éliminer l'extrême pauvreté

ENCADRÉ :

200 000 ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté
29% des 15/24 ans sont sans emploi. 11,3% de chômeurs¹
Salaire médian des démunis (BdR) : 759€ (230 € sous le seuil de pauvreté)

Mots clés : Logement - Précarité énergétique - Insertion / emploi - protection sociale - égalité des droits du travail - égalité Hommes - Femmes.

Le phénomène de pauvreté de certaines populations n'épargne pas les grandes métropoles européennes. Sur une population de 1 869 000 habitants, dont le tiers a moins de 25 ans, Aix-Marseille-Provence compte 200 000 ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Lutter contre la pauvreté ne peut se concevoir que par des mesures croisées, qui vont intégrer la formation, l'insertion sociale, l'emploi, le logement, la mobilité. Dans le cadre de ses compétences, la Métropole investit de manière massive pour apporter des solutions pérennes aux familles et aux habitants en détresse.

★ Mobiliser d'importants moyens financiers pour lutter contre la pauvreté

Pour la période 2014-2020, la Métropole¹ est un organisme intermédiaire dans le cadre du dispositif Investissement Territorial Intégré (ITI) doté d'une enveloppe FEDER de **11.4 M€**. Cet outil est dédié au développement urbain durable et concerne exclusivement les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville avec 3 objectifs principaux : améliorer l'activité et l'emploi, promouvoir des infrastructures sanitaires et sociales et favoriser la mobilité.

Pour la même période 2014-2020 et pour l'ensemble de son territoire, la Métropole est également un organisme intermédiaire pour la gestion d'une subvention globale "Fonds Social Européen" d'un montant de **21.8 M€**. L'objectif général de ce fonds est de promouvoir l'inclusion active, de lutter contre la pauvreté et contre toutes les formes de discrimination.

★ Réduire les charges de logement

Sur le plan du logement, l'accent est mis sur le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**. Loin de colmater simplement les brèches, ces programmes procèdent d'une véritable rénovation en profondeur de quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Appartements rénovés et mieux isolés pour réduire la facture énergétique, espaces publics verdés et repensés pour une meilleure convivialité, meilleure gestion des nuisances, des déchets et de la mobilité, tout cela favorise le mieux-vivre et la réduction des charges locatives pour les familles. On compte aujourd'hui 21 opérations NPNRU, qui intègrent les critères d'Éco Quartier. Les programmes de **réhabilitation du parc de logements privés** participent de la même logique, notamment pour ce qui concerne les copropriétés dégradées pour lesquelles les propriétaires ne sont pas en capacité d'assumer les travaux de rénovation.

Dans le cadre des mesures d'aides liées au logement, le Fonds de Solidarité Logement vient en aide aux ménages précaires pour l'accès et le maintien dans le domicile. Depuis le versement de la caution d'entrée, jusqu'à la prise en charge partielle d'impayés de loyer, de facture d'eau et d'énergie (sous

¹ Source : Pôle Emploi / DIRECCTE 2019

condition), tout cela s'opère en lien avec les différents opérateurs concernés la Société Eau de Marseille Métropole-

★ Donner la priorité à l'insertion et à l'emploi

La Métropole ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des populations les plus fragiles et à concilier un développement équilibré de son territoire pour devenir un lieu de performance également sociale.

L'accompagnement individualisé pour une inclusion vers l'emploi est le gage d'une insertion sociale et professionnelle réussie permettant qu'un ensemble de difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi soit repéré et levé et ce, dans une logique de parcours vers l'emploi.

Le territoire métropolitain est couvert par 6 Plans Locaux pour l'Insertion et d'Emploi (PLIE), qui sont la traduction stratégique et opérationnelle des politiques d'insertion et d'emploi dans l'ancrage de la stratégie européenne pour l'emploi en France (Programme Opérationnel du Fonds Social Européen 2014-2020). Ces dispositifs partenariaux sont contractualisés avec l'État, l'Union européenne (le Fonds Social Européen), la Région, le Département et la Métropole. Ils sont destinés à être des lieux de mise en cohérences des politiques de l'emploi, du développement économique, de l'insertion et de la formation professionnelle. Les PLIE sont spécifiquement consacrés à un public demandeur d'emploi présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, qui n'accède pas spontanément à l'emploi du fait d'un cumul de handicaps sociaux, économiques, de qualification, ...

L'ensemble des PLIE du territoire métropolitain représente un accompagnement d'un peu moins de 13.000 personnes sur 3 ans, avec une couverture géographique représentant 63 communes sur les 92 que compte la métropole.

De plus, plusieurs actions sont menées en parallèle dans le cadre de partenariats. En effet, avec AG2R La Mondiale, la Métropole a cofinancé pour les années 2018 à 2020 le dispositif JOB ACADEMY, destiné au développement d'actions d'accompagnement innovantes, alternant le suivi collectif et individuel en collaboration avec une entreprise marraine (70% de réussite emploi). La métropole s'est également engagée avec la CCI pour la réalisation du dispositif Tandem Hub Mentorat qui permet d'apporter un coaching de demandeur d'emploi via un mentor (parrain), recruté parmi les entreprises métropolitaines avec une forte mobilisation des entreprises.

Afin d'utiliser le levier du développement économique et l'accompagnement de public en difficulté comme moyen d'insertion professionnelle, la métropole et Pôle Emploi s'engagent dans un partenariat et conjuguent leurs actions de manière à coopérer pour le développement économique et l'emploi (anticiper les besoins de main d'œuvre, de formation, de mobilisation des mesures emploi...).

La Métropole en tant qu'institution représente un potentiel non négligeable de créations d'emplois notamment au regard de son activité en termes d'achat public. Il s'agit de la clause sociale d'insertion. Dans le cadre du développement de sa politique de promotion des achats responsables, la Métropole se porte volontaire pour introduire des clauses sociales dans les procédures de consultation des marchés publics, comme une opportunité d'insertion professionnelle pour des publics en difficulté.

PRODAS quant à lui, est un dispositif de développement des activités sportives gratuites dans les QPV² des 4 communes partenaires. (Voir ODD 3). Il consiste en la mise en place d'actions sportives de proximité par les clubs de haut niveau subventionnés d'une part et par un réseau d'associations sportives d'autre part. En complément, PRODAS a initié un dispositif d'accès à la formation et à l'emploi par le financement de 10 contrats d'apprentissage, après avoir financé des Contrats Avenir. Recrutés par un groupement d'employeurs et mis à disposition d'associations partenaires du PRODAS, les

² Quartiers Politique de la Ville

apprentis, qui pour la plupart sont issus des QPV, suivent un cursus de formation en CFA. L'activité en "entreprise" au sein de l'association se partage entre le développement des actions de l'association et l'intervention pour animer les lieux de sports des QPV (micro-sites, city stades, playgrounds, aires de jeu...)

Enfin, la métropole a intégré dans l'ensemble de **ses marchés publics, une clause d'insertion**, de manière à favoriser l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, pour tous les travaux en maîtrise d'ouvrage métropolitaine. En 2018, **130 000 heures de travail** ont été générées pour 448 personnes en insertion. **10 "facilitateurs"** organisés en Guichet unique, sont affectés par la Métropole pour assister les entreprises dans la gestion des clauses d'insertion et en favoriser le recours y compris par les TPE et PME.

★ Favoriser la création d'emploi local

Le développement économique génère de l'activité et de l'emploi. La Métropole mobilise d'importants moyens, humains, financiers, partenariaux pour encourager le développement des entreprises et celui de leurs activités, dans le but de consolider l'existant, de favoriser la création de filières et l'implantation de nouvelles entreprises, de promouvoir l'innovation et permettre le maintien et la création d'emplois. (Voir ODD8)

★ Développer les filières du marché de l'équipement d'occasion

Le domaine des déchets est également un gisement d'emplois : les entreprises ou associations d'insertion qui ont en charge **les déchèteries ou les ressourceries**, sont génératrices d'emplois, le plus souvent en insertion. De plus, les déchets collectés **sont réparés et remis en vente à bas coûts** pour permettre à des ménages en difficultés de s'équiper.

★ Permettre une mobilité moins chère

L'action en faveur de la réduction de la pauvreté se concrétise également par des aides à la **mobilité**. Les publics en difficultés (RSA, CMUC, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, ...) disposent de tarifs adaptés auprès des **transports en commun** métropolitains.

Par ailleurs, l'Agenda de la mobilité avait mis en lumière que 40 000 personnes ne pouvaient accéder à l'emploi faute de moyen de locomotion. Le dispositif **Wimoov** permet aux personnes démunies, d'acquérir un moyen de transport, à des conditions adaptées à leur situation. Il faut également citer TMS et la Maison de l'Emploi de Marseille, qui offrent ce même type d'aides.

ENCADRÉ

Logement / Habitat

- Fonds de solidarité logement : **8,4 millions €**
- Accompagnement et réhabilitation du parc de logements privés : **12,17 millions €** de subvention travaux et 2.7 millions € d'ingénierie (dont 1,4 millions € de subvention de la Métropole)
- NPNRU **2,5 milliards €** en lien avec les QVP

Insertion par l'économique

- Dispositif global d'insertion par l'activité économique : **4,1 millions d'euros (marché d'insertion et subventions en fonction des territoires).**

- **PLIE : 15 M €**
- **Tandem: 50 000€**
- **Job Academy : 114 000€**
- **Wimoov : 20 000€**
- **Clauses d'insertion dans les marchés publics : 500 000€**
- **PRODAS : 362 000€**

Objectif Développement Durable 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ENCADRÉ :

Agriculture : 188 millions € (Production Brut Standard)³, 2 532 exploitations, 13 081 actifs. 771 fermes Bio, 36 070 ha en bio.

100 exploitations agricoles disparaissent chaque année dans le département
Seuls 10% de la production locale sont consommés en local (Sources Chambre d'Agriculture)
Entre 2006 et 2014 : 1500 Ha ont été artificialisés
151 000 ha de surface agricole utile (soit 1/3 du territoire) - 2ème territoire Bio de France⁴ -
5 000 exploitations agricoles - 35 produits labellisés.

Budget alimentaire moyen⁵ : 385€/mois (20% des revenus contre 35% en 1960) (BdR)
Capacité de dépense alimentaire (BdR) 7,2 milliards €.

69% des français ont consommé régulièrement des produits bio en 2016
La consommation de bio = 42% des ventes alimentaires (soit 7 milliards € contre 4,5 milliards € en 2013).

Mots clés : Protection des adultes et enfants - besoins nutritionnels - productivité agricole - préservation des écosystèmes - diversité des semences, cultures et animaux - investissement agricole

Les problématiques alimentaires se situent à deux niveaux : celles qui relèvent de l'indigence (sous-alimentation et malnutrition (voir ODD1) et plus largement, celles qui relèvent des habitudes quotidiennes du plus grand nombre.

La malnutrition est un phénomène qui touche un large spectre de classes sociales et qui relève à la fois de considérations économiques et culturelles. Être mieux éduqué à la diététique (lutte contre la "malbouffe"), mais également, pouvoir accéder à des denrées de saison produites localement de manière bio ou raisonnée, à des prix décents, sont des préoccupations qui touchent une part toujours plus importante de la population du territoire.

★ Un effort majeur sur l'Alimentation et l'Agriculture avec le PAT⁶

Depuis plusieurs années, les habitudes alimentaires évoluent. Sans négliger l'impact de la restauration rapide et de la "junk food", on constate une augmentation notable de la consommation des produits de saisons et bio⁷. Le département des Bouches-du-Rhône est d'ailleurs le 2ème producteur Bio de France. L'augmentation des surfaces de vente spécialisées, le succès des **halles de producteurs** (100 000 visiteurs/an pour Plan de Campagne), le très grand succès de **Salon de l'Agriculture** de juin (*voir*

³ Contre 44M€ de PBS pour le Département de BdR

⁴ Les données concernent le territoire de la Métropole + le pays d'Arles.

⁵ En 2017

⁶ Plan Alimentaire Territorial

⁷ 7 français sur 10 - 69% - ont consommé régulièrement des produits bio en 2016.

ci-après), démontre qu'une part importante de la population souhaite disposer de produits locaux et de saison.

Pour répondre à cette demande grandissante et dans le même temps préserver l'activité et l'emploi, il est indispensable de favoriser le maintien et le développement de l'agriculture, dont le foncier couvre le tiers du territoire de la Métropole.

La problématique alimentaire se traduit par de **multiples enjeux** pour lesquels il était nécessaire de travailler en grande transversalité avec l'ensemble des acteurs. Il est également indispensable de traiter le problème dans son intégralité, depuis l'amont (le foncier, l'eau, l'emploi...) jusqu'à l'aval (les filières, l'agro-alimentaire et les industries de transformation, les transports, les circuits de distribution...).

Le **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** intègre complètement ces objectifs, en abordant les enjeux de **santé publique**, mais également les **enjeux économiques, climatiques, de biodiversité et de souveraineté alimentaire**. La dimension holistique de la démarche témoigne de l'engagement fort de la Métropole dans ce domaine, tant l'amont (la production, la transformation, la distribution), que l'aval (l'alimentation saine pour tous).

Le **PAT** se concentre sur la définition d'une politique en faveur d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous, issue d'un territoire d'exception au travers de 6 enjeux :

1. L'économie et l'emploi

Axe 1 : Maintenir et développer la production agricole de qualité pour investir le marché et développer des emplois non délocalisables.

Axe 2 : Développer et diversifier les débouchés commerciaux de proximité pour la production de qualité.

C'est notamment le principe du fonds de soutien à la création de **réseaux de distributeurs** de produits locaux, tels que **les halles de producteurs, les parcs agraires**, mais également les conventions de partenariats avec les **organismes professionnels de formation**, ou les structures d'accompagnement agricoles.

Il importe de structurer la filière de l'offre à la demande pour la **consommation locale de la production locale** : Aide à la mutualisation des plateformes agricoles, accompagnement du développement des plateformes et de leurs synergies (aider à l'installation de la Plateforme régionale Bio en Provence), - Développement et soutien aux unités de transformations locales et formation des agriculteurs de demain (Abattoirs de Tarascon, lycées agricoles de St Rémy) aide à la synergie des 2 MIN⁸ : développement de la massification des circuits de proximité au sein des MIN et marchés de gros de St Etienne du grès, uniquement sur l'axe production locale vers la distribution locale (du 1er au dernier km).

2. La nutrition santé et accessibilité sociale à une alimentation de qualité

Axe 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, dans un territoire à forte inégalités sociales.

Axe 2 : Agir sur les enjeux de santé publique en promouvant un mieux manger, tout en limitant l'empreinte carbone des assiettes.

De nombreuses collectivités territoriales ont également investi le terrain de la **restauration collective**, via notamment les cantines en travaillant à la fois sur le Bio, le saisonnier, le local, mais également en luttant contre le gaspillage alimentaire. D'où la nécessité d'intégration des **critères de qualité** dans les **marchés publics** des collectivités pour la restauration collective. La Métropole a entrepris de structurer la demande par **la création et l'animation d'un réseau de restauration collective durable** avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement⁹ avec comme 1ère action la création d'un groupement de

⁸ Marché d'Intérêt National

⁹ L'ARPE, qui en 2019 devient ARB Agence Régionale de la Biodiversité

commandes, la création d'un réseau d'approvisionnement en bio, la logistique du 1er km, l'achat de matériel groupé, la formation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

Le PAT a entamé la réflexion solidaire autour de l'aide à la collecte des invendus pour la **Banque Alimentaire**, du développement du **Proxidon**¹⁰ à d'autres collectivités et de la lutte contre les déserts alimentaires.

3. Un aménagement et une action foncière dignes d'un territoire d'exception

Axe 1 : Préserver et remettre en culture les terres agricoles.

La crise des vocations agricoles et la pression urbaine favorisent la réduction et le mitage des zones de culture et d'élevage. Plusieurs outils sont exploités tels que : les **acquisitions foncières** pour l'installation de jeunes agriculteurs, (voir ODD 15)

Axe 2 : Optimiser le système actuel de logistique alimentaire.

Moins de 10% des productions agricoles locales sont consommées sur la Métropole.

4. L'environnement

Axe 1 : Favoriser les productions ayant le moins d'impact sur l'environnement tout en répondant aux besoins alimentaires.

Axe 2 : Valoriser les logiques d'économie circulaire.

Axe 3 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau et d'accompagnement à l'irrigation.

Axe 4 : Modifier notre modèle d'alimentation, notamment pour en diminuer le contenu carbone

Des expérimentations sont menées pour travailler sur une **gestion des eaux d'irrigation plus maîtrisée** au regard des attendus du changement climatique, et une réflexion est engagée autour de la **valorisation des déchets verts** agricoles (maraîchage et riziculture).

Le développement des projets **d'économie circulaire et de diminution de l'empreinte carbone** est aussi au programme avec le Pôle de valorisation des déchets verts et agricoles (co-portage intercommunalités du Pays d'Arles, inscrit au CRET), les MIN¹¹ à énergie positive (AMO énergétique inscrite au CRET), l'unité de méthanisation avec les riziculteurs.

Pour valoriser **l'agroécologie et les services environnementaux rendus par l'agriculture**, on va conforter l'accompagnement aux pratiques agro-écologiques déployé par la CA 13¹², ADEAR et les PNR (en lien avec la précédente action), préparer la mise en œuvre du PSE sur le territoire (Paiement pour Services Environnementaux) et engager une étude sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre en lien avec **le Label bas carbone**.

5. L'identité, le patrimoine alimentaire, culturel et touristique

Axe 1 : Valoriser les terroirs, les savoir-faire et les traditions culinaires.

Axes 3 : Valoriser le régime méditerranéen et sa diversité de traditions culinaires.

Le Salon de l'Agriculture¹³, grand rendez-vous régional de la découverte de l'activité agricole qui a lieu en juin, met en lumière la production locale et de qualité du territoire. Il a accueilli en 2018 plus de 50 000 visiteurs. Par ailleurs, ces objectifs verront leur point d'orgue en 2019 avec l'opération "**MPG 2019 capitale de la Gastronomie**".

¹⁰ PROXIDON : Entente avec les commerçants d'une commune pour la mise à disposition d'invendus, redistribués ensuite par l'association.

¹¹ Marché d'Intérêt National.

¹² Chambre d'Agriculture

¹³ Le Salon de l'agriculture se déroule tous les ans au mois de juin.

Axes 2 : Valoriser les paysages nourriciers.

Un plan Paysage est en cours d'élaboration. Il a pour objectif de travailler sur les paysages urbains et sur les abords de sites naturels, afin de permettre la protection des sites. Par ailleurs, un **atlas des paysages** est en cours d'élaboration, à la fois à des visées d'inventaire, mais également de témoignage pour favoriser la préservation de ces marqueurs d'identité du territoire. (Voir ODD 11).

6. L'innovation

Axe 1 : Recherche et Développement, expérimentation, transfert et diffusion et conseil technique.

La recherche agronomique a une importance déterminante. C'est pourquoi la métropole soutient les **"Living Labs"**, qui expérimentent les pratiques durables, les **"espaces tests"** orientés vers **l'agroécologie**, l'intégration des nouvelles technologies **"trophées de l'innovation Start up food"**, ou enfin l'incubateur **Greentech** de Fontvieille.

ENCADRÉ : Le Plan Alimentaire Territorial (*conception études concertation*) : **525 000 €**

Objectif Développement Durable 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ENCADRÉ :

La Métropole la plus ensoleillée de France.

255 km de littoral, 152 000 ha d'espaces naturels, multiplicité des paysages,

Population exposée aux concentrations moyennes de polluants supérieures à la valeur OMS, aux risques naturels et technologiques (243 000 personnes exposées aux dépassements de valeurs limites de dioxyde d'azote, 227 000 aux valeurs limites de Particules PM10, statistiques départementales).

En France, en 2016, 94,3% des véhicules vendus étaient "classe verte", 134 000 vélos vendus soit 31% de plus qu'en 2015.

Mots clés : Accès à la santé - prévention des maladies (eaux, substances dangereuses, pollution) - Habitat salubre - Protection de l'atmosphère et qualité de l'air - lutte contre le bruit.

La Santé et la prise en charge sociale de la population à tous âges relèvent en priorité de la compétence des services de l'État et du Département. Cependant, l'ensemble des facteurs qui contribuent à préserver **la santé et le bien-vivre** entrent dans les compétences métropolitaines au titre de la **santé environnement** et sont déployés de manière très large par les Directions opérationnelles : logement décent et bien isolé (voir ODD 11), quartiers à taille humaine, accès aux sports, aux loisirs, aux espaces naturels, à une nutrition saine et équilibrée (Voir ODD2), un air intérieur et extérieur préservé de la pollution, une mobilité qui fait la part belle aux déplacements actifs et collectifs... la prise en compte en grande transversalité de cet objectif permet de déployer de multiples dispositifs, qui contribuent à œuvrer dans le sens d'un mieux-être collectif.

La problématique majeure de la Métropole en matière de santé-environnement, est la **qualité de l'air**, liée à la forte pression de l'industrie, des espaces urbains et surtout des transports terrestres et maritimes.

★ Comprendre, anticiper, réduire les pollutions atmosphériques et leurs impacts

ATMO sud, l'ASQA¹⁴ en charge de la surveillance de la qualité de l'air, apporte une information constante sur la pollution de fond et sur les pics, tout en travaillant sur la production d'outils de modélisations prédictifs. Elle informe le Préfet en cas de crise, ce qui permet la mise en place, d'une part, de réductions d'activités des grandes industries et d'autre part de restrictions en matière de vitesse et de circulation (voir ZFE ODD 11). ATMO Sud, partenaire incontournable, est financé en partie par la métropole.

En 2018 sur le terrain de la connaissance et de l'innovation, la Métropole est lauréate du programme Européen **UIA**¹⁵ avec le projet **DIAM'S Digital Alliance for Aix-Marseille Sustainability**. Il s'agit d'une plateforme d'échanges alimentée par de nouvelles données sur la qualité de l'air, provenant de contributeurs volontaires et destinée à créer des nouveaux outils de surveillance numérique. Par ce programme, la Métropole contribue à sensibiliser les citoyens, en apportant à l'échelle de l'individu, une

¹⁴ ASQA Association de Surveillance de la Qualité de l'Air, ex AIRPACA.

¹⁵ UIA Urban Innovative Action

information précise sur la réalité de la qualité de l'air en temps réel. Ce qui permet de mieux prendre conscience de la nécessité de réduire son impact environnemental.

La Métropole porte une attention particulière aux études portées par l'**Agence Régionale de Santé**, en matière de morbidité sur son territoire. Ces études affinent la connaissance sur les maladies, et sur la localisation des populations impactées.

Une opération de collecte de données à caractère "Santé environnement" autour de la région Etang de Berre et de nature à porter à connaissance ces informations au plus grand nombre, est initiée par le SPPPI¹⁶. Cette opération "**RÉPONSES**" initiée en 2018 doit être mise en œuvre en 2019, autour d'une grande concertation, suivie d'un programme d'actions.

Le **Plan Climat Air Énergie Métropolitain** intègre la problématique santé au regard des attendus du changement climatique. Le diagnostic en cours, va permettre pour 2019 de poser les bases d'une meilleure connaissance des enjeux "santé" liés aux problématiques de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain. (Voir ODD13)

★ Agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air : les pistes exploitées

Les transports

Le Plan de Déplacement Urbain (Voir ODD11) est une démarche intégrée qui a pour mission de définir toutes les pistes de travail pour l'amélioration des déplacements sur le territoire métropolitain. A travers l'amélioration des services de mobilité, un des objectifs essentiels de ce plan est de limiter les impacts environnementaux. En effet, l'objectif annoncé est de diminuer de 58 % à 50% la part de la voiture individuelle, celle des transports collectifs de 9% à 15%, d'augmenter la part modale vélo pour atteindre 5% du trafic total. Ceci afin de réduire de 20% les émissions de GES¹⁷, de 75% les émissions de Nox liées à cette mobilité et de 46% les émissions de particules fines¹⁸.

De nombreuses actions concrètes sont en cours d'expérimentation (voir ODD 11) dont la mise en place d'une **ZFE** (Zone à Faibles Émissions) sur le centre de Marseille. Il s'agit de limiter progressivement l'accès aux véhicules les plus polluants, grâce aux vignettes CRIT'Air dont ils doivent être munis.

Le plan d'Urgence transports : Pour accompagner le dispositif préfectoral de pics de pollution, le Préfet a souhaité élaborer un Plan d'Urgence Transport Métropolitain en concertation avec les services de l'Etat, l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains et les différentes collectivités territoriales concernées pour identifier des mesures incitatives et/ou d'accompagnement relevant des compétences de chacun. Les Elus et les services de la Métropole ont participé activement à l'élaboration de ce Plan d'Urgence Transport Métropolitain pour améliorer l'efficacité des mesures d'urgence mises en place par le Préfet tout en limitant leurs impacts sur la vie des habitants de la Métropole. La Métropole déclenche les mesures suivantes en accompagnement de la circulation différenciée :

- ✓ Gratuité des parkings relais sur Aix-en-Provence
- ✓ Extension sur les réseaux de la RTM de la durée de validité du ticket un voyage à toute la journée
- ✓ Extension sur les réseaux d'Aix en Bus de la durée de validité du ticket un voyage à toute la journée

L'industrie et les entreprises

¹⁶ SPPPI Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

¹⁷ Gaz à Effet de Serre

¹⁸ L'année de référence est 2012

Grande contributrice à la production de CO₂, de SO₂ et NO_x, de particules fines et autres molécules, l'industrie a investi plusieurs milliards pour la réduction des rejets atmosphériques, depuis un grand nombre d'années. La baisse constante de la pollution de fond en témoigne. Cependant, la nature même de l'industrie¹⁹, notamment autour de l'étang de Berre et sur Gardanne²⁰, ne permettra pas de réduire encore de manière significative les rejets dans l'air, dans les années à venir, au regard des moyens technologiques disponibles à ce jour. Néanmoins, ces industries poursuivent leurs efforts de réduction de leurs émissions.

C'est pourquoi, une réflexion menée autour de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire a pour but d'attirer sur le territoire des entreprises à impact environnemental minoré, notamment en facilitant la création de zones dédiées à l'économie circulaire. C'est le cas de PICTO. (Voir ODD 9)

Le tourisme "croisières"

Les navires qui accostent dans le port de Marseille laissent leurs moteurs fonctionner pour couvrir leurs besoins en énergie à bord. Une réflexion est portée par le GPMM pour l'alimentation électrique des postes à quai des bassins Est, notamment avec les compagnies de ferries assurant la liaison Marseille - Corse et Maghreb. Dans le même temps, un travail est réalisé avec le Club de la croisière pour en limiter les effets²¹. (Voir ODD8)

L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont également contributrices, tant sur le plan des activités en propre, que sur celui des transports. Une démarche partenariale est engagée avec l'ensemble des acteurs des différentes filières pour faire émerger des pratiques plus vertueuses. (Voir ODD2)

Les espaces naturels

Le territoire dispose d'espaces naturels remarquables et nombreux. Ils constituent des lieux de détente, de loisirs et de sports pour bon nombre de citoyens et sont des terrains de découverte, de détente et de pratique sportive de plein air. Ils attirent chaque année 6 millions de visiteurs. C'est pourquoi un **Schéma Directeur d'Accueil des Publics en Espaces Naturels** est élaboré. Il est destiné à organiser l'accueil des visiteurs, tout en assurant la préservation des lieux. De nombreuses actions de sensibilisation pour le respect de ces lieux sont organisées vers le public.

Par ailleurs les espaces naturels, y compris les zones humides, constituent dans le même temps des "**Puits Carbone**", par leur capacité à absorber le CO₂ et produire de l'oxygène. Ces espaces sont protégés sans être sanctuarisés (voir ODD 15).

Nature en Ville

Il importe également que la nature puisse exister au sein des noyaux urbains. L'intégration de la **nature en ville** est devenue une nécessité tant sur le plan social qu'environnemental. Le programme européen **Nature For City Life**²² a pour objectif de favoriser la prise en compte de la nature dans les programmes d'aménagement et d'urbanisme.

Des sites expérimentaux ont permis de mettre en place des **monitorings de surveillance de la qualité de l'air** dans différents secteurs de la Métropole en cours d'aménagement. Les éléments surveillés sont

¹⁹ Chimie, pétrochimie, raffinage, incinérateur de déchets, stockage, sidérurgie.

²⁰ Mines

²¹ 1,7 millions de croisiéristes accueillis à Marseille en 2018, 1,85 prévus en 2019.

²² Le programme Nature 4 city Life est porté par la Région Sud avec 3 métropoles (Marseille-Toulon-Nice) et des partenaires tels que : Atmo Sud, LPED, Me Bureau des Guides, l'Université Aix Marseille. Il intègre 30 projets d'aménagement urbain, a pour vocation de sensibiliser 12 500 personnes.

: la température, l'hygrométrie, les particules 10 et 2,5, les dioxydes d'azote (NO2) et l'Ozone. Il s'agit de produire des données contextualisées pour objectiver les services rendus par les Infrastructures Vertes et Bleues (IVB) en ville auprès des publics (habitants, élus, techniciens). Un **monitoring urbain Nature en ville et climat** est mené par le Laboratoire Population Environnement Développement, vers les publics cible (habitants, élus, techniciens) pour objectiver les représentations des services éco systémiques rendus par les IVB. Les résultats seront publiés début 2019. Deux cents personnes ont été interrogées dans ce cadre.

Dans ce cadre, une grande **concertation** a été menée vers la population pour l'amener à mieux prendre conscience de l'intérêt de profiter et de protéger les espaces naturels urbains. **25 randonnées urbaines** organisées par le Bureau des Guides²³ ont rassemblé plus de 400 participants. Ces balades qui traversent des espaces urbains et naturels, font l'objet de fiches disponibles sur le net. Les élus des territoires concernés ont été également formés à l'intérêt stratégique de la Nature en Ville dans l'Aménagement du territoire. **Des MOOC**²⁴ créés spécialement à cet effet et destinés aux élus et techniciens sont en cours d'élaboration pour une mise en ligne en 2019.

Dans le même temps, une action a été menée dans le cadre de la cohésion sociale autour des **Jardins partagés**. Un accompagnement est réalisé avec les habitants de **Quartiers Prioritaires**²⁵ afin de favoriser dans un même ensemble : retour à la nature, sensibilisation à une alimentation mieux équilibrée, dépense physique, gestion des déchets, solidarité et convivialité.

★ Une nuisance à combattre : le bruit

Un autre point sensible de compétence métropolitaine : la prévention contre le bruit. En 2018, un important travail de diagnostic a été réalisé, qui a permis le maillage des informations issues des territoires. A partir de ces informations, a été lancé le marché pour la réalisation de la cartographie du bruit métropolitaine.

Cette cartographie doit servir à la fois à identifier les points noirs, à apporter des éléments de réflexion pour la résorption de ceux-ci, mais également fournir des pistes de solutions.

Dans le même temps, une délibération a été prise pour la constitution d'un observatoire du bruit sur le modèle de celui existant sur le Pays d'Aix et qui a pour objectifs de :

- Mettre en place et compléter les outils métrologiques nécessaires à l'échelle métropolitaine.
- Développer des initiatives en vue de mieux comprendre la perception du bruit par les habitants et fournir une information complète aux différents publics,
- Résorber les secteurs sensibles et préserver les zones calmes.

De nombreux projets ont été conduits à ce titre :

- Création d'un réseau permanent de mesure du bruit comptant 9 stations fixes,
- Réalisation de nombreuses campagnes mobiles de mesures du bruit,
- Enquêtes de perception, expérimentation sentinelles du bruit, cartes postales sonores,
- Animation d'un réseau d'acteurs du bruit.
- Sensibilisation du jeune public aux effets du bruit sur la santé

★ La prévention par les activités sportives

Les espaces naturels sont propices aux activités de plein air. Petite montagne, forêt, campagne, littoral, mer et étangs composent le tiers du territoire et sont autant d'opportunités pour les habitants de lutter

²³ Association en lien avec les Chemins de Randonnée, dont le GR 2013.

²⁴ MOOC : Massive Open Online Course ateliers virtuels d'éducation, de formations, de sensibilisation sur tous sujets, produit par l'Université et diffusés via le Net.

²⁵ QVP quartiers prioritaires politique de la ville.

contre la sédentarité. D'autant que la Métropole, le Département, les communes et les associations, multiplient les animations, manifestations et structures dédiées (voir ODD 14, ODD15).

Sur le plan sportif, les compétences sont essentiellement portées par les fédérations, les communes et le Département. La Métropole, pour sa part, soutient le sport de haut niveau, notamment dans l'organisation de manifestations d'envergure nationale et internationale et des actions d'animation connexes (Coupe du Monde de Rugby 2023 /Jeux Olympiques et Paralympiques 2024). Entrant dans le champ social, **PRODAS** est un dispositif de développement **des activités sportives gratuites dans les QPV** des 4 communes partenaires. PRODAS finance 100% des actions sportives des associations partenaires.

En outre, afin de diversifier la pratique sportive, le Territoire du Pays d'Aix-en-Provence subventionne environ 70 associations qui proposent des activités complémentaires (stages de voile, baptêmes de l'air ou de plongés, arts martiaux...). L'activité est dispensée en pied d'immeuble, ou directement sur les lieux de pratique des clubs.

ENCADRÉ

Logement / Habitat

- Jardins partagés : NC
- Nature 4 city Life : **3,7 M€** sur 5 ans.

Santé

- DIAM's : **4,718 M€ (718 000 à la charge de la Métropole)**
- ZFEM : **500 000 € estimation finale : 2M€**
- Elaboration de la cartographie Bruit métropolitaine, établissement de l'Observatoire Métropolitain du Bruit. **0 € en 2018 (5000 € en 2019)**
- PRODAS : **362 000 €**

Objectif Développement Durable 4 : Assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ENCADRÉ :

325 000 enfants scolarisés jusqu'au Bac

166 000 Personnes en formation initiale, dont :

- 91 000 Étudiants et apprentis : enseignement supérieur
- 75 000 Lycéens et apprentis dont : enseignement secondaire : 45 000 Lycéens dans la voie générale et technologique (61%), 30 000 des jeunes dans la voie professionnelle (39%)

9 000 demandeurs d'emploi en formation continue dont : 6 700 personnes en formation qualifiante et 2 300 personnes dans d'autres types de formation

Aix Marseille Université : 1ère université francophone au monde : 4 instituts de recherche

45% des actifs n'ont pas leur bac

Mots clés : Accès pour tous à l'éducation, la formation, l'apprentissage- réduction des inégalités sexuelles - Éducation à l'environnement - Formation et insertion.

Tout comme la santé, l'Éducation est une compétence d'État. La Métropole s'inscrit cependant dans une double démarche éducative et de formation. Cela se traduit par des actions en propre, mais surtout avec le soutien financier des laboratoires de recherche et de l'Université d'Aix- Marseille.

★ L'accent mis sur la lecture et le Développement Durable

Lecture par Nature

L'action se déroule pour la troisième année consécutive. Ses objectifs sont de faire travailler les professionnels en réseau par aires de lecture (proches des aires de mobilité géographique), de faire circuler les publics sur ces mêmes aires. Le partage et la mutualisation des connaissances sont donc un objectif majeur. L'environnement a été la thématique de la première année, d'où le titre "Lecture par nature".

Mettre l'humain au centre et assurer l'accès de tous à une éducation de qualité sont des enjeux majeurs des médiathèques. Créer du lien social, favoriser le croisement des générations, réduire les inégalités devant le savoir, donner des outils de pensée, former et donner accès aux outils numériques sont les ambitions de la lecture publique métropolitaine.

En outre, l'éducation artistique et culturelle a été développée suivant les axes suivants :

- facteur d'épanouissement, d'éveil de la sensibilité et de découverte du monde chez l'enfant et l'adolescent,
- transmission des valeurs de la république, de citoyenneté et d'égalité,
- lutte contre l'exclusion et construction d'une identité culturelle nationale et européenne,
- acquisition des compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines.

Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

La Métropole s'engage très fortement en faveur de l'**EEDD** en s'adressant le plus largement à l'ensemble des publics. De nombreuses manifestations sont organisées par les directions dans leurs domaines de compétence, pour sensibiliser le public le plus large. Les territoires également organisent

leurs propres opérations. Parmi les thèmes les plus souvent traités : les déchets, les espaces naturels, l'énergie, la mobilité.

Dans le cadre des enfants en milieu scolaire, la Métropole propose un programme sur l'ensemble de ses territoires, au travers de deux dispositifs :

- **des équipes intégrées**²⁶

Il s'agit des animateurs d'éducation à l'environnement, d'ambassadeurs du tri, d'ambassadeurs de la mobilité, d'éco gardes. **Dans le cadre scolaire**, ce sont **9940 enfants** qui ont été sensibilisés, tous thèmes confondus. Pour la ville de Marseille, on compte **15 900 enfants**.

- **des prestataires externes** qui assurent la sensibilisation des enfants en milieu scolaire²⁷, notamment le CPIE. En 2018, celui-ci a réalisé 474 journées de formation pour **8187 enfants**.
- **les Parcs naturels** apportent leur contribution éducative : (le Grand site St Victoire : **338 enfants**, le Parc des calanques : **750 enfants**, le Parc Marin de la Côte Bleue : **630 enfants**, le GIPREB : **380 enfants**)

Plusieurs milliers d'enfants sont ainsi sensibilisés chaque année grâce à ces dispositifs. Une convention sera signée en 2019 entre la Métropole et l'académie Aix Marseille pour formaliser les interventions en milieu scolaire.

La communication au service de la sensibilisation à l'environnement

La communication de la Métropole réalise également des campagnes ayant pour but la sensibilisation du public aux grandes préoccupations environnementales. Ceci dans le but de toucher le plus grand nombre de personnes et notamment le grand public. Ces campagnes se démarquent des campagnes de communications nationales et apportent un surcroît d'inventivité pour mieux toucher les adultes et les jeunes. En 2018 les thèmes suivants ont été traités :

- La propreté des plages
- Le plan alimentaire territorial
- Le tri des déchets
- La mise en œuvre des politiques publiques en lien avec le livre bleu
- La mise en œuvre des politiques publiques en lien avec l'agenda environnemental
- La mise en œuvre des politiques publiques en lien avec le plan vélo et l'incitation à l'utilisation des transports en commun
- Les projets d'économie circulaire
- Les projets d'innovation dans les secteurs des énergies propres et énergies renouvelables

★ **Un lien fort avec l'Université pour développer la Recherche**

Le soutien aux laboratoires

La Métropole dispose de l'une des plus grandes universités de France AMU²⁸. Des projets communs sont menés en partenariat, pour faire avancer la recherche appliquée et apporter au territoire le bénéfice des compétences et des talents de la recherche de l'Université Aix-Marseille. Cette collaboration s'incarne notamment dans la dynamique de projets « SmartPort, visant à améliorer les performances logistiques, énergétiques et environnementales du Grand Port Maritime de Marseille.

²⁶ sur les territoires Istres ouest Provence, Pays de Salon, Pays de Martigues et Pays d'Aubagne.

²⁷ sur le territoire Pays d'Aix et Marseille Provence Métropole.

²⁸ AMU : Aix Marseille Université

La Métropole apporte sa contribution à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche en subventionnant de nombreux projets et colloques, destinés à faire rayonner la production intellectuelle et technique des structures et des chercheurs du territoire.

De fait elle contribue à hauteur de 237 522€, répartis entre : l'Université Aix-Marseille, le CNRS, l'Ecole des Mines de ST Etienne, Sciences Po, l'Institut de Recherche pour le Développement IRD, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture IRSTEA.

L'exemple d'un partenariat avec l'École Nationale Supérieure du Paysage Versailles/Marseille

Le partenariat avec l'ENSP est basé sur un intérêt mutuel : d'une part, permettre aux étudiants de bénéficier de l'opportunité de travailler sur "un laboratoire à ciel ouvert" et d'autre part, enrichir la réflexion et l'étude sur les paysages de la Métropole. Ce partenariat se décline en plusieurs points :

- soutien aux études menées par l'école sur le territoire métropolitain,
- mise en place de l'atelier "Campagne Pastré",
- définition de onze sujets d'études avec 11 étudiants
- capitalisation d'analyse de l'ensemble des études en vue d'un appui à l'élaboration du plan paysage.
- élaboration d'une stratégie de partenariat fructueux entre l'ENSP et la Métropole en vue d'une pérennisation sous la forme d'une convention pluri annuelle.

L'objectif est de produire un surcroît de connaissances, d'apports méthodologiques grâce à la compétence universitaire, puis d'établir une publication. Ceci au profit de la Métropole et de son territoire.

Formation à l'EEDD²⁹

La sensibilisation du public à l'environnement est en évolution constante depuis quelques années. Le sujet fait l'objet de nombreuses recherches universitaires. La difficulté à faire passer "le message environnemental", quel que soit le sujet, se heurte à une modification structurelle de l'information. Le développement des nouvelles technologies numériques, l'explosion des réseaux sociaux, l'inflation des contre-informations, induisent de nouveaux comportements qu'il convient d'intégrer pour mieux repenser la communication environnementale.

A cet effet, a été initié en 2018 le colloque "**Fertiles rencontres**", qui a pour but de rassembler les acteurs de l'EEDD (animations, recherches, associations, ...) pour engager une réflexion commune autour des enjeux nouveaux, à savoir : travailler sur l'efficacité de messages, dans un contexte où les fake news parasitent les efforts de communication, mieux toucher les publics connectés, remobiliser les agents métropolitains en lien avec le public, ...

Ce colloque a rassemblé les principaux acteurs concernés, prouvant de la nécessité de travailler sur le sujet. De ce colloque sera issue pour 2019, une série de trois séminaires de formation destinés aux animateurs et la productions d'outils créés en collaboration avec les acteurs impliqués et les chercheurs de l'Université.

★ La formation, indispensable étape vers l'emploi

Insertion économique

²⁹ Éducation à l'environnement et au Développement Durable

La Métropole mobilise de nombreux moyens pour favoriser la formation du plus grand nombre, soit par des dispositifs directs, soit en concertant les entreprises pour faire émerger les propositions d'emplois, soit en adaptant la formation spécifiquement aux besoins des entreprises. (Voir ODD 1)

ENCADRÉ

Insertion :

- Convention Pôle emploi
- Les PLIE : **15 M€**
- Job Academy: **114 000 €**
- WIMOOV : **20 000 €**
- PRODAS : **362 000 €**

Formation

- Démarches Fertiles rencontres : **20 000 €**
- Séminaires sur la prévention des feux de forêt : **5 000 €**

Éducation à l'environnement

- Marché CPIE : **300 000 €**
- Dispositifs intégrés : NC

Culture

- Lecture par nature : **300 000€**
- Prévention de sensibilisation mobilité CM2 et lycées sur la mobilité : NC

Sport

- PRODAS: **362 000 €**

Conventions Recherche et Université

- Aix-Marseille Université AMU: 144 600€
- Ecole des Mines de ST Etienne : 7 922€
- CNRS : 49 000€
- Sciences Po : 11 000€
- Institut de Recherche pour le Développement IRD: 12 000€
- Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture IRSTEA: 1 000€
- CROUS : 12 000€

Objectif Développement Durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ENCADRÉ :

19,5 % de foyers monoparentaux dont 84,66% de femmes.

L'écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015 est de **20%** = (Cadres : 21%, Prof inter : 13%, Employés : 6%, Ouvriers : 20,5%)

Écart de salaire net horaire moyen total selon l'âge, entre femmes et hommes en 2015 = (18 à 25 ans : 9%; 26 à 50 ans : 16%; Plus de 50 ans : 26%) .

Les femmes partent à la retraite en moyenne un an plus tard que les hommes avec des droits inférieurs de 42% (26% avec les droits de réversion).

Mots clés : Egalité femmes - hommes – approche intégrée

L'égalité femmes-hommes (FH) constitue, avant tout, un droit fondamental de toute personne, mais est aussi un important facteur de développement, de croissance, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre les discriminations et donc un facteur de développement durable. Les actions visant l'égal accès des femmes et des hommes à l'éducation, à la santé, aux mêmes opportunités économiques et ressources financières favorisent la cohésion sociale et participent à la mise en œuvre du pilier social du développement durable.

L'Organisation des Nations Unies est pionnière dans la reconnaissance de l'égalité FH comme une entrave au développement économique et social et préconise, depuis la fin des années 1990, la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité FH. Il s'agit de ne pas limiter la promotion de l'égalité entre les sexes aux mesures spécifiques, voire des actions correctives visant à corriger des inégalités constatées, mais à élargir le questionnement à tous les secteurs et niveaux de politiques publiques, et adopter également une approche à visée préventive.

L'obligation légale

En France, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, instaure que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent mettre en place une politique pour l'égalité entre les sexes selon l'approche intégrée, évaluée à partir d'un rapport annuel obligatoire.

Ce rapport, tel que précisé par le décret n° 2015-761, fait état de la manière dont les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire, ainsi que sa politique de ressources humaines et dispositifs des marchés publics saisissent l'enjeu d'égalité FH. Le volet politiques publiques décrit les orientations pluriannuelles, les programmes et les actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Le volet ressources humaines doit présenter le bilan et les orientations concernant notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

In fine, le rapport présente aussi le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. À remarquer que depuis le 1^{er} décembre 2014, les entreprises condamnées

pour discrimination ou qui ne mettraient pas en œuvre leurs obligations en matière d'égalité professionnelle sont privées d'accès aux marchés publics.

La création de la mission égalité femmes-hommes de la DGS métropolitaine

Pour tenir compte de la complexité, de la richesse du sujet et intégrer pleinement la dimension du genre dans ses politiques publiques, dans son organisation et dans ces pratiques, la Métropole a créé en 2018 la mission égalité entre les femmes et les hommes. Placée auprès du Directeur général des services, cette mission a pour objectif de promouvoir l'égalité entre les sexes à la Métropole, réaliser un diagnostic, coordonner les actions conduites par les services en intégrant progressivement tous les champs de compétences de la collectivité.

Depuis octobre 2018, un partenariat avec le LEST, (Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail associé au CNRS et à l'AMU), permet l'accueil d'une doctorante afin de soutenir le cadre méthodologique, produire un diagnostic et un programme de travail, recenser études et pratiques innovantes afin de développer des actions dans les services.

Le rapport de l'année 2018 présente les enjeux et leviers pour renforcer l'égalité FH dans chaque domaine de compétence métropolitaine et un ensemble de perspectives de travail programmées pour la période 2018-2020.

Cette programmation qui permet de signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale dès 2019, s'articule autour de trois engagements :

1. La culture de l'égalité F/H au cœur du projet institutionnel

Pour que la préoccupation de l'égalité entre les sexes soit introduite dans les projets des services, une sensibilisation est proposée à partir de l'analyse des enjeux dans chacune des politiques publiques de la Métropole. La production et la diffusion de données comparées sur l'égalité FH sur notre territoire et au niveau national est systématisée pour étayer et dynamiser la réflexion et les actions dans les services. Pour progresser, l'égalité entre les femmes et les hommes a besoin de se discuter.

Une représentation équilibrée des femmes et des hommes est proposée dans la programmation de nos réunions, événements et manifestations. De même, une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes est assurée dans nos supports de communication, qui veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes genrés.

Les principes de l'égalité entre les sexes sont progressivement introduits dans les différents documents stratégiques métropolitains (agendas de la mobilité, de l'économie, SCOT...) mais aussi dans les différentes chartes, conventions avec les partenaires associatifs et institutionnels et la commande publique.

2. L'égalité professionnelle au travail

La diffusion progressive de la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les services exercera une influence positive dans la gestion des ressources humaines et particulièrement dans la gestion des carrières des femmes qui travaillent à la Métropole.

Les métiers de la Métropole sont « structurellement » très masculins. La grande majorité de l'effectif permanent de la Métropole Aix-Marseille Provence appartient à la filière technique (65,85% des agents) et la filière technique est majoritairement masculine (4831 agents, dont 90,40% d'hommes). De même, la filière administrative est majoritairement féminine (2147 agents dont 81.42% de femmes).

Ces données structurelles ont une incidence déterminante dans les rémunérations, la gestion du temps et les parcours professionnels des femmes. Pour parvenir à un meilleur équilibre,

l'encadrement doit s'engager à développer la mixité dans les équipes, y compris pour les métiers très genrés.

3. Des actions de promotion de l'égalité F/H dans chacun de nos projets

Deux ressorts entretiennent l'invisibilité des femmes dans la société : l'absence d'études spécifiques et systématiques d'une part et par voie de conséquence, l'absence d'actions spécifiques. Au motif d'une certaine neutralité ou d'une approche « généraliste », on peut ignorer la dimension genrée d'un problème.

Les médecins ne viennent-ils pas de découvrir très récemment que chez plus de la moitié des femmes, les signes avant-coureurs de l'infarctus du myocarde se manifestent par des nausées et des maux de ventre et non par des douleurs dans la poitrine irradiant le bras gauche ?

Beaucoup de projets peuvent comporter des enjeux d'égalité F/H. Il convient de s'interroger systématiquement pour s'assurer de la prise en compte de ces enjeux d'égalité dans chacun des projets conduits par les services.

L'engagement institutionnel de la Métropole dans la promotion de l'égalité F/H dans ses politiques publiques doit inciter à la multiplication des initiatives dans les services.

Les actions mises en place et soutenues en 2018

Pour l'année 2018 sont à noter essentiellement les actions du Service Cohésion Sociale de la Direction Habitat et Politique de la Ville (DGA DUST) et la DGA Emploi, Insertion Économique et Sociale.

Les six contrats de ville de la Métropole, comme instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, intègrent l'égalité femmes-hommes comme priorité transversale obligatoire. Celle-ci se traduit dans toutes les actions financées par le ciblage des publics, voire participants et bénéficiaires des actions. Toutes les associations financées dans le Contrat de Ville (CDV) doivent afficher les objectifs d'égalité FH et expliciter les moyens mobilisés pour y parvenir – c'est l'approche intégrée. De ce fait, toutes les actions favoriseraient ou devraient être, pour le moins, attentives à ne pas exclure l'accès aux filles/femmes et encourager leur participation dans toutes les activités sociales. D'autres actions financées, s'inscrivent plutôt dans des mesures spécifiques et vont particulièrement répondre à deux enjeux : le renforcement du pouvoir d'agir des femmes et la création des conditions d'égalité.

La Métropole a ainsi soutenu dans le cadre du CDV 2018 différentes structures du territoire, telles que le Centre d'information sur les Droits des Femmes et Familles (CIDFF), la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), SOS Femmes, Femmes Solidaires ou des centres sociaux qui portent des actions de promotion de la citoyenneté des femmes en situation d'exclusion, favorisent leur accès aux droits, les mobilisent dans l'espace social, proposent un accompagnement social pour la création des conditions d'égalité et un accompagnement des femmes victimes de violences.

La DGA Emploi, Insertion Économique et Sociale en lien étroit avec le Service Entreprises et le Service Europe de la DGA Développement Économique et Attractivité met en place le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et finance des organismes pour l'accompagnement des personnes en difficulté vers l'emploi et la mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion. Sont à cette fin mobilisés des crédits du Fonds Social Européen (FSE). Les actions mises en place doivent intégrer la préoccupation de l'égalité FH car elle constitue un principe transversal du FSE et les femmes en difficulté sont un des publics prioritaires.

Le programme FSE 2018-2020 étant en cours de réalisation, le bilan des actions sera présenté ultérieurement, mais sont à noter quelques initiatives visant l'égalité FH et la mixité professionnelle :

- Organisation ou incitation des salariés/accompagnateurs à participer aux actions de sensibilisation/formation à l'égalité FH, à la culture de la mixité et de l'élargissement des choix professionnels (l'ensemble des acteurs /territoires métropolitains) ;
- Prise en compte des difficultés complémentaires que les femmes isolées ou mères monoparentales rencontrent dans le parcours d'insertion - garde d'enfants, freins financiers (l'ensemble des acteurs /territoires métropolitains) ;
- Mise en place du dispositif Job Academy qui propose un parcours collectif intensif de six journées à une promotion composée par 12/15 personnes qui bénéficient d'un accompagnement individuel, d'une formation et évaluation. Dans ce cadre, une demi-journée est dédiée à la sensibilisation sur l'égalité FH. Les entreprises partenaires et « marraines » qui soutiennent et accueillent l'action sont aussi sensibilisées aux enjeux (Aubagne, Salon de Provence, Port Saint Louis de Rhône, Istres Ouest Provence) ;
- Sensibilisation des entreprises partenaires aux questions d'égalité FH et mixité professionnelle, notamment dans la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion (l'ensemble des acteurs /territoires métropolitains) ;
- Mobilisation des entreprises à participer au Challenge Égalité Ange Marchetti – un temps fort réunissant un réseau partenarial d'acteurs du monde de l'entreprise, emploi, insertion et formation autour de la thématique de l'égalité professionnelle (Istres Ouest Provence et Pays de Martigues) ;
- Mise en place du dispositif « Atelier Découverte des Industries » (ADMI) qui propose aux publics issus de la diversité, avec une attention particulière portée aux femmes, de se familiariser avec le secteur des industries, d'élargir leurs choix professionnels en s'orientant vers un secteur porteur et construire un projet de formation et d'emploi. L'ADMI se déroule au cours de 8 journées de découverte au sein d'organismes de formation et ponctuées par des visites d'entreprises. Travail avec cinq entreprises partenaires engagées, dans le cadre d'un label « Emplitude », à atteindre des objectifs d'amélioration sur 3 ans en matière d'égalité et mixité professionnelle, notamment le recrutement de femmes et hommes dans des secteurs « dominés » par l'autre sexe (Istres Ouest Provence)
- Mise en place d'un stage intensif d'accompagnement à l'emploi « Les Elles vers l'Emploi » à destination de 15 femmes issues des quartiers prioritaires (Pays Salonnais) ;
- Partenariat avec la Cité des Métiers PACA qui porte le dispositif « Osez le Mix » visant à sensibiliser les entreprises pour leur permettre de s'informer, de saisir les bonnes pratiques, de considérer la mixité comme un levier de performance, et simultanément de donner de la visibilité à leurs initiatives en lien avec la mixité et l'égalité professionnelles (Pays d'Aubagne et de l'Étoile et Pays d'Aix).

Objectif Développement Durable 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ENCADRÉ :

1,7 milliards ³⁰ de personnes de la population mondiale est menacé de Stress Hydrique extrême.

Eau potable : 1,84 millions d'habitants desservis (97% de la pop) 121 millions de m³ vendus, 100 unités de traitement, 7 625 Km de canalisation de distribution.

Assainissement :

- Collectif : 1,7 millions d'habitants desservis, 99 millions de m³ facturés, 28 855 tonnes de boues (matière sèche) évacuées, 81 stations d'épuration pour 3,1 millions eqh³¹, 439 postes de relevage, 5 794 Km de réseau de collecte.
- SPANC³² : 158 061 habitants desservis, 4 273 contrôles, taux de conformité : 92,95%

Mots clés : Accès à l'eau potable, qualité des Eaux, réduction des matières dangereuses - Assainissement - Économie de ressources, restauration des écosystèmes liés à l'eau, sensibilisation aux économies d'eau.

Si le Pétrole a été la préoccupation des dernières décennies, l'Eau sera celle du XXI^{ème} siècle. Si le problème est endémique dans certaines parties du monde, il touche également les pays occidentaux. D'ores et déjà, le changement climatique conduit à des épisodes de fortes chaleurs, impliquant des pénuries d'eau, ce qui ne va manquer de générer des conflits d'usage. Sur les côtes, le problème des biseaux salés vient corrompre peu à peu les nappes phréatiques. Cet enjeu majeur vient redéfinir les priorités, qui s'orientent vers la préservation de la ressource et les économies à l'usage.

★ Prévenir les changements à venir et assurer l'approvisionnement de la ressource

La première préoccupation liée à l'eau et à l'assainissement au sein de la Métropole se concentre sur l'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager, l'essentiel des infrastructures étant déjà assuré. La gestion est confiée, selon les secteurs géographiques, à un délégataire privé ou à une régie. Au travers des certifications ISO 14 001 (Management de l'Environnement) et ISO 50 001 (Management de l'Énergie) imposées contractuellement, les délégataires du territoire de Marseille Provence ont mis en place un système de management visant à réduire et maîtriser leurs impacts sur l'environnement et à l'amélioration continue de la performance énergétique.

Cette exigence devrait s'étendre dans l'avenir à l'ensemble des exploitants.

La question de la **sécurité sanitaire de l'eau** est centrale, (des campagnes de recherche de substances dangereuses dans l'eau sont réalisées), tout comme celle de la **sécurisation des approvisionnements**. Le **changement climatique** aura des incidences sur la ressource en eau. D'ores et déjà cette préoccupation est intégrée dans l'élaboration des **schémas métropolitains de l'Eau et de l'Assainissement**. Des mesures sont prises pour sécuriser les ressources et adduction

³⁰ sur 7,6 milliards

³¹ Equivalent par habitant

³² SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif

d'eau, mutualiser les moyens de production et de traitement, maîtriser les consommations et mettre en place des secours réciproques entre différents systèmes d'alimentation. Dans ce cadre, la recherche et la suppression des fuites sur le réseau de distribution sont une priorité. Plus généralement, l'objectif de **réduction des pertes** en eau se traduit par des actions spécifiques : maîtrise de la pression en réseau, sectorisation du réseau avec macro-comptage pour la détection de fuites.

Concernant le réseau d'assainissement, des campagnes de recherche d'eaux claires parasites sont lancées par les exploitants afin d'optimiser le traitement des eaux usées et limiter les impacts des déversements au milieu naturel.

La recherche **des économies d'eau se traduit également au niveau des établissements aquatiques**, notamment sur le Pays d'Aix.

Un important travail de réduction de la consommation des fluides a permis une diminution de 20 à 30 000 m³ d'eau par an en moyenne depuis 2008.

Cela permet d'une part, de réduire, outre la consommation, les impacts écologiques liés aux rejets, mais également l'énergie dispensée à chauffer cette eau.

Cet engagement très fort se traduit par une démarche globale qui a intégrée : une recherche de fuites, collecte des relevés de consommations :

- Mise en place d'un outil de saisie journalière des apports d'eau par bassin (installation de sous compteurs).
- Professionnalisation des agents techniques (formations, procédures, contrôles)
- Réorganisation du Service technique, modification de l'organigramme et des méthodes de travail, bilans de compétence, formations, sensibilisation, responsabilisation...
- Remise en cause des anciennes pratiques et habitudes, mise en place d'objectifs, (maîtrise, analyse et justification des consommations journalières...)
- Suivi analytique, tableaux de bord...
- Améliorations techniques des installations (variateurs de vitesse sur les pompes, automatisation des vannes...)
 - Amélioration des installations de traitement de l'air (incidence sur les apports d'eau)
 - Mise en place de bêche de récupération d'eau pour les lavages de filtres
 - Stripage et ajustement des niveaux d'eau des bacs tampons
 - Automatisation, gestion technique centralisée, expérimentation de nouveaux média filtrant verre ou terre de diatomée ;
 - Mise en place de canon UV, de disjoncteurs d'eau,
 - Installation de central d'hygiène, tuyau de lavage avec pistolet à gâchette.
 - Rénovations des installations, maintenance et entretien régulier des organes techniques.

Dans le même temps, il est engagé une étude relative à la **réutilisation des eaux usées à des fins agricoles** afin de préserver la ressource naturelle et limiter l'impact des rejets sur les milieux. Le service ressource en eau de la direction agriculture de la Métropole a engagé en 2018 l'identification des secteurs à fort potentiel pour la réutilisation des eaux usées traitées en irrigation agricole. L'étude des potentialités a été établie selon plusieurs critères (critère bloquant comme la salinité, en fonction de l'environnement, de la station d'épuration et des usages).

Sur le plan des préoccupations Climat, il est fait obligation aux délégataires du territoire de Marseille Provence de présenter un **BEGES**³³ lié aux installations avec un objectif de baisse des émissions de 24% à l'horizon 2028. Le service de l'Eau est dit "zéro carbone" grâce à la compensation des émissions. Au-delà de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, plusieurs points complémentaires sont à évoquer.

³³ BEGES Bilan Energie et Gaz à Effet de Serre

La sensibilisation du public aux éco gestes est également prise en compte avec des actions envers des populations défavorisées et ateliers pédagogiques dans les écoles. De plus, des sensibilisations sur la biodiversité : interactions entre l'eau la faune et la flore sont portées par certains exploitants.

★ **Préserver les milieux réceptifs**

Des actions en faveur de la Biodiversité sont intégrées aux obligations contractuelles des exploitants. Citons, pour ce qui concerne le Territoire Marseille Provence, la plantation de haies et de végétaux, la mise en place de ruches domestiques et de nichoirs, l'obtention de la labellisation « Espace Végétal Écologique » sur deux sites de production d'Eau Potable. De plus, en 2018, un inventaire naturaliste au sein des espaces naturels terrestres et la rédaction d'un plan de gestion associé autour du bassin de Réaltor ont été réalisés. Un projet de développement de la biodiversité sur le toit terrasse du réservoir de Lacédémone à Marseille consistera en l'aménagement d'un espace vert d'une surface de 5 000 m², en plein cœur de l'espace urbain.

Les rejets des stations d'épuration dans le milieu naturel font l'objet d'une attention particulière. Leurs effets, spécifiquement sur le milieu marin, sont évalués annuellement, et les rejets modélisés numériquement. Des actions ponctuelles viennent compléter ce dispositif, parmi lesquelles, les projets **BIONURSE** (création d'habitats sous-marins pour les juvéniles sur des quais du port de la Pointe Rouge), **RECYST** (réimplantation d'algues Cystoseires à l'exutoire de la station d'épuration GEOLIDE à Cortiou), et **BEEST** méthode d'évaluation de la pollution globale apportée au milieu marin et de son évolution.

Ces trois projets visent à déterminer l'impact immédiat des mesures de restauration envisagées en testant différentes démarches de promotion de la biodiversité. Ils constituent également des solutions concrètes pour participer au retour et au maintien du bon état écologique du milieu marin pour 2020.

★ **Ne pas négliger la solidarité avec les pays de la Méditerranée**

Dans le cadre du contrat de Délégation service public de l'eau du territoire Marseille Provence, un important volet social est développé.

Transférée depuis le 1^{er} janvier 2018 à la Métropole, la compétence Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet d'aider les personnes réglant l'eau dans leurs charges, non détentrices d'un abonnement individuel direct. Conformément au Règlement Intérieur du FSL, l'aide est versée directement au bailleur.

Chaque année, le Délégué verse chaque année 50 000 euros TTC à la Métropole – Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, sans décompte des aides allouées

Les conventions dites "Fonds de Proximité Eau" conclues avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du Territoire en DSP visent à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

Une enveloppe de 800 000 euros par an est ainsi mise à disposition.

Aussi, certains contrats de Délégation de Service de l'Eau et l'Assainissement prévoient un certain nombre d'engagements relatifs aux clauses d'insertion sociale.

Objectif d'atteindre 10% d'embauche de personnes en insertion et intégration pour les sous-traitants d'une clause d'insertion sociale prévoyant que 5 % minimum des heures travaillées sont réservées à des personnes en difficulté d'insertion

★ **Solidarité internationale (voir ODD 17)**

ENCADRÉ

Eau & Assainissement

- Intégration des critères de Développement Durable dans les DSP Eaux et Assainissement et mise en œuvre dans les régies : NC
- Intégration des critères de Développement Durable dans les schémas directeurs métropolitains Eaux et Assainissement : NC
- Démarche de management énergétique de l'eau et l'assainissement
- GEOLIDE : valorisation du biogaz extrait des boues en biométhane : **9 162 000 €HT**
- Valorisation des boues de l'ensemble des stations d'épuration de la métropole
- Réduction des impacts environnementaux et de la consommation d'énergie des délégataires CT1 : NC
- Etude de la réutilisation des eaux usées à des fins agricoles : Interne

Objectif Développement Durable 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

ENCADRÉ :

Consommation : 66,3 Twh en 2015 (soit 5,7 Mtep) soit 47% des consommations énergétiques de la région. 3,10 tep/h contre 2,43 tep/h en moyenne régionale.

Production : 783 622 Tep soit 14% de la consommation intérieure : thermique fossile : 56%, ENR 30%, co génération : 13%, Incinération : 1%. Coût des importations : 5,5 milliards € (Sources : ORECA, ATMO SUD, PCAEM).

Les consommations industrielles métropolitaines représentent 77% des consommations industrielles régionales.

Mots clés : Accès à l'énergie à coût abordable - Amélioration de l'efficacité énergétique - Rénovation thermique de l'habitat - Développement des ENR³⁴- Développement des infrastructures.

L'objectif N°7 est consacré à **l'énergie** : celle que l'on produit, celle que l'on consomme, les énergies renouvelables qu'il faut développer, les énergies fossiles qu'il faut réduire, en un mot la transition énergétique qu'il est nécessaire de poursuivre. Le territoire bénéficie de ressources énergétiques potentielles d'exception (solaire, biomasse, air, géothermie, rejets thermiques...), mais leur exploitation dépend en partie du secteur privé.

La métropole importe 93% de son énergie consommée. L'industrie représente 52% des consommations énergétiques finales du territoire. Le secteur des transports (23%) arrive en seconde position des secteurs les plus consommateurs et le secteur résidentiel et tertiaire (14%) en troisième position. Les consommations du secteur résidentiel varient chaque année en fonction des conditions climatiques.

L'analyse du parc résidentiel fait ressortir une part de 51% de logement construit avant 1970. Ces logements construits avant l'apparition de la première réglementation thermique en 1975 sont reconnus pour être des constructions à faible isolation thermique. C'est pourquoi, un effort particulier (12 M€) a été porté en 2018 par la Métropole sur la rénovation thermique de l'habitat.

Parallèlement, on estime que les gains potentiels d'actions de sobriété et de changements de comportements issus des retours d'expérience de l'expérimentation « familles à énergie positive » permettent d'évaluer un gain énergétique supplémentaire moyen de l'ordre de 12% sur les consommations domestiques (sans aucun travaux).

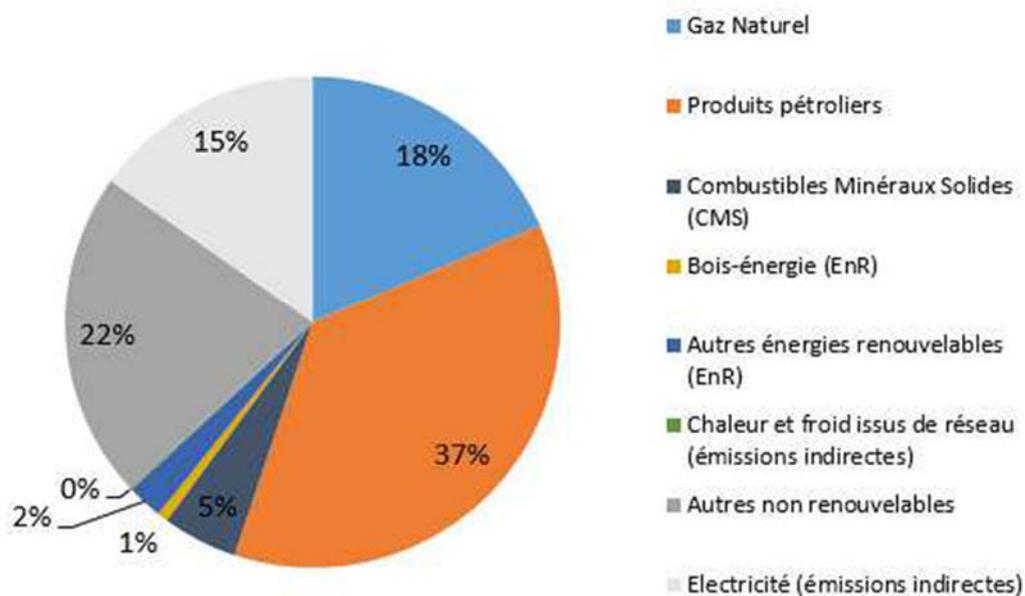
On estime qu'une source de réduction des consommations sur le secteur du logement est possible, entre 34.6% et 65.3%³⁵, en fonction de la typologie des travaux et l'état initial du logement.

Depuis 2007, les consommations énergétiques globales au sein de la Métropole ont diminué de 25%, passant de 86 TWh (7 608 ktep) à 66,3 TWh (5 710 ktep) en 2015. La Métropole remplit donc pleinement les objectifs régionaux (SRCAE 2013) qui visent une réduction de la consommation d'énergie finale de 13% à horizon 2012.

Il convient malgré tout de relativiser ce résultat. Hors industrie, la baisse des consommations n'est plus que de 4,9% et la mise en parallèle des consommations d'énergie avec l'évolution de la population (Figure 34) fait apparaître une relative stagnation du bilan depuis 2012.

³⁴ Energies renouvelables

³⁵ Pour la fourchette basse et la fourchette haute.



Consommations énergétiques finales par énergie en 2015– Source: ATMOSud 2018 - PCAEM

★ Trois projets phare développés en 2018 par la Métropole.

Le parc photovoltaïque au sol sur le centre d'enfouissement de Mallemort

Le centre d'enfouissement situé sur la commune de Mallemort, en post-exploitation depuis le 1er septembre 2014, est géré par le Pays Salonnais (CT3). Ce site réunit les critères pour réaliser une centrale de production photovoltaïque au sol et plusieurs développeurs ont fait des offres spontanées au CT3 pour construire une centrale.

Le 1er projet photovoltaïque porté par la Métropole a vocation à faire la preuve qu'il est possible de développer des projets de production d'EnR avec une gouvernance associant les collectivités et les citoyens, sans subvention publique ni investissement des collectivités, en proposant au territoire un investissement sécurisé et attractif. Le projet est porté par un développeur privé mais la Métropole, la commune et les citoyens sont mobilisés à travers une concertation locale appuyée, des actions pédagogiques financées par le projet et un montage juridique ouvert au territoire.

Il devrait également permettre de proposer localement une offre de "**contrat de fourniture d'électricité de Mallemort**" grâce aux certificats de garantie d'origine.

Le service énergie a porté, en coopération avec le Conseil de territoire du Pays de Salon et la commune, la rédaction d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner un développeur en charge des études et démarches préalables, de l'installation, de l'exploitation et du démantèlement de cette centrale photovoltaïque au sol. Le projet proposé porte sur une centrale d'une puissance de l'ordre de 2,8 MWC avec un investissement de l'ordre de 2,3 M€.

Le montage envisagé repose sur la création d'une société de projet dédiée (forme SAS), associant à son capital le développeur privé, la Métropole et/ou la commune et/ou les habitants (dans des proportions à définir). L'investissement est porté essentiellement par le privé et par le recours à du financement participatif (dans des proportions à définir).

Ce modèle doit permettre une optimisation des retombées financières pour le territoire ainsi qu'une acceptation facilitée localement grâce à une certaine maîtrise du projet par les collectivités locales.

- Augmenter la production ENR du territoire,
- Proposer un projet ouvert aux citoyens (accès à l'actionnariat de la Société),
- Mettre en œuvre un nouveau modèle avec la valorisation des apports de la métropole en part social plutôt qu'en loyer,
- Accéder à la gouvernance de la société.

Société d'Economie Mixte énergie

La Métropole a souhaité travailler conjointement avec le Département, à la création d'une société d'économie mixte dédiée au développement des projets d'énergies renouvelables, conformément à l'article L.2224-32 du CGCT. L'objectif, au travers des projets portés par la SEM, sera notamment de participer au financement de la transition énergétique Métropolitaine.

Ce projet serait le premier au sein de la Métropole dont le financement de projets EnR aurait directement pour objet la transition énergétique du territoire. Cette démarche n'est cependant pas isolée au sein du territoire français car on dénombre fin 2018, 96 SEM déjà existantes dans le domaine énergétique fonctionnant de manière analogue. Les objectifs de cette structure seront de :

- Massifier les projets EnR sur le territoire,
- Créer un cycle vertueux permettant d'autofinancer de nouveaux projets sur la base des recettes générées par les projets soutenus au sein de la SEM,
- Accéder à la gouvernance des projets EnR du territoire.

La concertation publique est prévue dans le cadre de la démarche de schéma directeur des énergies avec l'ensemble des acteurs des filières EnR.

Renouvellement de la DSP du réseau de chaleur de Salon de Provence (Canourgues)

Après 50 ans d'exploitation, le contrat de concession du réseau arrive à échéance, laissant une installation 100% gaz en octobre 2020. La Métropole ayant repris la compétence "réseaux de chaleur", il lui revient d'organiser la suite dans un contexte national fixant à la fois une forte progression du taux énergies renouvelables, ainsi qu'un objectif de multiplication par 10 de la chaleur livrée par les réseaux de chaleur en France.

Le réseau ayant été très peu dynamique, les possibilités d'extensions sont importantes et ouvrent des possibilités de délocalisation d'une partie du site de production dans la perspective d'une requalification ambitieuse et qualitative du quartier des Canourgues dans le cadre du PNRU.

L'ambition énergétique des rénovations du PNRU et la fin des contrats de cogénération C13 sont deux éléments qui viennent bouleverser l'équilibre économique actuel. Le schéma directeur permet de repenser le réseau, en termes de périmètre et de production, pour garantir une solution performante sur le plan technique et à un coût compétitif pour les usagers.

★ Aménagement et habitat : l'accent est mis sur la rénovation thermique de l'habitat

Un effort tout particulier est porté pour rendre au maximum les constructions moins énergivores et dotées d'ENR, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitation d'habitat ancien.

Le programme **Quartier Libre** explore les différentes sources potentielles d'économie d'énergie et de développement d'ENR :

- Optimisation de la volumétrie urbaine vis-à-vis des vents et de l'ensoleillement
- Minimisation de la demande énergétique des bâtiments
- Maximisation des synergies et efficacité de la production énergétique
- Maximisation du recours aux énergies renouvelables

Pour les besoins de chaleur et de froid, différents scénarios de réseaux sont à l'étude. La centrale thalassothermique "Thassalia" pourrait être reliée au quartier. L'opportunité d'une telle solution est à l'étude, tout comme celle d'un réseau de géothermie locale. La mobilisation de l'énergie solaire est également prise en compte. Les bâtiments publics qui présentent un potentiel solaire important seraient équipés de panneaux photovoltaïques. Selon les besoins, une centrale photovoltaïque en autoproduction-autoconsommation pourrait être envisagée. (voir ODD11)

★ **La plateforme énergétique de l'habitat : un outil au service des particuliers**

La plateforme de la rénovation énergétique des logements privés assure une mission de service public auprès des particuliers ainsi que des professionnels, et ce afin de leur apporter une expertise, un cadre méthodologique et des outils facilitant la conduite de leurs projets. Ce service concerne la rénovation des maisons individuelles et des copropriétés privées. Conformément à sa mission de service public, ses conseils sont neutres et impartiaux.

Ce service est présent sur Marseille Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays d'Aix. Le service se structure dès cette année sur Istres Ouest Provence et bientôt sur les deux autres territoires, dont les habitants peuvent déjà obtenir des conseils téléphoniques simples. Ces services ont été créés en 2016, sur la base des travaux existants sur les Conseils de Territoires depuis 2013. Les particuliers ayant un projet de rénovation de leur logement trouvent dans ce service une assistance personnalisée à toutes les étapes du parcours de rénovation :

- ❑ Préparation : en maison individuelle ou en copropriété, aide à l'identification des besoins et des moyens disponibles, présentation des solutions techniques et financières,
- ❑ Étude : accompagnement et présentation des outils disponibles (Diagnostic de Performance Energétique (DPE), audit, étude architecturale ...),
- ❑ Travaux et financement : mise à disposition d'un annuaire des professionnels référencés sur un outil web, une aide à l'analyse des devis, infos sur les autorisations d'urbanisme, planification des travaux, accompagnement à la recherche de financements,
- ❑ Suivi : guide pour bien utiliser son logement et maîtriser ses consommations d'énergie, partage d'expériences et témoignages pour retour d'expérience.

L'éco système de la rénovation énergétique réunit des acteurs économiques, institutionnels, sociaux et des particuliers (plus de 20 organismes). L'objectif sur l'année 2018 était de lancer une étude pour répondre à des problématiques financières, juridiques et organisationnelles afin d'offrir un guichet unique simple pour tous les habitants de la Métropole.

★ **Les opportunités à exploiter**

Le traitement et l'acheminement de l'eau induit des process énergivores. En matière **d'économie d'énergie**, il est demandé aux exploitants de Marseille Provence un plan d'optimisation et de performance énergétique sur les installations (notamment celles liées au pompage et à la distribution) par le remplacement de matériel obsolète ou trop énergivore, par le pilotage énergétique des installations (mise en place de compteurs énergie sur les ouvrages et réseaux), par une optimisation

des coûts de fonctionnement. Il est également fixé l'objectif de disposer de 100% de véhicules propres liés à l'exploitation des ouvrages d'ici 2029.

En matière **d'énergies renouvelables** : sur le territoire de Marseille-Provence, l'installation d'ombrières sur les usines de potabilisation, de piles à combustible sur des réservoirs et de chauffe-eau solaires, et l'acquisition d'énergie électrique renouvelable ont permis de porter la part d'ENR à 65% des consommations électriques en 2018. Parmi les projets 2019, est prévue l'installation d'une éolienne et de panneaux photovoltaïques sur une station d'épuration.

Les principaux déchets produits par les stations d'épuration sont bien-sûr les boues. Or aujourd'hui de nombreuses pistes ont été exploitées non seulement pour en réduire l'impact, mais également pour en exploiter les ressources énergétiques. Ainsi, l'usine de traitement des boues de **GEOLIDE** à Sormiou, produira dès 2019, 200 Nm³/h de Bio méthane. Cela représente l'équivalent du chauffage de plus de 2 500 logements ou encore celui du carburant d'une flotte de 150 bus parcourant plus de 6 millions de kilomètres chaque année. Sur les autres Territoires, une étude est en cours qui déterminera les opportunités de valorisation de ces boues.

La Métropole a également lancé un schéma directeur des traitements des boues sur l'ensemble des stations d'épuration (STEP) de son territoire. Celui-ci préconise l'implantation de 2 à 3 méthaniseurs supplémentaires qui permettront notamment de réinjecter du Biométhane et ainsi doubler la production de biogaz, tout en réduisant la quantité de boue de 30%.

Par ailleurs, les sites de traitement des déchets de la Métropole sont producteur d'énergie, sur les Centres de Stockage de Déchets (CSD) par la valorisation du biogaz et sur le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer par l'incinération et la méthanisation.

La production d'énergie des sites est la suivante :

- Centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer : 932 334 MWh thermique et 209 779 MWh électrique
- ISDND de l'Arbois : 20 GWh thermique et 20 GWh électrique
- CSD de la Crau : 31 700 MWh thermique et 28 516 MWh électrique
- CSD Mentaure : 2 678 MWh électrique
- ISDND La Vautubière : 5560 MWh thermique et 5851 MWh électrique

A titre d'illustration, 10 000 habitants consomment environ 23 250 MWh. Au-delà de cette production de biogaz, la mise en place de photovoltaïque va être étudiée dans le cadre du programme de réhabilitation du CSD du Mentaure à La Ciotat. Le site de l'Arbois mène également une réflexion à ce sujet, ainsi que sur l'injection de Biométhane sur le réseau GRDF. Enfin, le projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Mallemort avance (cf. page X)

★ La métropole sur la voie de l'exemplarité

La métropole s'applique à être exemplaire en matière énergétique (voir ODD11).

ENCADRÉ

Habitat- Patrimoine

- Rénovation énergétique du patrimoine : **12 M€**

- Quartiers libres (périmètre global 140 ha) : **25 M€**(5M€ études globales, 20M€ première tranche de travaux sur 7 ha du site des casernes / Belle de Mai)
- Economies de flux : NC

Énergie

- Fonds Energie : **2 M€ sur 5 ans**
- Parc photovoltaïque sur le centre d'enfouissement Mallemort : **149 760 euros TTC** pour la prestation ATM/ASCA sur 20 mois.
- Renouvellement de la DSP du réseau de chaleur de Salon de Pce : **13 M€** portés par le délégataire.
- PCAEM : **300 000€**
- Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : **1 M€**
- DSP Eaux : Réduction des consommations et ENR en lien avec les déchets et l'eau et l'assainissement (voir ODD 6).

Objectif Développement Durable 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un emploi décent pour tous

ENCADRÉ :

Taux de chômage : 11,3%

Taux d'activité : 68%

740 000 emplois ; progression : + 6 000 emplois/an

Trafic conteneur 1,4 millions de tonnes + 2% / an

Actifs agricoles : 13 000 agriculteurs et salariés

Tourisme : 7 millions de visiteurs

Mots clés : Maintien du taux de croissance - Développement économique - Création d'emplois décents - Tourisme durable - Valorisation de la culture et des productions locales.

Premier pôle économique du sud de la France, Aix-Marseille-Provence appuie son développement économique sur une économie diversifiée, des pôles de compétitivité, la plus grande université francophone offrant tout l'éventail des formations supérieures, le 1^{er} port de France, un aéroport et deux gare TGV, ainsi que l'opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

La Métropole a une vocation naturelle à être la porte des échanges avec la Méditerranée, lui permettant ainsi de créer à terme, 60 000 emplois, dans une économie inclusive et dynamique, comme sa ville centre, Marseille, a plusieurs fois su le faire par le passé.

★ Renforcer la robustesse de l'économie locale

Réalisation du Techno centre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane

Destiné à bâtir "l'industrie du Futur", le projet Henri Fabre repose sur une démarche collective qui réunit les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation, autour de plusieurs axes : la mécanique, les matériaux du futur, l'ingénierie numérique et virtuelle et plus globalement dans les Services Avancés à l'industrie

La construction du Technocentre est réalisée en Maîtrise d'Ouvrage par la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec l'objectif est de réaliser un bâtiment sur une démarche BDM¹, dont le référentiel d'évaluation des projets est basé sur des aspects environnementaux, sociétaux, et économiques. Le surcoût lié à la certification BDM (niveau bronze) est de 700 000 €.

Réalisation de l'opération d'aménagement à vocation de logistique de la ZAC des Aiguilles à Ensues-la-Redonne

Une concession d'aménagement a été confiée à BARJANE en septembre 2011 pour la réalisation d'une opération économique à vocation Logistique. Le dossier de réalisation de la ZAC prévoit un programme de constructions de 180 000 m² de SDP environ.

Cette opération se positionne comme la base logistique de la zone périphérique de Marseille, un relais intermédiaire entre les grandes plateformes de logistique urbaine et de distribution finale.

Cette opération sera réalisée dans le cadre d'un ÉCO-PARC D'ACTIVITÉS :

- Signature architecturale unique, harmonie globale au niveau de l'architecture des bâtiments, charpente mixte bois/béton, centrale photovoltaïque en toiture, suivi d'une démarche HQE³⁶, sprinkler ESFR conforme au référentiel NFPA;
- Conçu et aménagé selon la démarche certifiée ISO 14001, le Parc des Aiguilles conjugue : une qualité environnementale, chantier vert à faible impact environnemental, traitement des eaux pluviales par techniques alternatives écologiques, imposition d'une charte lumière pour minimiser la pollution lumineuse, recréation de corridors écologiques, plantation d'essences végétales provençales, non allergènes et non invasives ;
- La création d'un cadre de travail agréable pour les utilisateurs du parc : pôle de vie intégrant des services aux usagers, bâtiment d'accueil pour les chauffeurs ;
- Une offre élargie de services aux entreprises : parking poids lourds et bâtiment d'accueil chauffeurs, bassins de rétention des eaux pluviales, gestion du Parc par une équipe BARJANE, maintenance des équipements collectifs.

Contrats de Transition Énergétique (CTE)

Suite à l'annonce du Président Macron de l'arrêt en 2022 des quatre centrales à charbon encore en activité en France, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avait proposé la signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE) entre l'Etat et l'échelon intercommunal, afin d'accompagner les territoires en mutation économique. La Métropole a été sollicitée en février 2018 en tant que chef de file. Après plusieurs réunions et en présence du Ministre (François De Rugy), les élus ont défendu une position de principe contre la mise en place d'un CTE métropolitain qui « noierait » la problématique liée au reclassement des personnels et la reconversion du site industriel directement impacté. Ils ont donc demandé à l'Etat de reprendre la main, de nommer un délégué interministériel dédié afin de traiter spécifiquement le volet social et de définir les moyens alloués à la reconversion du site ou son démantèlement. (NB : le CTE est depuis devenu un « Projet de Territoire ».)

L'Etat a lancé avant l'été un appel aux acteurs locaux pour faire remonter les projets et mis en place un Comité de pilotage restreint et un élargi notamment aux associations syndicales et environnementales, ainsi que 4 groupes de travail, auxquels la Métropole participe :

- Activités portuaires et logistiques
- Transports, mobilité, reconversion territoriale, habitat
- Emploi, formation, en lien avec les projets
- Projets autour de la transition énergétique, du développement industriel

Plan de redynamisation du secteur tertiaire du centre-ville de Marseille.

L'objectif de cette opération consiste à :

- La réalisation d'un inventaire des dispositifs mobilisables pour favoriser la production : aides économiques, fiscales, garantie locative, dispositifs de minoration foncière, par l'identification de leviers d'action de la collectivité sur le tertiaire à travers notamment des documents d'urbanisme et benchmark des solutions expérimentées au plan national
- L'expérimentation : tests de mise en œuvre de dispositif incitatif destiné au soutien à la production de bureaux dans un premier temps, sur le centre-ville de Marseille, puis dans un second temps, au sein de polarités d'équilibre. Ainsi, les immeubles repérés peuvent faire l'objet d'une démarche type appel à projet sur les communes volontaires, pour s'engager dans une expérimentation test, visant à remettre sur le marché, du tertiaire dans les centres anciens. L'accompagnement consistera notamment à favoriser la mise en relation avec les investisseurs, promoteurs et autres opérateurs permettant de s'inscrire dans une logique de partenariat Public / Privé.

³⁶ Haute Qualité Environnementale

- L'élaboration d'un plan de développement de l'immobilier tertiaire centré sur les segments de marché en pénurie d'offre, ainsi que des fiches projets opérationnelles en fonction des besoins des entreprises en lien avec les filières économiques développées. Ce plan d'action sera élaboré en fonction des besoins. Dans le cadre de cette stratégie se dessine également les contours d'une politique visant à améliorer la fluidité du trafic automobile dans le centre-ville de Marseille, avec l'objectif de réduire la place de la voiture au profit des modes doux, des transports en commun et d'un modèle logistique, dans le respect de l'environnement et pour la réduction des nuisances.

★ Développer l'attractivité des zones d'activité

Aménagement urbain et paysager du parc d'activités dédié aux biotechnologies « MI-Biopark » sur le site de Luminy - Marseille

Cette opération urbaine vise à renforcer l'attractivité et le rayonnement du technopôle MI-Biopark sur le site de Luminy qui s'illustre par son excellence et ses références internationales dans le domaine des biotechnologies en favorisant les synergies/échanges et le développement des entreprises, en lui donnant une meilleure accessibilité et lisibilité.

Pour atteindre cet objectif, la Métropole AMP souhaite retenir un schéma d'aménagement intégré, partagé par tous les acteurs du site. L'ambition de la Métropole AMP est d'inscrire MI-Biopark dans la logique de qualité urbaine du **label Parc +**.

Le site de Luminy concentre et conjugue les efforts de politiques stratégiques d'attractivité et de rayonnement, tant scientifiques, économiques qu'environnementales. En effet, son caractère exceptionnel réside dans les enjeux de son développement qui procède simultanément de la renommée scientifique et technologique du campus universitaire et des paysages précieux au cœur desquels celui-ci s'est développé depuis les années 1960.

Afin d'accompagner l'implantation d'entreprises, de start-up de la filière Santé, de répondre au mieux à leurs stratégies et à leurs besoins, et de contribuer ainsi à l'excellence du technopôle de Luminy, la Métropole souhaite disposer d'un schéma directeur des espaces publics et d'une offre de locaux dédiés (bureaux/laboratoires) dans le cadre de projets privés ou semi publics sur les derniers terrains disponibles. Tout comme le diagnostic préalablement établi et les scénarios d'aménagement esquissés sur ce secteur, le schéma d'aménagement intégré du secteur MI-Biopark devra être partagé par tous les acteurs du site, qu'ils soient institutionnels ou privés.

Le défi est de parvenir à un développement harmonieux du site sur la base des aménagements durables qui seront retenus.

Requalification "Smart city" des espaces publics du cœur de Technopôle Marseille Provence

Cette stratégie de développement et d'attractivité du Technopôle Marseille-Provence, concerne les travaux de requalification des espaces publics "Smart city" du cœur du site de Château-Gombert.

Le Technopôle Marseille Provence est un site emblématique de l'excellence marseillaise en termes d'innovation et de formation. La localisation du technopôle en zone périurbaine engage néanmoins des réflexions quant à l'accessibilité du site et à son attractivité.

Le renforcement de l'attractivité du site, mis à l'agenda politique de la Métropole, passe par le déploiement d'une démarche smart city permettant au technopôle de conserver son attractivité. Dans ce cadre, la Métropole souhaite engager une dynamique d'échanges et d'expérimentations en vue du réaménagement des espaces publics et de la conception de mobilier et de services innovants.

La requalification du site s'est ainsi déclinée sur deux volets : une mission d'étude sur les aménagements paysagers d'une part et une mission de définition de la démarche smart city d'autre part. La démarche smart city s'est concrétisée par les actions suivantes :

- Diagnostic de site
- Définition d'une démarche Living Lab, reposant sur deux piliers : expérimentation et innovation, animation et communication
- Définition du mode de fonctionnement du Living Lab, du rôle de l'animateur de site et des espaces (project Lab, kiosque de l'innovation, etc.)
- Budgétisation de la démarche smart city
- Méthodologie d'évaluation de la démarche smart city
- Proposition de scénarios d'expérimentation sur le thème des nouvelles mobilités
- Recommandations pour la mise en œuvre d'appels à projets sur le volet signalétique et sécurité

La démarche "Living Lab" vise à faire du technopôle un laboratoire grandeur nature de la ville durable, mettant en synergie les acteurs du site, des espaces décloisonnés et animés grâce à une programmation d'activités et d'événements.

La définition de la démarche smart city a été réalisée en étroite concertation avec les acteurs du technopôle : établissements d'enseignement supérieur, laboratoires, entreprises, étudiants et résidents.

Label Parc +

Il est apparu la nécessité de réfléchir à l'échelle régionale, à la mise en œuvre de démarche éco responsables et d'animations sur les zones d'activités. En 2018, le Technopôle de l'Arbois est devenu le 1er Parc d'activité en Région SUD à être lauréat du Label « PARC + » de niveau 3.

Ce Label entre dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et porté par la Région Sud, l'ADEME, la DREAL, l'Agence de l'eau, et animé par l'ARPE-ARB.

Il a pour objectif de valoriser les actions menées par les collectivités ou associations d'entreprises, en faveur de la qualité d'un parc d'activités.

Ces critères d'évaluation sont : l'aménagement judicieux de son territoire, la lutte contre le gaspillage foncier, la préservation et la valorisation du paysage et de la qualité de vie locale, les liens entre les entreprises et le territoire, et enfin, l'amélioration du quotidien des salariés et usagers.

Ce label décerné aux « Parc d'activités Engagé », comprend 3 niveaux ; le niveau 3 étant le niveau le plus abouti.

Le jury avait alors salué le travail accompli sur ce volet : développement des énergies renouvelables, éco conception des bâtiments, gestion différenciée des espaces naturels, éclairage par système économe et limitant la pollution lumineuse (LED avec diminution d'intensité la nuit), gestion des déchets, amélioration de la gestion des eaux pluviales des parkings, diagnostic biodiversité, etc. Le jury a également tenu à mentionner le travail collaboratif avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sur le risque incendie.

★ Développer l'artisanat grâce à la rénovation énergétique

La plateforme de rénovation énergétique constitue un service public de la performance énergétique de l'habitat. Elle joue un rôle de facilitateur. Le projet de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, principe de guichet unique, s'articule autour de deux axes :

- Une offre de service globale à la population en matière de rénovation de l'habitat - économies d'énergie, accompagnement des projets de construction ou de rénovation de l'habitat, amélioration du confort et de la salubrité du logement, valorisation du patrimoine, conseils sur le financement et aides diverses.
- Une action en faveur du développement économique des entreprises du BTP - développer le tissu des artisans, valoriser leur expertise, favoriser le groupement d'artisans coordonnés et complémentaires, créer des passerelles entre l'offre et la demande, anticiper sur la formation.

C'est une réelle opportunité pour convertir une facture énergétique croissante en un investissement dans l'emploi local. Le Territoire d'Istres-Ouest Provence a missionné la Maison de l'Emploi sur une démarche d'animation territoriale de construction de l'offre de services à destination des professionnels du bâtiment.

Une étude prospective a été réalisée par la Cellule Économique et Régionale de la Construction permettant de faire ressortir les enjeux et compétences au local. Cette étude a recensé les besoins de la population en termes de rénovation et les a croisés avec les compétences des entreprises présentes au local faisant ainsi ressortir la pénurie de certains métiers de la rénovation sur le bassin d'emploi.

Par le biais d'ateliers mensuels et/ou de partage de retour d'expérience, les différentes structures constituant la plateforme ont accompagné les entreprises du bâtiment, ont partagé l'étude prospective, les ont informées sur les nouvelles réglementations et celles à venir et sur les nouvelles techniques.

Une charte d'engagement a été mise en place par l'ALEC³⁷ et la MEHC³⁸ permettant aux entreprises de se démarquer qualitativement et de mettre en relation l'offre et la demande.

★ Jouer la carte du tourisme durable

Sept millions de visiteurs foulent chaque année le sol du territoire, ce qui fait du tourisme une force économique de premier plan, en termes de retombées. Cependant, au regard des impacts non négligeables que cela induit, et compte tenu de la fragilité des milieux, il importe de travailler sur un tourisme éco responsable, qui allie soutien de la filière stratégique et préservation de l'environnement. La qualité extraordinaire des paysages et des espaces naturels est l'un des principaux vecteurs du dynamisme du tourisme. La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage donc pour les préserver.

Les espaces naturels :

Les espaces naturels sont en grande partie protégés par des contrats de milieu tels que les Parcs régionaux et nationaux, qui disposent de protocoles spécifiques à l'accueil du public. Les espaces forestiers non couverts dans ces territoires, font l'objets de mesures de protection.

Ce double enjeu, de respect des espaces naturels et d'agrément des visiteurs, nécessite l'élaboration du **schéma métropolitain d'accueil des publics en espaces naturels**. Il est prévu :

- Un état des lieux des sites ouverts aux publics et des politiques d'accueil du publics (Parcs, ENS du Département, Conservatoire du Littoral, Communes, Forêts soumises, etc.) et un diagnostic sur les niveaux d'attractivité des espaces naturels ;
- La définition des modalités d'intervention de la Métropole (accompagnement, gestion en direct d'équipements d'intérêt métropolitain, valorisation, requalification, etc.) selon un plan d'interventions par secteur en adéquation avec les exigences paysagères et écologiques ;
- Une identification commune des sites sous gestion/animation MAMP ;
- La réalisation de travaux d'aménagement pour l'accueil des publics sur un ou plusieurs secteurs identifiés par l'étude.

³⁷ Association Locale Energie et Climat

³⁸ Maison de l'Énergie de l'Habitat du Climat

L'objectif de cette étude est de construire une future stratégie d'accueil à l'ensemble des espaces naturels métropolitains.

Les croisières

Le Club de la Croisière³⁹, en charge de coordonner le développement du marché de la croisière sur le territoire, avec notamment la préoccupation d'inciter et favoriser **la mise en œuvre de la transition éco énergétique pour la croisière** en relation avec les acteurs nationaux et locaux publics et privés, incite et porte à la connaissance des croisiéristes, les techniques permettant de baisser les émissions polluantes et ainsi réduire l'exposition des populations. Dans le cadre du Plan Climat, un travail sera engagé également sur le transport des passagers en escale à Marseille. Un partenariat pourrait être noué entre la Métropole et le Club de la croisière afin d'engager un dialogue constructif pour diminuer l'impact de cette activité dans la ville de Marseille principalement.

Par ailleurs, le Club organisera le **Blue Maritime Summit Marseille Provence, en octobre 2019**, pour favoriser la croisière intégrée et responsable, présenter les principales solutions et innovations en place ou à venir et montrer les opportunités économiques pour le territoire (nouvelles filières, nouvelles valeurs ajoutée).

★ **Exploiter la filière Bois, en respect de la préservation du milieu**

Plan Régional Forêt Bois (PRFB) en déclinaison du Plan National Forêt Bois (PNFB)

La Métropole a été sollicitée pour apporter sa contribution à l'élaboration de ce plan.

Le PNFB fixe pour 10 ans les lignes directrices et les orientations en matière de sylviculture et plus largement pour une partie de la filière bois pour la période 2016/2026, ceci en termes de développement de l'économie du bois en respect d'une gestion durable des forêts avec la volonté de s'adapter aux attentes de la société et au changement climatique (décret du 10 juin 2015).

Il se donne 4 objectifs :

- Créer de la valeur, en mobilisant la ressource durablement (augmentation des prélèvements),
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires (sensibilisation et communication vers le grand public en terme de lieu de loisirs et de détente, de source d'approvisionnement en bois de chauffage ou d'énergie, de préservation de la biodiversité et de paysage de qualité),
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique (diminution des gaz à effet de serre),
- Développer des synergies entre forêt et industrie (création de débouchés aux produits issus des forêts, besoin en bois pour la construction, etc...).

La Métropole a sollicité divers partenaires pour réaliser un état des lieux de chaque massif et définir les différents enjeux et objectifs déterminés dans le PNFB. Le travail de synthèse effectué en collaboration étroite avec la DRAAF et COFOR 13 a permis de cartographier l'ensemble des 19 massifs forestiers de la Métropole.

Schéma régional de dessertes forestières

La loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 impose aux départements la réalisation d'un **SARF (schéma d'accès à la ressource forestière)**. Le Département des Bouches-du-Rhône a demandé à la Métropole sa contribution financière pour participer à l'élaboration d'un outil à l'échelle régionale.

³⁹ le Club Croisières est une émanation de Marseille Provence Cruise Terminal, de l'Aéroport Marseille Provence, Chantier Naval de Marseille ainsi que le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du Conseil Départemental 13 et du Conseil Régional Sud.

Cet outil cartographique, qui sera opérationnel en juillet 2019, sera mis en accès libre et permettra de compléter l'étude gisement bois actuellement en cours.

Cet outil cartographique permettra d'identifier tous les accès à la ressource forestière et contribuera au développement de la filière bois. Il complètera l'étude gisement bois en cours de notification.

Reconquête des friches agricoles et développement du pastoralisme en forêt (voir ODD 15)

★ L'insertion par l'émergence de pistes EMPLOI avec les entreprises

Identifier les pistes de gisements potentiels, favoriser l'émergence d'emplois aider les entreprises, y compris les TPE à recruter, telles sont également les démarches que la Métropole met en œuvre, pour favoriser l'insertion, en allant directement à la source. En multipliant les partenariats entre acteurs économiques, associatifs et de l'insertion, elle contribue à générer de nouvelles offres d'emploi.

Les clubs Emploi

L'anticipation du recrutement des entreprises passe par la connaissance des bassins d'emploi, des implantations d'entreprises et des branches professionnelles.

Dans le cadre des actions de rapprochement avec le monde économique, la DGA a décidé de conventionner avec les différentes branches professionnelles des métiers en tension pour mettre en place des Club Emploi, ceci afin de :

- Permettre d'avoir une vision conjoncturelle d'un secteur d'activité
- Proposer une interface professionnelle entre les dispositifs d'emploi et les branches professionnelles
- Anticiper les recrutements en lien avec les dispositifs d'insertion inhérents aux personnes en difficulté.

LAB'emploi métropolitain

Mise en adéquation de la demande d'emploi des TPE et demandeurs d'emploi sur les territoires. Le **Lab'emploi** est un espace privilégié entre les entreprises, les acteurs de l'insertion et ceux de l'emploi. Il permet la promotion de profils de personnes en recherche d'emploi. Actuellement en cours d'expérimentation sur Aubagne et Salon-de-Provence, ce dispositif devrait être étendu en 2019 à l'ensemble du territoire.

French Impact

il s'agit de favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'innovation sociale. Cette dernière témoigne de la capacité de la Métropole à s'engager dans une démarche prospective sur le champ de l'inclusion professionnelle pour revisiter les modes d'action, les dispositifs de retour à l'emploi. Par conséquent, il est important de penser, imaginer, accompagner l'entreprise de demain au travers de ce domaine.

Le French impact est la bannière nationale qui fédère tous les acteurs qui font de l'innovation sociale un levier de transformation du rapport à l'emploi.

ENCADRÉ

Économie

- Techno centre Henri Fabre - Marignane Coût global prévisionnel de l'opération : **29 M€ HT, (24,5 M€ de travaux de construction et d'aménagement)**
- la ZAC des Aiguilles à Ensues-la-Redonne. Montant global de l'opération : **200 M€ d'investissements.**
- Plan de redynamisation du secteur tertiaire du centre-ville de Marseille : **240 M€**
- Contrats de transition énergétique : NC
- Requalification "Smartcity" Technopole Marseille Provence : **9 M €**
- Aménagement « MI-Biopark » sur le site de Luminy - Marseille : **3,2 M€**
- Label parc + : **1.6 Md'€ en fonctionnement 3.8 Md'€ en investissement**

Exploitation forestière

- Etude de la filière bois : **90 000 €**
- Pastoralisme en forêt : NC
- Plateforme rénovation énergétique : **1 M€**

Tourisme

- Tourisme durable plan croisière : **80 000 €**
- Schéma métropolitain d'accueil des publics en espaces naturels : **200 000 €**
- Schéma régional de dessertes forestières : **4500 €**

Insertion

- Les clubs emploi : NC
- LAB emploi métropolitain : NC
- French Impact : NC

Objectif Développement Durable 9 : Bâtir une infrastructure résiliente promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ENCADRÉ :

La Métropole à la pointe des technologies : thalassothermie, biogaz, hydrogène éolien flottant.
Économies liées à la mer avec fort potentiel d'emplois : croisières, nautisme, plaisance, aquaculture, conchyliculture, exploration sous-marine.

Mots clés : Infrastructure industrielle de qualité - Industrie durable - Recherche scientifique - Économie - Innovation - Développement du numérique et accès pour tous.

Dans le cadre de l'Agenda du Développement Économique, la Métropole s'est engagée à soutenir les grands projets au sein de 6 filières d'excellence : Aéronautique/mécanique, Maritime/logistique, Santé, Industries numériques et créatives, Energie/environnement, Art de vivre/tourisme. Ces filières sont systématiquement adossées à des écosystèmes d'acteurs métropolitains organisés (Clusters, Pôles de compétitivité, plateformes technologiques ...) et présentent des espaces d'accueil thématiques dédiés à la réception des entreprises.

Pour la filière Energie/Environnement, la Métropole a choisi de mettre l'accent sur la valorisation de projets ambitieux autour des énergies de demain, tels que ITER et PIICTO tout en travaillant à développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle pour mieux assurer la maîtrise des impacts.

La Métropole considère la transition énergétique et l'écologie industrielle comme une opportunité de diversification économique et de création d'emplois compatibles avec des savoir-faire locaux bien implantés, un levier puissant d'attractivité pour attirer des investissements, le moyen d'engager un développement économique respectueux des populations par la réduction des impacts.

Différents projets ou actions s'inscrivent dans cette dynamique :

★ Soutien aux filières Énergies décarbonées et Économie Circulaire (volet production et innovation) :

Eolien offshore flottant

La Ferme pilote Provence Grand Large (PGL) réalisée par EDF EN prévoit l'installation de trois éoliennes de 8 MW (turbines fournies par Siemens et flotteurs SBM Offshore/IFPEN), implantées à 17 km au large de Port-Saint-Louis du Rhône. Au total, 200 M€ d'investissement dont la décision finale doit être prise par EDF Énergies Nouvelles début 2019 au plus tard, pour une mise en service fin 2020. Le Quai Gloria (GPMM) est identifié comme site dédié à l'assemblage des machines à terre de ces premières éoliennes. Il nécessite 5,7 M€ de travaux de renforcement indispensables au lancement du projet. : La Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud PACA devraient subventionner respectivement à hauteur d'1M€ et d'1,5 M€ le GPMM pour permettre la réalisation de ces travaux.

La plateforme d'essai Mistral dédié à l'Éolien Offshore en Méditerranée, est opérée par France Energies Marines : le projet MeMoFlow (250 k€ au total pour la phase 1) a été financé par la Région Sud-PACA (200 k€) et la Métropole (20 k€) via le CT5. Il s'agit d'une première étape qui permettra d'améliorer la connaissance sur l'environnement marin en Méditerranée tant physique, chimique que

biologique et de mettre au point les protocoles et les moyens de suivi environnemental nécessaires à la conception, au déploiement et à l'exploitation des futures fermes d'éoliennes flottantes. Sachant la sensibilité des sujets environnementaux et la nécessité de les objectiver scientifiquement, MeMoFlow constituera une brique très utile au développement de la filière. Il permettra aussi aux entreprises qui le souhaitent de mettre en œuvre des opérations de R&D sur les flotteurs et les systèmes d'ancrage en surveillant précisément leur résistance et leur vieillissement en milieu marin méditerranéen.

L'animation de la filière : Fin février 2018, pour la deuxième fois à Fos-sur-Mer, la Métropole et ses partenaires (CCIMP, Pôle Mer, Cap énergies, ARII, EDF EN) ont organisé un « Rendez-vous Business ». Ces rendez-vous sont destinés à mobiliser les PME/TPE afin de répondre aux appels d'offres du projet PGL et anticiper les besoins de montée en compétences. Ce type d'événement devra être poursuivi au regard des avancées des projets en cours sur la façade méditerranéenne. En avril 2018, 800 participants ont été accueillis au Palais du Pharo à Marseille à l'occasion de la 5ème conférence internationale FOWT (Floating Offshore Wind Turbines), portée par le Pôle Mer Méditerranée, France Énergie Éolienne et la CCIMP et cofinancée par la Métropole et la Région. Dans la perspective d'une concertation méditerranéenne autour de l'éolien flottant, les régions Occitanie et Sud-Paca ont décidé de s'associer pour l'accueil de ce salon alternativement à Marseille et en Occitanie (à Montpellier en 2019).

A terme, pour la façade méditerranéenne (régions Occitanie et Sud-Paca), il est fixé un objectif de production d'électricité de 3 GW avant 2030, dont 1,2 GW en Région Sud-Paca, sur la base d'un scénario médian avec localement un potentiel de captation de 40 % des parts de marché, le chiffre d'affaires généré serait de 2,9 Md€ de chiffre d'affaires à horizon 2035.

La Zone Industriale Portuaire (ZIP) de Fos-Port-Saint-Louis apparaît comme le site stratégique pour le déploiement de la filière éolienne offshore flottant (EOF) en méditerranée en se positionnant sur une grande partie de la chaîne de valeur de la filière, à savoir la conception/ingénierie, l'assemblage et production de certains sous-ensembles, l'exploitation et la maintenance.

La question des infrastructures portuaires sera prépondérante pour capter le plus de retombées industrielles et générer significativement des emplois.

Filière Hydrogène

En cohérence avec le plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique, la métropole souhaite développer et structurer cette filière sur son territoire. Il s'agit de soutenir les entreprises dans leurs projets R&D et d'être un territoire d'expérimentations, afin de relever différents enjeux d'ordre technologiques, économiques et sociétaux, et ce sur l'ensemble des briques qui constituent la chaîne de valeur (production, transport, distribution, stockage et usages).

Compte tenu des investissements lourds qui seront nécessaires pour développer les infrastructures de transports et de desserte, il est impératif de réfléchir au développement des usages potentiels à moyen/long terme, afin de bâtir un maillage viable qui puisse s'enrichir et se capitaliser au fil du temps, à la mesure des moyens publics et privés (Schéma Directeur territorial).

La Métropole AMP s'est portée candidate pour l'organisation des Journées de l'Hydrogène en 2019. Cette 7ème édition aura lieu les 10 et 11 juillet 2019. La Métropole entend y présenter ses orientations concernant la filière, avec une vision prospective, spatiale et temporelle, du déploiement potentiel des usages et des stations de distribution.

Il s'agira ensuite de poursuivre l'instruction technique sur la faisabilité de déploiement ou d'expérimentations dans divers domaines susceptibles d'utiliser de l'hydrogène pour la mobilité. Parallèlement, la Métropole doit déterminer ses leviers d'actions et les moyens qu'elle souhaite consacrer à l'essor de cette filière.

Experts techniques : Cap Énergies, CEA Tech, AMO, Porteurs de projets : PIICTO, GPMM, Engie, Air Liquide, GRT Gaz... Institutions partenaires : Région, CCI, Ademe.

Le Solaire

La Métropole souhaite promouvoir les projets de production compatibles avec les usages du sol, compte tenu des enjeux fonciers très prégnants sur son territoire. Une charte de « bonnes pratiques » sera adoptée au premier semestre 2019 et sera proposée aux opérateurs qui souhaitent intervenir sur notre territoire, opérée par le Service Énergie. Un travail de fond d'identification des surfaces potentiellement mobilisables pour des fermes solaires ou sur bâti, va être engagé.

ITER

Projet de recherche international sur la fusion magnétique contrôlée (7 pays partenaires dont l'Europe). Les enjeux sont :

- Accompagnement du développement économique : accueil d'entreprises dans les zones d'activités économiques existantes (Pertuis, Peyrolles),
- Desserte en transports en commun : réflexion en interne pour aménager les lignes existantes selon le besoin des entreprises mandataires et création de parkings relais,
- Infrastructures routières : aménagement de la sortie de l'A51 et ouverture de la route sur le barrage EDF,
- Subvention aux colloques et forums en lien avec ITER et la fusion : RDV Business ITER (CCIMP), IRFM, divers colloques internationaux sur Aix-en-Provence et Marseille,
- Subvention à la Commission Locale d'Information ITER.

La participation terminée est de 75 M€ pour la construction de la machine sur 10 ans (2007-2017). Subventions aux forums et colloques : en juin 2018 5000 € pour l'organisation du Whorkhop Phisic sur la cyber sécurité et 3000 € pour l'organisation du Workshop Wonder.

Pays concernés : Etat, Europe, Collectivités Territoriales : 467 M€ dont MAMP pour 75 M€ sur 10 ans. Partenaires, l'Europe, l'État, les collectivités : Région Sud, CD13, Métropole Aix-Marseille-Provence, CD 84, CD 83, CD 04, CD 05 et CD 06.

★ Aménagement d'espaces d'accueil dédiés aux entreprises innovantes

Technopôle de l'Arbois

Premier technopôle à avoir été labellisé sur la thématique de l'environnement (2001) en France, il vise à favoriser les synergies entre entreprises, laboratoires de recherche et enseignement supérieur afin de concourir au développement de nouvelles technologies dans le domaine de l'environnement. Il se compose de 3 zones d'activités : le Domaine du Petit Arbois (ZAC de 60 000m²) qui bénéficie encore d'environ 18 000m² de réserves constructibles, le Domaine du Tourillon (ZAC en cours de création avec deux phases de 60 000m² de SDP qui accueille notamment le campus « The Camp », le Domaine de la gare TGV d'Aix-en-Provence (ZAC créée en 2004 avec une ambition de 100 000 m² de SDP, dans l'objectif d'accueillir des sièges régionaux de grands groupes et bureaux d'études travaillant dans l'environnement).

Plateformes industrielles

La Métropole est en coordination étroite avec l'État, la Région, les industriels, le GPMM et l'association PIICTO, autour d'une politique volontariste visant la pérennisation des sites existants et l'implantation de nouvelles activités y compris au stade de l'innovation.

Cette politique s'attache à prendre en compte les attentes des populations ainsi que les enjeux climatiques nécessitant notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif est de pérenniser les sites existants en réduisant leurs coûts de fonctionnement et leurs impacts environnementaux en développant des synergies entre industriels. Cela se traduit par l'identification de plates-formes intégrées valorisant la mutualisation d'utilités et de services puis l'accompagnement à l'implantation de nouvelles activités en croissance dans les domaines de l'économie circulaire, de la transition énergétique (énergies renouvelables, stockage énergétique, carburants du futur) et des bio-industries, pouvant également bénéficier des synergies industrielles.

Par ailleurs, le GPMM, aménageur de l'espace industrielo portuaire, dans son projet stratégique 2014-2018, affirme de nouvelles orientations en matière de transition énergétique et de diversification des activités industrielles en lien avec le développement des trafics et une compétitivité renouvelée depuis la mise en œuvre de la réforme portuaire.

L'appel à Manifestation d'intérêt Provence Industr'innov vise à inciter l'implantation de nouvelles activités industrielles et préindustrielles (innovation) au sein des grandes plates-formes de l'Étang de Berre. Il cible des prospects intervenant dans des filières d'avenir comme la production de biocarburants, la production et transformation des biopolymères, les technologies de la transition énergétique et celles pouvant s'inscrire dans des circuits d'approvisionnement et de valorisation qui relèvent d'une économie circulaire :

- Optimisation des importations de matières premières et développement de la production locale de bio-ressources (algues, canne de Provence, etc.) ;
- Valorisation des déchets et de la biomasse, notamment celle disponible et mobilisable localement ;
- Transformation/production des polymères (plasturgie, etc.) et production de biocarburants (2G/3G) ;
- Captage et revalorisation de "rejets" (ex : le CO2 pour la culture des algues), de "co-produits" (ex : l'Hydrogène pour les piles à combustibles) ou de sources d'énergies fatales (ex : vapeur, froid, etc.). *En partenariat avec : l'État, GPMM, KEM ONE, Total raffinage France, Cie Pétrochimique de Berre filiale de LyondellBassel, PIICTO Fos-sur-Mer, NOVACHIM et Provence Promotion*

En' Durance Énergies (Saint- Paul-Lez-Durance)

La Métropole étudie une zone d'accueil (potentiel de 15 ha) des entreprises partenaires de R&D du CEA ou souhaitant tester en propre leurs démonstrateurs, dans la mesure où le domaine est en lien avec les activités du CEA, par la mise à disposition de locaux (bureaux, ateliers, laboratoires ou foncier nu) à la location (bail emphytéotique envisagé entre MAMP et CEA à l'euro symbolique pour une durée de 70 ans). Dans un premier temps, un bâtiment d'accueil avec des espaces modulables bureaux/ateliers/laboratoires sera installé et complété selon l'appétence des entreprises.

Les enjeux de cette zone sont :

- Cibler seulement les entreprises partenaires de R&D et non pas les sous-traitants du CEA et celles en phase de R&D dans les mêmes domaines,
- Offrir un lieu d'accueil type « hôtel d'entreprises » et du foncier nu, si possible en dessous du prix du marché (effet de levier pendant la « vallée de la mort »),
- Gérer la « commercialisation » du site qui va être très particulière,

Construire « en régie » rapidement les premiers bâtiments pour accueillir des entreprises en location de bureaux et locaux dédiés.

★ **Un soutien au déploiement de plateformes technologiques**

Cité des Énergies (Saint Paul Lez Durance)

La Métropole poursuit les travaux de création de la Cité des Energies, dont l'enjeu est de monter des partenariats de R&D entre les laboratoires et les entreprises de PACA afin, d'une part d'accroître la compétitivité des entreprises et d'autre part, de favoriser l'essaimage de start-up et d'unités industrielles sur le territoire.

Pour cela, des plateformes seront dédiées aux énergies renouvelables autour de 4 axes de recherche et développements (R&D) dont les déploiements se font en plusieurs phases :

- Axe 1 : Solaire (*photovoltaïque, à concentration et thermique*)
- Axe 2 : Efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens
- Axe 3 : Bioénergies (*tendre vers la production de biocarburants à partir d'algues (3G) ou tous types de déchets contenant du carbone (2G)*)
- Axe 4 : Réseau Electrique Intelligent (*combinaison des technologies de l'énergie et du numérique afin de favoriser les économies d'énergie, mieux intégrer les énergies renouvelables sur le réseau, mieux piloter la consommation et donc réduire les factures électriques*)

Phase 1 : Viabilisation du terrain (axes 1,2 et 3) - Phase 2 : Bâtiment CEA Tech dit de préfiguration, Équipements mutualisés de R&D et bâtiment de biomasse (axes 1,2 et 3) - Phase 3 : Bâtiment de recherche pour les équipes du BIAM d'une surface de 5655 m². Outre des équipes de recherche, le bâtiment à usage de laboratoires de recherche permettra d'héberger également des plateformes dont la plateforme Héliobiotec- Phase 4 : Bâtiment de recherche et développement – construction du hall technologique « microalgues et plantes » - Phase 5 : Bâtiment « méditerranéen » - Phase 6 : MEGAGRID (Flexgrid)- Phase 7 : Acquisition de grands équipements scientifiques et technologiques de R&D

Innovex

La Métropole a financièrement soutenu la plateforme INNOVEX sur le territoire du Port de Marseille-Fos (au sein de la plateforme PIICTO). Ce soutien a permis l'implantation de JUPITER 1000, démonstrateur innovant de GRTGaz sur la filière hydrogène, avec un potentiel de 9 ha encore disponibles pour de nouveaux projets de R&D.

Labex SERENADE :

Dans les locaux du Centre de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement (CEREGE) à l'Arbois, il réunit des compétences et des infrastructures d'expérimentation uniques, indispensables aux acteurs français du domaine pour mener à bien des projets de recherche, développement et innovation et se positionner à l'échelle mondiale sur la thématique des nano-matériaux.

★ Autres initiatives innovantes sur le territoire

Le French Smartport in MED

La métropole AMP est partenaire de l'équipe projet AMU/GPMM/CCIMP au sein de la dynamique de projets "SmartPort" visant à améliorer les performances logistiques, énergétiques et environnementales du Grand Port Maritime de Marseille via l'intégration d'innovations numériques et technologiques.

- Labellisation de projets améliorant les performances logistiques, énergétiques ou environnementales du GPMM,
- Organisation de challenges mettant en relation industriels et start-up,
- Création d'une chaire académique "Smartport",

- Actions de communication visant à valoriser les innovations du GPMM et du territoire à l'international,
- Développement d'une "Brain Port Community",
- Mise en place d'un "Smart Port Data".

Cette opération est réalisée en partenariat avec L'Université Aix Marseille, le GPMM, la chambre de Commerce et d'Industrie, l'Etat, la Région, le Département, la Caisse des Dépôts, ainsi que les acteurs du monde économique.

Implantation du projet démonstrateur "Le Présage" sur le Technopôle Marseille Provence

Dans le cadre de la stratégie de développement et d'attractivité du Technopôle Marseille Provence en lien avec les caractéristiques économiques et géographiques du site, va s'implanter le premier restaurant fonctionnant à l'énergie solaire de France. La Métropole subventionne le démonstrateur du Présage. Ce projet se caractérise par :

- Le maintien en cœur de site d'une parcelle de jardin de 1200m² entretenu selon les principes de la permaculture
- La construction d'un bâtiment énergétiquement exemplaire, premier restaurant de France fonctionnant à l'énergie solaire, label BDM Gold.

Ces initiatives convergent vers un seul but : accélérer la transition énergétique pour développer le potentiel industriel vert du territoire métropolitain tout en offrant une meilleure qualité de l'air, dans le droit fil du Plan Climat, en cours d'élaboration.

ENCADRÉ

Économie

- French Smart Port : NC
- Indust'innov: NC
- En durance : **8,3 M€ de VRD, 13,9 M€ de bâtiments** (à réévaluer)
- La cité des énergies : **6,6M€ Métropole sur 32,32M€**
- La filière hydrogène : NC
- Éolien Off shore : NC
- ITER : Construction : **16 Md€**, Exploitation : **5 Md€**, Démantèlement : **530 M€**
- Techno centre Henri Fabre : Coût global prévisionnel **29 M€ HT**, dont **24,5 M€** de travaux de construction et d'aménagement
- Implantation du projet démonstrateur "Le PRESAGE" : **1,5M€ (subvention Métropole 50 000€)**

Objectif Développement Durable 10 : Réduire les inégalités dans le pays et d'un pays à l'autre

Pas de compétence

Objectif Développement Durable 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ENCADRÉ :

95% des habitants accèdent aux services publics à moins de 7 Km.

21 quartier en NPNRU

Intégration des critères "Quartier durable" dans 180 opérations d'aménagement

50% de villes de la Métropole sont labellisées (pavillon bleu, villes nature, villes fleuries.).

France : entre 2015 et 2016 le nombre d'inscrits sur BlaBlaCar est passé de 25 à 40 millions.

Mots clés : Aménagement - services publics - logement - transports - urbanisation durable - patrimoine culturel - risques majeurs - qualité de l'air - espaces verts - liens éco et sociaux entre urbain et périphérie, insertion de tous, préservation des ressources, adaptation au changement climatique.

La qualité de vie est indispensable au développement des femmes et hommes du territoire, tant collectivement qu'individuellement. Cette qualité de vie procède d'un ensemble de facteurs qui contribuent - ou non - au bien vivre et au bon développement de la cité.

★ Aménagement : des projets "laboratoire" en gestation

L'aménagement du territoire impacte, par son caractère durable ou non, le devenir de la Cité. C'est pourquoi, **un guide de l'aménagement durable** a été édité au profit des aménageurs Métropolitains. L'objectif est de prendre en compte, en amont des programmes, l'ensemble des facteurs indispensables tels que : l'accès à la mobilité active et aux transports en commun, la commodité de tri des déchets, l'intégration paysagère et la nature en ville, la conception d'espaces ouverts qui soient moins vulnérables aux intempéries, aux îlots de chaleur, l'éclairage urbain, ... Cette volonté de travailler à produire des quartiers mieux conçus, plus résilients est un atout pour le bien-vivre des populations.

NPNRU: (Voir ODD1)

QUARTIERS LIBRES : Cette opération innovante située sur la ville de Marseille est un exemple de l'intégration du Développement Durable comme moyen de réponse aux besoins du quartier. Ce projet d'aménagement urbain de 140 hectares couvrant quasiment une partie du 3ème arrondissement (Belle de Mai et St Charles), futur éco quartier, bénéficiera d'un soin tout particulier. En effet, son aménagement a fait l'objet de l'élaboration d'une stratégie développement durable, ce qui implique la prise en compte en amont de :

- L'énergie : prise en compte des vents, de l'ensoleillement, recours aux énergies renouvelables (Thalasso thermie, géothermie, photovoltaïque),
- La réduction des nuisances, la préservation de la qualité de l'air,

- L'insertion urbaine,
- Les espaces publics : gestion des îlots de chaleur, création d'espaces verts "10 espaces verts en 10 ans",
- Les services publics,
- La gestion des eaux : ruissellement, gestion des eaux grises, imperméabilisation des sols,
- La concertation avec la population : les réunions, balades et expositions ont rassemblé sur l'opération plus de **5 000 personnes**.
- Le transport et la mobilité : accès aux transports en commun, mobilité modes actifs, liaisons inter-quartiers notamment avec le centre-ville.

Par ailleurs, ces actions relèvent de l'animation d'espaces partagés dits Jardins collectifs ou **Jardins partagés**, une sensibilisation à la culture bio, à une meilleure gestion des déchets y est effectuée. Un partenariat avec les services Développement Durable des collectivités permet une labellisation pour certains et un accès à l'eau avec un tarif préférentiel pour d'autres.

Enfin cette approche transversale en cours d'expérimentation, est vouée à terme à être généralisée, si possible à l'ensemble des programmes d'aménagement de la Métropole.

DOCKS LIBRES

Ce projet urbain est en cours de définition sur 7 hectares dans le secteur Saint-Mauront à Marseille (3ème arrondissement). Innover sur cette portion de territoire signifie prendre en compte les contraintes comme autant de freins à transformer en leviers et concevoir un projet résilient.

- Prise en compte de la pollution des sols : évaluation de la possibilité de réemploi sur site des terres, étude d'alternatives à des excavations de volume important de terres, valorisation des matériaux excavés...
- Prise en compte de la problématique inondabilité (zone d'aléa fort du risque inondation selon le Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant des Aygalades) : une méthode itérative et progressive, et une approche souple de l'incertitude permettent d'innover pour réduire la vulnérabilité du projet d'aménagement : tendre vers des mutualisations, vers la réalisation d'espaces réversibles, vers la sobriété d'usage et d'entretien. Comment l'existence du risque peut-elle conduire à innover sur le plan des formes urbaines et faire naître de nouveaux usages.
- Prise en compte de l'inconfort climatique : conception bioclimatique de la trame urbaine (chemin de l'eau et de l'air, couvert végétal...), utilisation des énergies renouvelables (thalassothermie, énergie solaire) afin de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et la surchauffe estivale.

Concernant les **actions autour de la sensibilisation à une alimentation plus saine et plus "durable"**, elles sont souvent portées par des centres sociaux et des animateurs travaillant sur les secteurs familles. Elles peuvent aussi être montées en lien avec les services sociaux. (*cf action sur La Ciotat avec le CCAS de la ville*).

★ La rénovation de l'habitat : grande cause nationale

Le parc privé continue à faire l'objet d'aides à la **réhabilitation**, avec en 2018 : 1 145 logements subventionnés (dont 548 pour économies d'énergie), 718 logements de propriétaires occupants, 90 logements de propriétaires bailleurs, 337 logements (subventions aux syndicats). La mise en œuvre de ces réhabilitations est effectuée par les territoires après validation de la CLAH⁴⁰ métropolitaine. Plus de 12 millions d'euros ont été consacrés à ce poste en 2018 (tous financeurs confondus), (Voir ODD 1)

La mobilité : Le premier chantier métropolitain

⁴⁰ Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

Secteur particulièrement impactant sur le territoire métropolitain, le transport et la mobilité constituent un point sensible, auquel la Métropole s'est attelée dès sa création, au travers des actions qui continuent à se déployer dans le cadre de l'Agenda de la mobilité.

- **Le PDU.** La démarche PDU est engagée depuis le 14 décembre 2018. Pour rappel il est destiné à mettre en œuvre 7 leviers :
 - Un système de vélo global
 - Un réseau de transport collectif performant
 - Un système routier réinventé
 - Un système hiérarchisé de pôles d'échanges multimodaux
 - Des services de mobilité agiles et accessibles
 - Un espace public partagé
 - Les moyens de réussite

A ce jour, la concertation a été opérée dans tout le territoire : 430 participants, 17 000 contributions sur le site dédié, 130 documents disponibles et plus de 100 contributions écrites.

- **Le transport en commun "propre"**: les travaux du **BHNS**⁴¹ et du service "**Le bus +**" 100% électrique sur Aix-en-Provence se sont poursuivis, permettant la mise en service début septembre 2019. **Une ligne 100% électrique** sur le réseau RTM est opérationnelle depuis fin 2015 et une expérimentation à plus grande échelle va être menée en vue d'une généralisation des bus électrique sur Aix et Marseille. Dans les secteurs moins denses, le choix se porte sur le GNV. Un dépôt entièrement équipé pour cette énergie est en construction par la RDT à Aubagne et Gémenos et une DSP pour la construction d'une **station GNV** à Vitrolles est lancée.
- Le projet "**Demoiselle**" de navette propre est entré en phase test. Quant aux **IRVE**⁴², 275 sont en cours de déploiement, dont 120 sur Marseille, pour une possibilité de recharge de 550 véhicules en simultanée. L'origine de l'approvisionnement des IRVE est garanti renouvelable.
- **IRVE**⁴³. Le réseau « la recharge » constitué de 275 bornes de recharge en voirie, dont 120 sur Marseille, est en cours de déploiement.
- Il s'agit de déployer un maillage de bornes sur tout le territoire de la Métropole permettant une recharge d'une heure en moyenne et présentant deux points de charge par bornes. L'électricité délivrée est certifiée d'origine renouvelable (hydraulique français)
- **Les nouvelles mobilités** :
 - Autopartage : Suite à la création d'un label métropolitain d'autopartage en 2017, La métropole a labélisé trois opérateurs : TOTEM Mobi depuis 2017 ; Autopartage Provence en 2018 et Drivy en 2019. Ce label permet aux communes qui le souhaitent de favoriser le développement de l'autopartage en délibérant des tarifs réduits de stationnement dédiés aux véhicules labellisés ainsi que des emplacements de stationnement.
 - Sensibilisation : **MOBILIZ** : Les Ambassadeurs de la mobilité interviennent sur le changement de comportement en matière de mobilité. Objectif : réduction de 6% des déplacements en véhicule solo. **ICAR** : le but est de doter les usagers de la mobilité de nouveaux services, via le site internet et une application mobile et enfin, la vente dématérialisée. ICAR comprend également un système open data. **MOBILE SANS MA**

⁴¹ Bus à Haut Niveau de Service

⁴² Installations de Recharge de Véhicules Électriques

⁴³ Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques

VOITURE : c'est la possibilité de se libérer pendant un mois de sa voiture sur un parking de la Métropole, en échange de la gratuité des Transports en Commun. Ce dispositif est étendu en 2018 à toute la Métropole (100 ménages inscrits dont 30% en dehors de Marseille).

- Les **ZFEm**, Zones à Faible Émission (voir ODD 3)
- "**La Métropole Mobilité**" : Il s'agit de faire connaître la nouvelle identité visuelle porteuse de la promesse que d'ici 2025 9 habitants sur 10 soit connectés à un arrêt, un parc relais ou un pôle multimodal en moins de 10 minutes.
- **Les titres de transport unifiés.**
 - La carte unique pour se déplacer : support unique sur tout le territoire métropolitain en remplacement des supports existants sur les Territoires au 1er sept 2018,
 - Le Pass intégral annuel : accès illimité à tous les modes de déplacement sur le Territoire (bus/car/vélo/parcs relais/ter...) WE compris à compter du 1er sept 2018. 40 000 Pass vendus en 4 mois, une déclinaison pour les jeunes et les seniors (hors TER) en 2019
 - Les agences commerciales : "**la boutique de la mobilité**" comme point d'accueil et de vente du Pass métropolitain. Au sein de principales villes du territoire, au nombre de huit,
 - L'harmonisation des tarifs scolaires : 2 formules 2018/2019 désormais : Pass métropolitain sans réseau RTM et avec réseau RTM avec réductions catégorielles prises en charge par la métropole (bénéficiaires CMU, Boursier, famille nombreuse).
- **Le plan Vélo**
 - Développer l'usage du vélo pour les trajets quotidiens (création d'un réseau métropolitain de lignes vélos sécurisés, renfort du réseau secondaire, mise en place de stationnement vélo sécurisé, mise en place de service vélos au sein des principales gares métropolitaines, développer l'intermodalité...),
 - Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre (aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique par le département des Bouches-du-Rhône, mise en place d'un service de prêt de vélo en moyenne et longue durée, redéploiement de l'offre de vélo en libre-service sur Marseille, Mise en place d'un dispositif d'éco mobilité scolaire...),
 - Sécuriser la pratique et promouvoir l'usage du vélo (création d'un guide/charte métropolitaine des aménagements cyclables, sensibiliser au partage de l'espace public, se doter d'un GPS vélo).

★ Préserver la qualité paysagère du territoire

La Métropole offre un éventail particulièrement varié de paysages naturels de très grande qualité. Cependant, il est également nécessaire de prendre en compte les paysages urbains.

A cet effet, un diagnostic a été élaboré afin de faire émerger des actions de préservation, de restauration et de valorisation des unités paysagères anthropisées. Il a également pour but de faire reconnaître la valeur paysagère des sites au regard des problématiques d'aménagement.

Le Diagnostic des paysages urbains et d'abords des sites naturels, permettra la sélection de 25 à 40 sites pilotes et emblématiques du territoire, sur lesquels les premières actions seront engagées. A la suite de quoi sera menée une concertation, qui permettra l'élaboration puis la mise en œuvre du **Plan Paysage** avec une stratégie, des axes de développement, un calendrier d'actions, des indicateurs d'évaluation.

Ce plan définira l'intégration des paysages dans les documents d'urbanismes (PLUI, SCOT), dans les projets d'aménagement, notamment des sites pilotes économiques (Ex : Pôle aéronautique d'Istres).

Dans le même temps, l'**Atlas des paysages**, qui avait été élaboré en 1998 par le Département des Bouches-du-Rhône, doit être réactualisé. Un travail partenarial sera entrepris entre la DREAL, le Département et la Métropole et fera l'objet d'une convention en 2019.

Enfin, un **partenariat a été établi avec l'École d'architecture de Marseille**. L'objectif : Produire un surcroît de connaissance et d'apport méthodologique grâce à la compétence universitaire au profit de la Métropole et de son territoire et établir une publication.

★ **Anticiper sur les Risques Majeurs et assurer la protection des populations en cas de crise**

De par la diversité de son milieu naturel, de ses sous-sols, de ses activités économiques et de son tissu industriel, le Territoire est soumis à tous les risques naturels et technologiques⁴⁴. Cette situation nécessite une prise en compte en amont des effets de ces aléas afin d'en limiter les impacts.

La planification préventive se fait au travers des Plans de Prévention des Risques : PPRN (risques naturels), PPRI (Inondation), PPRIF (feux de forêt) ... On en compte 125 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces plans régissent réglementairement l'architecture urbaine au travers des documents d'urbanisme, afin d'éviter les effets catastrophiques comme ce fut le cas lors de l'accident d'AZF Toulouse ou plus récemment lors des inondations dans l'Aude.

Avec les effets du changement climatique, le constat d'une montée en fréquence et en puissance des phénomènes climatologiques devient prégnant. La forêt devient plus vulnérable avec l'élévation de température, les phénomènes d'orages, de canicules et d'épisodes venteux deviennent de plus en plus violents, des tornades apparaissent même depuis quelques années en méditerranée...

Devant ce constat, la Métropole a acté cette nécessité d'anticiper et d'accompagner ces situations de crises qui vont avoir non seulement des impacts sur ses missions propres (transports, déchets, eau et assainissement, GEMAPI ...) mais également sur la population. Trois actions principales sont mises en œuvre pour limiter au mieux les effets de ces crises :

- Former et entraîner les élus détenteurs des pouvoirs de police à la gestion de crise afin de moins subir et de faire face à ces situations,
- Acquérir du matériel de sauvegarde (lits pliants, couvertures...) pour doter les communes de matériels qui permettent la mise à l'abri des populations sinistrées,
- Sensibiliser la population, notamment les jeunes enfants, aux réflexes à avoir en cas de survenance d'un événement dangereux.

★ **La Métropole durable et responsable**

La Métropole développe des politiques publiques, mais elle applique également à elle-même les stratégies qu'elle entend développer en matière de durabilité.

- **Patrimoine** : la Tour la Marseillaise, la réalisation de l'architecte Jean NOUVEL est l'une des tours les plus performantes de France et d'Europe. Elle présente en matière d'innovation environnementale les certifications HQE et LEEDS statut GOLD⁴⁵. Elle a recours à la thalassothermie couplée à des ailettes de protection solaire permettant d'obtenir 100% d'énergie renouvelable pour le confort thermique des bureaux et 70% des émissions de Gaz à Effet de Serre évités.
- Un grand **programme d'amélioration énergétique du patrimoine** (plus d'un million d'euros est consacré à réhabiliter les bâtiments métropolitains sur Marseille), tandis que l'on tente de promouvoir **l'intégration du bois dans les constructions de bâtiment public**. Un bâtiment test est en cours de construction sur Aubagne.

⁴⁴ (sauf avalanches et volcan)

⁴⁵ Il s'agit de certifications internationales de bâtiments à haute valeur environnementale et notamment énergétique.

- **Énergie** : dans l'optique de créer une cellule "fluides" Métropolitaine, plusieurs économistes de flux optimisent les consommations des bâtiments métropolitains au travers de plusieurs démarches :
 - **Une base de données** recensant tous les contrats et les consommations des 3 à 5 dernières années des bâtiments métropolitains a été créée permettant ainsi de mettre en lumière les bâtiments les plus consommateurs afin d'en réduire les consommations énergétiques et notamment grâce à un diagramme de Pareto démontrant que 20% des bâtiments représentent 80% de la consommation totale des bâtiments étudiés.
 - Cette base de données permet aux économistes de flux de préconiser **des actions d'optimisation des consommations** qui seront mises en œuvre en 2019 : passage à la LED pour l'éclairage, création de puits de lumière pour utilisation de la luminosité naturelle, isolation des toitures des bâtiments énergivores, mise en place de systèmes de sous-comptage sur certains équipements afin de suivre l'évolution des consommations avant et après rénovation dans un but de sensibilisation des agents sur place, etc.
 - **Le volet sensibilisation des agents** prend en effet une place importante dans les actions des économistes de flux qui viennent d'adhérer au groupe de travail de la Direction de la Stratégie Environnementale relatif à la sensibilisation des agents aux comportements écoresponsables au travail par le biais de visuels, quizz, mailing, etc.
 - **Les Plans Climat Énergie Territoriaux** des différents territoires préconisant également d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations métropolitaines, une étude sera menée en 2019 afin d'équiper les bâtiments consommateurs en 2020 de panneaux photovoltaïques en vue de se lancer dans l'autoconsommation solaire, réduisant ainsi considérablement les consommations énergétiques. Ces projets verront le jour grâce à la participation des économistes de flux à des appels à projets régionaux (type Smart PV) ou encore en investissement propre.
 - Parallèlement, les économistes de flux travaillent avec la Direction Programmation et Performance Achats à la signature d'une **convention de partenariat avec un délégataire d'économie d'énergie pour la valorisation des CEE**⁴⁶, mesure phare du gouvernement pour répondre aux exigences de réduction de la consommation énergétique en France, générés dans le cadre des travaux d'aménagement environnemental réalisés par le SIB. Le bilan de cette action se fera en 2020 à la fin de la 4ème période, afin de déterminer le nombre d'actions d'économie d'énergie rendues possibles grâce aux financements des CEE.
 - Les économistes de flux suivront la totalité de leurs actions sur plusieurs années afin d'établir un **réel retour d'expérience** et travailler en amélioration continue.
- **Marchés publics** : le **SPASER**, Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables permet l'intégration des critères environnementaux dans les marchés, dont les clauses d'insertion (Voir ODD1). Le SPASER prend en compte les axes suivants :
 - **Amélioration de la qualité de l'air et des eaux** : par des modes de transport moins polluants (promotion du GNV pour les véhicules lourds, de la multi-modalité pour le numérique, par la prise en compte de la performance environnementale des véhicules proposés pour les marchés en ligne de car (critères relatifs aux émissions de CO2), par le recours à des produits d'entretien et de maintenance pour le bâtiment moins polluants, par la réduction des rejets de produits polluants, par l'optimisation de l'assainissement.
 - **Diminution de la consommation des énergies fossiles** : par le recours à des éco-matériaux dans le bâtiment, par la recherche de développement des véhicules électriques et des transports en commun.

⁴⁶ Certificats d'Économie d'Énergie

- **Réduction des déchets produits** et de la valorisation du recyclage et de l'économie circulaire par : l'exigence de la réduction des déchets d'emballage et déchets de chantier, réemploi des déchets au-delà de la réglementation.

Ont été identifiés pour l'essentiel les marchés relatifs à :

- L'utilisation du GNV pour véhicules lourds,
- Les études relatives au PDU et à la valorisation de la multi modalité, des modes de transport doux,
- Les études et travaux relatifs à l'assainissement des eaux usées, à la production d'eau potable
- Le contrôle et le traitement des déchets dangereux
- Le tri et le recyclage des OM et du biogaz
- Le suivi écologique des milieux marins et forestiers
- Les études de consommation d'énergie dans les bâtiments
- Les lignes de car
- Les MOE pour opérations d'infrastructures
- Les travaux de bâtiments et de voirie

- **Manifestation Éco responsables** : les grandes manifestations sportives se mettent à l'heure durable pour limiter leurs impacts notamment en termes de gestion des déchets, de signalétique et de déplacement.
- **La communication** a développé des dispositifs vertueux dans plusieurs domaines :
 - Priorité à l'information numérique plutôt que papier
 - L'intégration des critères environnementaux dans tous les marchés de prestation imprimerie et supports divers : papiers labellisés, matériaux recyclables, réduction de l'empreinte carbone...
 - La réutilisation des matériaux dès que cela est possible, utilisation de matériels économes en énergie, ...
- **Flotte automobile** : la Métropole s'est engagée à optimiser la qualité de l'air en opérant sa propre transition énergétique. 15 véhicules hybrides et 7 véhicules électriques ont été achetés en 2018 et 20 bornes déployées au sein du parking Euromed Center. Il s'agit de poursuivre dans cette voie dans un objectif de convergence « verte » du plan de renouvellement des véhicules légers : conversion énergétique de 1/4 du parc des véhicules légers « essence ou diesel » (160 voitures en 10 ans) et déploiement de bornes de recharge électrique. Maillage du territoire (problématique d'aménagement plus aiguë concernant l'environnement de la TLM).
 - **Règlement intérieur de l'usage des véhicules légers** : ce règlement a pour but :
 - La rationalisation du parc et des coûts de location,
 - Le rajeunissement du parc et amélioration de l'offre de véhicules pour les déplacements professionnels du personnel,
 - La mutualisation en pool, pour une meilleure exploitation du matériel régulièrement sous utilisé,
 - La mise en place de critères d'attribution pour les Autorisations de Remisage à Domicile permanentes,
 - La mise en place d'un comité de suivi pour la bonne application du règlement, notamment des règles d'attribution relatives aux remisages à domicile,
 - L'acquisition des vignettes CRIT'AIR en cas de circulation différenciée.
 - **Les véhicules utilitaires** : de nombreux tests et essais ont été pratiqués sur des véhicules utilitaires électriques, hybrides, GNV, hydrogène : camions, bennes à ordures, balayeuses, nettoyeuses, ... Les résultats ont permis de constater que les prestations de ces matériels étaient aussi performantes et autonomes qu'avec les moteurs thermiques. Cependant le prix demeurant encore très élevé, une étude est en cours pour mesurer précisément les priorités d'achat de ces matériels.

L'Informatique : le numérique comme vecteur d'économie de ressources : La direction Innovation Numérique et Systèmes d'Information s'est engagée dans une série de mesures destinées à favoriser les économies d'énergie, de déplacement et de ressources.

La dématérialisation : elle se traduit dans de nombreuses applications : les finances avec le circuit des factures, les relations avec la Direction des finances, le Trésor Public, ..., les ressources humaines avec les dossiers des agents, la relation avec les services de l'Etat, les délibérations pour la convocation des élus, pour les transports avec le renouvellement des cartes de transport scolaires, etc.

Limitation des déplacements : le territoire de la métropole étant très vaste, il importe de réduire les distances pour les opérations de maintenance sur les très nombreux postes informatiques des agents métropolitains. Pour limiter les déplacements, les techniciens ont recours à

- des logiciels de prise en main à distance sur les ordinateurs du réseau permettant de gérer certaines interventions ;
- la généralisation des paramétrages des équipements en réseau (imprimantes, photocopieurs, badgeuses, onduleurs, éléments actifs, ...) pour l'administration et la gestion à distance ;
- l'organisation du covoiturage dans le cadre de certaines interventions des techniciens informatique sur des mêmes sites ;
- la création d'espace de transferts de fichiers grande capacité en interne et externe dans le but d'éviter l'utilisation de supports d'information tel que papier, CD, Clé USB qui nécessite des transferts par véhicule.
- la visioconférence.

- **La visioconférence** : dans un contexte métropolitain où les agents d'une même DGA, d'une même direction et d'un même service peuvent être éclatés sur tout le territoire, la mise en œuvre d'une solution de visioconférence permet de réduire les déplacements inter sites pour les réunions et les travaux de groupe. Elle a également été mise en œuvre dans le cadre des commissions. Pour chacune des commissions organisées avant chaque conseil métropolitain, les élus se déplaçaient jusqu'à Marseille pour y assister, quelque fois pour 30mn de réunion. Aujourd'hui, les commissions se passent en visioconférence évitant ainsi le déplacement de tous les élus des territoires vers Marseille. Cela a pour conséquence de réduire l'empreinte carbone de tous les agents en contribuant à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre de la métropole et contribuer ainsi activement à un développement durable. La visioconférence est écologique. En optant pour l'organisation de meetings via la visioconférence, les risques liés aux déplacements tels que les risques d'accident de voiture sont diminués. Enfin, la visioconférence permet de limiter la perte de temps dans les transports.

- **La réduction des déchets** : la question des déchets en termes de gestion informatique est cruciale. C'est pourquoi un effort est porté sur :

- les moyens d'impression mutualisés, la limitation de la consommation des toners couleurs par la mise en place du noir et blanc par défaut ;
- la collecte et envoi pour recyclage des déchets spécifiques (toner, cartouches, piles, lampes...) auprès d'une société spécialisée
- la réforme du matériel informatique et des photocopieurs dont la destruction et le recyclage des déchets électroniques sont confiés à des sociétés spécialisées.

- **La téléphonie en mode reconditionnement** : Soucieuse d'optimiser la dépense publique tout en s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement en luttant contre le gaspillage, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un marché d'acquisition de terminaux

dits «reconditionnés». L'objectif de ce marché est de répondre aux besoins de chaque agent de la Collectivité d'utiliser un équipement mobile professionnel adapté, ayant déjà été utilisé mais ayant ensuite bénéficié d'un processus complet de contrôle et de remise en état, les rendant propres à une nouvelle utilisation dans des conditions de fonctionnalité et de fiabilité comparables à celles d'équipements neufs. Il est demandé au partenaire-prestataire d'assurer le service après-vente, ainsi qu'une offre de service de réparation qui mettra en évidence la valorisation des anciens appareils, ainsi que la récupération de composants pouvant être réutilisés, et la gestion de la fin de vie des composants ne pouvant pas l'être.

- Toujours pour optimiser la dépense publique, le service Télécoms propose aux agents qui le souhaitent ou pour lesquels les missions le nécessitent, l'installation sur le PC d'un applicatif simulant les fonctionnalités basiques de téléphonie : appels entrants, appels sortants, transfert d'appels. L'objectif de cette action est de :

- s'affranchir des équipements téléphoniques liés à un constructeur d'autocommutateurs téléphoniques en utilisant une couche logicielle,
- diminuer l'investissement en nombre de postes téléphoniques,
- diminuer la consommation d'énergie.

ENCADRÉ

Aménagement

- NPNRU : **2,5 milliards €**
- Quartiers libres (périmètre global 140 ha) : **25 M€**(5M€ études globales, 20M€ première tranche de travaux sur 7 ha du site des casernes / Belle de Mai)
- Jardins partagés : NC
- Plan Paysage : **228 000€ sur trois ans**, Partenariat école architecture : **20 000€**

Logement

- Réhabilitation du parc de logement privé : **12,7 M€(Hors ingénierie)**
- Fonds de solidarité FSL : **8,45 M€**

Adaptation au changement climatique et énergie

- Dispositif économes de flux : **1 M€**
- PCAEM : **300 000€**(pour l'élaboration de la démarche)
- Le service public de la rénovation énergétique : **1 M€**

Mobilité

- Les mobilités propres : **81,2 M€(Infra + véhicules électriques)**
- PDU : **7,1 milliards €**
- Plan Vélo : **60 M€** sur 5 ans (sur un total de 100 M€)
- ZFEm : **300 000€**(pour l'étude) **2M€** total final estimé
- Elaboration du réseau métropolitain

Flotte automobile : **1,7 M€** pour l'ensemble du parc (aucun véhicule diesel acheté).

Clauses insertion sociale : **150 000€**

Objectif Développement Durable 12 : Établir des modes de consommation et de production durables.

ENCADRÉ :

1,3 milliard de tonnes de nourriture gaspillées chaque année dans le monde. Le secteur alimentaire = 22% des émissions de Gaz à Effet de Serre = déforestation pour conversion en terres agricoles

3% de l'eau de la planète est pure⁴⁷.

308 € = coût pour la collectivité d'une tonne de vêtements jetés (0 € si transmis à une association pour du réemploi + la création d'activité et d'emplois).

900 points de collectes vêtements sur la Métropole = 3100 tonnes collectées en 2018

Mots clés : gestion durable des ressources (eaux, air, foncier) - réduction des déchets - valorisation des déchets - pratiques durables dans les marchés - tourisme durable - valorisation de la culture et des produits locaux, création d'outils d'évaluation des politiques.

Le changement climatique, la hausse de la démographie, l'expansion de l'économie contribuent à fragiliser les réserves mondiales d'espace, d'eau et d'air. La consommation effrénée de produits à très faible durée de vie qui puisent sur les matières premières, consomment de l'énergie et contribuent à augmenter le volume de déchets est devenue la norme. Enfin, l'impact sur les eaux et les mers de rejets de produits nuisibles pour l'environnement posent de nombreux problèmes pour les habitants et pour la biodiversité.

La gestion durable des ressources est désormais une nécessité, qui est prise en compte par la Métropole, à différents niveaux :

- Dans les documents d'urbanisme, pour ce qui concerne le foncier (Voir ODD 11) et notamment le foncier agricole (voir ODD 2),
- Dans les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, dans la réutilisation de l'eau agricole (voir ODD 6), dans les politiques mobilité pour la qualité de l'air (voir ODD 3)
- Dans les politiques économiques, pour le développement de l'énergie (Voir ODD 7)
- Dans l'ensemble des politiques, avec l'intégration des problématiques climat (voir ODD13)

D'autres secteurs sont également concernés.

★ Une démarche holistique pour la gestion des déchets

La problématique Déchets est multiple et les enjeux déterminants pour l'avenir des Territoires. **L'élaboration du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est en cours, en partenariat avec les Conseils de Territoire, afin de répondre à l'objectif de baisse des déchets ménagers et assimilés inscrit dans la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

L'ambition du PDPDMA fixe à 10% la réduction du ratio de déchets ménagers et assimilés pour 2025. Il importe donc de passer de 637 Kg/H/an en 2010 et 627 Kg/H/an en 2015 à 564 Kg/H/an, soit une baisse d'environ 80 000 tonnes.

⁴⁷ Statistiques mondiales

L'objectif du Plan Métropolitain est de définir un socle commun à tous les territoires, les objectifs, actions et moyens à déployer pour réduire les déchets produits sur la Métropole, pour les années 2019-2025, en accord avec les axes prioritaires du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets ainsi que ceux du Plan régional.

Il s'inscrit dans un contexte régional sous tension pour le traitement des déchets avec un risque fort de saturation des installations régionales de stockage des déchets dès 2019 et une hausse programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, notamment sur le stockage, sur les prochaines années. La réduction des déchets induite par les actions prévues permettra d'apporter une première réponse à cette tension.

Cette politique s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources. **La réduction des déchets à la source est une priorité.** C'est pourquoi des mesures sont prises pour favoriser le réemploi et la réduction du gaspillage.

Les textiles, une ressource en pleine expansion

Le volume des déchets liés à la mode a été multiplié par deux depuis 2004. La plupart de ce qui est jeté est réutilisable. C'est pourquoi cette piste est exploitée et trois opérateurs ont été sélectionnés pour l'installation de colonnes de tri de vêtements (Hors CT5) qui ont permis en 2018, la collecte de 3100 tonnes de vêtements. Sur le CT5, des caissons de réemploi installés dans ses déchetteries en ont récolté 50 tonnes.

La filière de collecte et de tri des textiles génère, à tonnage équivalent, un nombre d'emplois plus important que les autres modes de traitement. Les 3 opérateurs retenus font appel à l'insertion dans le cadre de leur activité.

Enfin, en termes d'environnement : l'éco organisme permet de garantir plus de 99,7% de valorisation des textiles collectés dont 59,4% sont réutilisés en l'état, 40,3% sont recyclés ou valorisés (9,3% en chiffons, 22,5% en effilochage, 7,5% transformés en combustibles solides de Récupération et 1% éliminé avec valorisation énergétique.

Les ressourceries le marché de la deuxième chance

Les ressourceries sont un outil formidable qui permet la réduction du volume des déchets, tout en créant de la richesse et de l'emploi. "Le Dirigeable" à Aubagne développe des activités de collecte, de réparation, de réemploi, de revente à bas coût ou de valorisation énergétique. En 2018, sur les 9 000 tonnes d'encombrants collectés, le territoire d'Aubagne et de l'Étoile en a dédié 2 000 à la ressourcerie.⁴⁸ A ce jour, certains territoires disposent de caisson de réemploi en déchetteries, d'autres de partenariat avec les acteurs du réemploi. L'objectif est d'harmoniser les pratiques, en vue d'augmenter les tonnages collectés et traités.

Le compostage désormais à la portée du plus grand nombre

Le compostage permet de réduire le volume des fermentescibles. En 2018, une action de mise à disposition au public des composteurs a été opérée sur les Conseils de Territoire : Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, et Pays de Martigues. 2 700 composteurs individuels et 390 lombricomposteurs ont été distribués ainsi que 670 foyers collectifs équipés, soit un budget approximatif de 100 000 euros. En consolidé à fin 2018, sur AMP environ 34 700 composteurs individuels, 1 400 lombricomposteurs et 2 900 foyers collectifs sont équipés.

⁴⁸ Le Dirigeable est la plus grande ressourcerie de la métropole et de la région Sud. Elle dispose de 2 700m² d'installations et est gérée par le Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Cette opération a pour but d'être généralisée aux deux autres Conseils de Territoire. Par ailleurs, des opérations de sensibilisation "le mois du compostage", seront généralisées sur les Territoires, pour favoriser l'implantation dans les jardins privés de ce mode de traitement de déchets et proposer une solution pour les déchets verts.

Le gaspillage alimentaire, une grande mobilisation

Autre axe fort des Territoires et de la Métropole : **la réduction du gaspillage alimentaire**. Si le compostage peut apporter une solution au traitement des fermentescibles, la réduction des déchets à la source est toujours préférable. Le sujet a été pris à bras le corps par de nombreux acteurs du territoire : les communes, en charge de la restauration collective, les territoires et enfin l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) qui a mené des démarches de sensibilisation.

Le traitement des déchets faisant partie des compétences déléguées aux territoires, la lutte contre le **gaspillage alimentaire en restauration scolaire** est traité différemment. Sur la Métropole se sont plus d'une soixantaine de sites de restauration collective scolaire accompagnés par des associations partenaires de Marseille Provence et du Pays d'Aix. Sur le Pays Salonnais, **1 330** enfants ont été sensibilisés et sur Aubagne Pays de l'Etoile ils ont été **375**.

L'implication des prestataires

Cette mesure a été étendue aux prestataires de la Métropole. La réduction des déchets s'opère également au travers des DSP qui sont pilotées par la Métropole. Ainsi les exploitants sont tenus de produire des rapports sur leur gestion des déchets, mettant en lumière les actions de réduction et de recyclage.

★ **Le levier d'action de la commande publique**

Les marchés publics sont un levier puissant pour favoriser les modes de production et de consommation responsables. A cet effet, le Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (**SPASER**) est un atout majeur. Outre la prise en compte des publics les plus éloignés de l'emploi, Il s'attache à l'amélioration de la qualité de l'air, des eaux, la diminution des impacts sur l'environnement. (Voir ODD11)

★ **L'évaluation des politiques publiques, un processus d'amélioration continue**

L'évaluation environnementale des plans et programmes est obligatoire pour 4 types de schémas et plans métropolitains réglementaires (SCOT, PLUi, PDU et PCAET). L'ambition de ce travail est d'intégrer progressivement les schémas et plans thématiques internes dans une dynamique d'évaluation de leurs impacts environnementaux, au même titre que les plans et programmes réglementaires. La collecte des données environnementales des 12 thématiques de l'évaluation est renouvelée annuellement par la Mission Partenariat Évaluation et Veille Environnementale (PEVE) à partir des données environnementales thématiques disponibles en open source. Les DGA opérationnelles de la Métropole sont impliquées dans le déploiement de ce dispositif de partage et de validation d'impact. A cet effet, la Mission PEVE organise :

- Une analyse de la donnée et une mise à disposition sur étagère à destination des équipes de maîtrise d'ouvrage ;
- Une alimentation des Bureaux d'Études en charge de la maîtrise d'œuvre des Évaluations Environnementales et des projets. A terme, un référentiel métropolitain sera proposé.

L'attention des directions est orientée sur le recensement des données disponibles au sein des services et leur ciblage sur des valeurs utiles pour l'évaluation environnementale, direct ou indirect (une donnée

utilisée seule peut n'avoir aucun intérêt environnemental mais peut le devenir en la croisant avec d'autres). Ce travail de sélection permet également de relever les marges de progrès en termes de données environnementales pour répondre aux exigences réglementaires du code de l'environnement.

★ **Le tourisme durable** (voir ODD8)

★ **La valorisation des produits locaux** (voir ODD 2)

ENCADRÉ

Déchets :

Plan de prévention des déchets et assimilés : interne

Objectif Développement Durable 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

ENCADRÉ :

23 millions de Tonnes équivalent CO₂ (kteq CO₂) de GES ont été émises durant l'année 2015 sur l'ensemble de l'aire métropolitaine. Cela représente 12,5 tonnes par habitant et par an (contre 8,4 en PACA et 6,9 en France en 2014), soit 55% des émissions totales de la région de la même année.

La part combinée du méthane CH₄ et du N₂O, représentative de l'impact de l'activité agricole, compte pour seulement 3,1% des émissions métropolitaines, 32 Mteq CO₂ à éviter d'ici 2030.

16% des côtes soumises à l'érosion, hausse du niveau de la mer : + 14 cm entre 1985 et 2015.

Mots clés : Résilience et adaptation face au changement climatique, intégration dans les politiques, les stratégies et la planification - améliorer l'éducation sur le sujet.

★ Le changement climatique : une réalité avec laquelle il faut compter.

Le Changement Climatique est un processus engagé à l'échelle planétaire. On en mesure chaque jour les effets. A l'échelle métropolitaine, ce bouleversement accentué par le changement d'usage des terres (mutation des paysages, nouvelles affectation des sols, pollution de l'eau, du sol et de l'air, etc...), aura des effets sur les espaces urbanisés et périurbains, les terres agricoles, les écosystèmes terrestres et marins, délétères pour l'homme comme pour la nature : îlots de chaleur urbains renforcés, perte de biodiversité, ressources en eau plus limitées pendant la saison estivale, évolution de la phénologie des plantes (dépérissement des forêts par exemple), précipitations intenses, ressources halieutiques fragilisées, érosion des côtes sableuses et rocheuses, fréquence plus élevée des grands incendies, infrastructures portuaires et routières mises à mal.

La Métropole Aix-Marseille Provence sera ainsi soumise à des risques grandissants auxquels les habitants et les autorités locales seront confrontés. Pour protéger les populations et préserver ses écosystèmes, souvent déjà dégradés, elle est contrainte de mettre en œuvre des pistes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES) :

- Optimiser le transport en commun et le covoiturage afin de limiter la pollution de l'air, encourager les véhicules propres et la mobilité douce,
- Orienter les industries lourdes vers des activités moins émettrices de GES et de substances nocives,
- Améliorer l'isolation, la qualité des bâtiments et la performance des chauffages,
- Choisir des matériaux urbains ne favorisant pas le stockage de la chaleur, tendre vers un urbanisme responsable et durable, et des structures urbaines plus aérées,
- Développer l'agriculture urbaine et la végétalisation en sélectionnant des variétés d'arbres adaptées au climat méditerranéen, capables de rafraîchir l'atmosphère (évapotranspiration) avec un minimum d'eau,
- Réduire les distances entre le domicile, le travail, les loisirs, les établissements sanitaires et commerciaux,
- Sensibiliser les professionnels et les citoyens aux bons comportements,
- Maîtriser la croissance urbaine en préservant les terres agricoles, tout particulièrement les plus fertiles, et forestières pour augmenter la séquestration du carbone dans les sols,
- Relocaliser les habitations sous la menace du recul du trait de côte, transformer les ports pour faire face à l'élévation du niveau de la mer,
- Privilégier la production agricole locale et les circuits courts,
- Stimuler l'économie circulaire,

- Soutenir le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien sur la terre et en mer, filière bois...),
- Poursuivre les efforts sur le recyclage des déchets, préserver les écosystèmes naturels qui rendent des services gratuits (herbiers de posidonie par exemple).

La liste est loin d'être exhaustive. Tout doit être pensé de manière globale dans une approche systémique et tous les acteurs du territoire doivent être invités à débattre autour de la table pour n'exclure personne. Le territoire de demain de la Métropole doit être désirable pour donner envie aux citoyens de s'engager durablement dans la transition verte qui est porteuses d'emploi, mais peine à démarrer malgré les premières initiatives positives restant aujourd'hui largement insuffisantes.

L'objet du **Plan Climat Air Énergie Territorial** est de construire une action climatique opérationnelle, efficace et pérenne pour améliorer la contribution du territoire à la réalisation des objectifs climatiques planétaires, adoptés lors de la COP 21 et participer à l'amélioration de la qualité de l'air local, dans un objectif global l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Métropole.

Le Plan Climat est ainsi, l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire, le document de planification placé au centre des politiques publiques.

La première étape de l'élaboration d'un plan climat est la réalisation d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement (EIE) portant notamment sur les points suivants :

- Énergie consommation et production,
- Qualité de l'air,
- Gaz à Effet de Serre,
- Bruit,
- Changement climatique,
- vulnérabilités.

Le Plan Climat définit des objectifs de réduction par thème et secteurs, puis une trajectoire pour atteindre ces objectifs. D'une durée de 6 ans, évalué et révisé à mi-parcours. Au cours de l'année 2018, le diagnostic EIE et la concertation ont été réalisés. 31 réunions sur l'ensemble du territoire, réunissant plus de 400 personnes et 90 têtes de réseaux ont permis la production de 210 propositions. Sur le plan qualitatif, la concertation a été marquée par des représentants de l'ensemble de la société métropolitaine (élus, associations, collectivités, EPCI, entreprises, chambres consulaires, services de l'Etat, ...).

Parallèlement aux réunions de concertation, il a été recueilli un cahier de 300 actions (proposé par le mouvement Alternatives Territoriales), ainsi qu'un avis du Conseil de Développement Métropolitain portant sur les enjeux.

Spécificité de la démarche, la Métropole a souhaité largement associer les partenaires, têtes de réseaux locaux, à l'élaboration du contenu de son Plan Climat, en participant aux différentes instances, en contribuant à la production de données, et en relayant voire, en animant des réunions de travail ad-hoc avec leurs propres partenaires.

★ L'éducation à l'environnement : indispensable au processus d'évolution des mentalités (voir ODD 4)

★ Les fonds européens au service de la transition écologique

Le Service Europe de la Métropole intervient dans l'aide au montage de demandes de subventions européennes de la Métropole, qui soutiennent entre autre des projets de :

- lutte contre les changements climatiques (projet UIA DIAMS pour l'amélioration de la qualité de l'air sur Marseille) pour un montant de 3,7 M€ (Voir ODD 3)
- conservation de manière durable des côtes méditerranéennes (Projet Interreg Med Coasting), (Voir ODD14) qui capitalise les expériences locales suivant les lois régionales "Contrat de rivière" de développement durable pour un montant de 0,1M€.
- atténuation du changement climatique (4 projets FEDER finançant des pôles d'échanges multimodaux pour un montant de 9,613M€).

- Dans la gestion d'une enveloppe globale FSE au titre de l'Axe 3 du Programme Opérationnel National (PON) : lutte contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion doté de 13,6M€ : les opérations co-financées dans ce cadre doivent répondre aux 3 principes horizontaux dont le développement durable.

- Smart Waste PACA (élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets) Programme LIFE : 2 447 805 €

- Mobilité douce : ITI FEDER 4M€

Les fonds collectés par le service Europe en faveur de la lutte contre la pauvreté et le changement climatique s'élève à 9,2M€.

ENCADRÉ

Plan Climat : **300 000 €**

Fonds européens, issus des enveloppes ITI FEDER et FSE : **20 M€(recettes)**

Objectif Développement Durable 14 : Conserver et exploiter de manière durable, les océans, les mers et les ressources marines aux fins du Développement Durable.

ENCADRÉ :

255 Km de littoral et de lagune (Étang de Berre); 1/3 de la population concentrée sur la bande de 2 Km de littoral) 70 sites de baignade, le plus grand étang salé de France.

21 000 anneaux dans les ports de plaisance.

9 M€ consacrés à la GEMAPI, 265 M€ pour le contrat de Baie, 350 M€ pour le Livre Bleu (pour trois ans).

Mots clés : Réduction de la pollution marine (déchets et rejets aqueux) - protection des écosystèmes marins et côtiers.

Point de jonction entre terre et mer, le littoral métropolitain est le siège d'enjeux majeurs de développement durable pour le territoire, par la diversité de ses paysages, la qualité de ses milieux, sa biodiversité unique et par l'ensemble des richesses produites par le tourisme et l'activité économique. Ce littoral est cependant fragile et les changements climatiques attendus accentueront cette vulnérabilité. C'est pourquoi la Métropole a investi des moyens conséquents, dédiés à sa préservation et à sa valorisation.

★ Le Livre Bleu : un effort sans précédent pour le littoral

Les 255 Km de littoral sont un exemple type de la diversité des sites de la Métropole : calanques, plages, falaises calcaires, ports de plaisances, zones de mouillage, mais également installations portuaires et industrielles. Pour préserver ces espaces, mais également pour en organiser au mieux le développement touristique et économique, **le Livre Bleu Métropolitain** a été élaboré et présenté en 2018 et sa feuille de route a été rendue publique au mois de juin. Ce Livre Bleu qui décline une centaine d'actions, s'articule autour de trois axes :

- Faire du littoral un moteur de rayonnement
- Préserver et sécuriser les espaces littoraux
- Gérer et structurer l'espace.

En 2018, plusieurs actions ont été menées ou poursuivies :

Le Contrat de Baie : L'outil opérationnel pour la préservation du littoral métropolitain

Le Contrat de Baie de la Métropole est un contrat de milieu signé en 2015 sur le territoire littoral de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole étendu à Saint-Cyr-sur-Mer à l'est et Martigues, à l'ouest pour garantir une cohérence de masses d'eau. Sur terre, ce contrat comprend le bassin versant de l'Huveaune et la majeure partie du bassin versant des Aygaldes. Cette démarche est née de l'ambition forte des acteurs locaux pour améliorer la qualité des eaux de baignade et des milieux littoraux.

En 2018, le périmètre du Contrat, a intégré l'ensemble du golfe de Fos incluant, ainsi l'ensemble du littoral métropolitain. Cette intégration a eu pour intérêt d'inclure tout le bassin versant du golfe, à savoir les zones humides, la plaine de la Crau, les communes portuaires et la Zone industrialo-portuaire.

Désormais, le territoire du Contrat s'étend sur 43 communes représentant un linéaire côtier d'environ 160km, de Saint-Cyr-sur-Mer à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Il se caractérise par une grande hétérogénéité de paysages où des secteurs très urbanisés et très industrialisés côtoient des zones naturelles remarquables. C'est le cas pour le milieu marin avec des espèces et des habitats protégés comme les herbiers de posidonies ou pour les archipels et les massifs calcaires qui abritent des espèces animales et végétales rares voire endémiques. Afin d'améliorer la qualité des milieux ou en permettant le maintien durable des activités humaines, le Contrat de Baie répond aux objectifs du SDAGE sur le territoire et est doté de trois axes clés :

- La réduction des sources de pollution à la mer ;
- La protection des milieux et la restauration écologique ;
- La sensibilisation et l'éducation des publics à l'environnement.

La première phase du contrat de 2015 à 2018 a donné lieu à un bilan à mi-parcours, présenté en Comité de Baie le 15 janvier 2019. Chaque porteur a fait état de l'avancement de ses actions, et de leur engagement financier. Le bilan 2018 est très positif, puisque plus de 75% des actions programmées ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, avec un taux d'engagement financier de plus de 80%. Ce bilan permet donc d'envisager une nouvelle phase de 3 ans, qui comportera de nouvelles actions.

Étude pour améliorer la coordination des cellules baignades du littoral

En vue d'améliorer la gestion du littoral, il est proposé, sur le périmètre du Contrat, de développer un partenariat entre les communes compétentes en matière de gestion des plages et de zones de baignade. Ce partenariat a pour objectif d'identifier ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour mieux coordonner les cellules baignade communales existantes et étendre les bonnes pratiques.

Cette opération permettra également d'envisager la sensibilisation et la responsabilisation des nombreux usagers des plages et du littoral pour qu'ils disposent d'un niveau d'information équivalent, afin de généraliser les pratiques respectueuses de l'environnement littoral et marin et d'améliorer la cohabitation entre eux.

Étude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux

Sur le périmètre du Contrat de Baie tel que défini dans l'arrêté inter préfectoral du 17 décembre 2013 portant constitution du Comité de Baie, il existe d'ores et déjà des tronçons de chemins littoraux permettant un accès libre et sécurisé aux piétons. Cependant, l'ensemble du littoral côtier n'est pas intégralement relié.

Une étude permettant de rechercher la continuité des chemins littoraux en reliant tous les tronçons accessibles aux piétons, sur le périmètre du Contrat de Baie, allant de Port-Saint-Louis-du-Rhône à St-Cyr-sur-Mer est engagée pour répondre à cet objectif d'uniformisation. A la suite de cette étude, des propositions seront formulées.

Définition d'une politique pour la restauration de la roselière de Boumandariel

Le "Grand Vallat" draine un bassin versant assez important au niveau du territoire des communes de Martigues (plaine de Saint-Julien) et de Sausset-les-Pins.

Il donne naissance à une zone humide qui débouche dans l'anse de Boumandariel. Il s'agit de la seule zone humide littorale du territoire du Contrat de Baie. Cette zone recevait jusqu'au début des années 2000 les effluents de la STEP de Sausset-Ouest. Les capacités de traitement tertiaire assurées par la zone humide ont progressivement été dépassées par l'urbanisation du secteur. Les effluents sont actuellement traités par la STEP intercommunale de Carry-Sausset.

L'objectif de protection et de valorisation de la roselière de Boumandariel est un objectif partagé par de nombreux acteurs (Collectivités, Etat, Conservatoire du littoral, Parc Marin de la Côte Bleue). L'inscription d'une action au Contrat de Baie va permettre de mobiliser et réunir ces acteurs autour de la définition d'un projet commun de valorisation et de gestion de cet espace.

Stratégie globale d'information et de sensibilisation

Une étude pour la définition et l'évaluation d'une stratégie globale d'information et de sensibilisation pour le Contrat de Baie de la métropole Marseillaise a été effectuée et restituée en janvier 2018 lors d'un Comité de Baie. Celle-ci a permis de réaliser un diagnostic à l'issue duquel des propositions ont été formulées. Les modalités de mise en œuvre de cette stratégie seront étudiées durant la phase 2 du Contrat.

L'inscription d'une action au Contrat de Baie va permettre de mobiliser et réunir ces acteurs autour de la définition d'un projet commun de valorisation et de gestion de cet espace.

Le programme européen COASTING

COASTING est un projet de capitalisation et de coopération reposant sur l'application des principes de la gestion intégrée des zones côtières, dont la Métropole est l'un des partenaires. Il vise à promouvoir les outils de gouvernance multiniveaux pour répondre aux problèmes liés à la gestion du littoral et à la durabilité du tourisme. Il est fondé sur l'échange de bonnes pratiques et l'organisation d'évènements sur les territoires de chaque partenaire et met en œuvre la coopération Euro-méditerranéenne pour partager des solutions.

Ce projet européen entend partager et exploiter les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre de dispositifs de gouvernance et de planification des paysages ou de stratégies de développement durable. L'objectif est d'intégrer le tourisme avec la conservation, la protection, la promotion et le développement d'un patrimoine naturel et culturel dans la région méditerranéenne.

COASTING bénéficie du soutien du Fonds Européen de Développement régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg MED.

Le projet COASTING est en cours de février 2018 à janvier 2020 avec un budget total de 1,054 million d'Euros. (Fonds européens 896.420 Euros.) La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un budget alloué par l'Europe de 128.550 Euros.

★ La GEMAPI : une prise en compte des problématiques risques et inondations

La GEMAPI est une compétence confiée aux collectivités depuis le 1er janvier 2018 et dont les missions sont :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Dans ce cadre, après une très longue phase d'élaboration liée à l'installation de la compétence avec l'ensemble des acteurs concernés, des actions concrètes sont en cours.

Amélioration de la libre circulation de l'anguille européenne - "Etude de restauration de la continuité piscicole sur le versant de la Touloubre et de la Cadière aval.

Pour assurer la restauration de la continuité écologique et l'amélioration de la migration de l'anguille européenne, seule espèce cible considérée dans cette mission, il importe de mettre en place un dispositif.

Cette action s'inscrit pleinement en conformité avec le règlement européen pour la reconstitution de l'anguille, à l'élaboration d'un plan de gestion et de sauvegarde de cette espèce. Pour atteindre cet objectif, le règlement prévoit différentes mesures et notamment des mesures structurelles visant à permettre le franchissement des rivières et à améliorer les habitats qui les composent.

L'étude se décompose en 2 phases :

1- Diagnostic avec une expertise de franchissabilité des ouvrages, une analyse hydrologique et hydraulique.

2 - Proposition de scénarii d'aménagements.

Comme suite aux études sur l'ensemble des seuils et des propositions d'aménagements qui seront retenus les travaux suivront.

Ateliers des territoires : comment rendre les villes perméables ?

Afin d'asseoir la réflexion et de fédérer les acteurs autour du sujet, 3 sites d'études, présentant des spécificités sur le lien entre l'eau et l'aménagement, ont été définis sur le territoire de la Métropole :

Aix-en-Provence, Coudoux et la Zone d'Activité Aubagne-Gémenos.

Le travail actuellement en cours se déroule en 3 étapes :

- diagnostic thématique de terrain afin de dégager les grands enjeux métropolitains sur le sujet de l'eau dans la Ville et le ruissellement des eaux pluviales ;

- définition des orientations opérationnelles déclinées à l'échelle métropolitaine,

- stratégie à mettre en place et définition de sa gouvernance ;

Cette démarche s'articule autour de 3 enjeux : résilience de la ville, intégration du parcours de l'eau dans la ville, réappropriation culturelle du patrimoine lié à l'eau. Ainsi rendre la ville plus perméable et orchestrer une gestion des eaux pluviales dans le grand cycle de l'eau doit être une ambition transversale, technique et politique. Les enjeux s'articulent autour d'une gestion durable des eaux de pluie afin que ce ne soit non plus une contrainte, mais un facteur d'aménagement urbain réintégré dans le grand cycle de l'eau.

Les eaux agricoles :

Dans un contexte de changement climatique et sur des secteurs non desservis en irrigation agricole, il est important d'étudier des ressources d'eau non conventionnelles de type réutilisation des eaux usées traitées. Le service ressource en eau de la direction agriculture de la Métropole a engagé en 2018 l'identification des secteurs à fort potentiel pour la réutilisation des eaux usées traitées en irrigation agricole. L'étude des potentialités a été établie selon plusieurs critères (critère bloquant comme la salinité, en fonction de l'environnement, de la station d'épuration et des usages).

★ **L'atout conchyliculture**

L'anse de Carteau est de tradition conchylicole depuis de très nombreuses années. Une petite cinquantaine d'exploitants utilise une centaine de tables réparties sur plus **de 1 700 hectares et 4 à 7 mètres** de profondeur. La production, **de 2 500 à 3 000 tonnes chaque année**, classe Port-Saint-Louis-du-Rhône au premier rang des producteurs du département. Cette production représente près de 10 % de la production nationale. Longtemps spécialisée dans l'élevage des moules, l'anse de Carteau produit depuis 2015, une "huître de Camargue".

ENCADRÉ

GEMAPI : **9 M€ sur trois ans**

Plan bleu : **350 M€ sur trois ans**

Contrat de Baie : **265 M€ sur trois ans**

Etude de définition pour réaliser la continuité des chemins piétons littoraux : **60 000€**

Etude pour améliorer la coordination des cellules baignades du littoral : **15 000€**

Programme européen COASTING : **1,054M€**

Définition d'une politique pour la restauration de la roselière de Boumandariel : **20 000€**

Objectif Développement Durable 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

ENCADRÉ : Les espaces naturels couvrent 56 % du territoire métropolitain. 6 millions de visiteurs par an.

Mots clés : Agriculture - Espaces naturels - Préservation des écosystèmes terrestres - Forêts durables - Restauration des sols dégradés - Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence se caractérise par un patrimoine naturel exceptionnel, mais vulnérable. Les espaces naturels couvrent 56 % du territoire métropolitain. Ils constituent des lieux de détente et de loisirs qui répondent à une forte demande de la société.

“La Nature” est un élément prépondérant du cadre de vie et du « mieux-vivre ensemble », pour les habitants du territoire mais aussi les touristes et visiteurs. C'est également une source de développement et d'attractivité. Il importe de la valoriser afin de garantir sa pérennité par la promotion d'une « culture métropolitaine de la biodiversité » et le développement de démarches en faveur de l'accueil des publics.

Le changement climatique, quant à lui, met à mal des espaces naturels fragilisés par la hausse des températures. Ce qui appauvrit les espèces remarquables au profit des plus résistantes et constitue un terrain propice aux incendies, chaque année plus ravageurs pour le territoire. L'engagement de la Métropole avec les Parcs Naturels concourt à travailler à la protection de ces espaces, qui constituent un agrément au cadre de vie, mais également une réserve de “puits carbone”.

★ L'indispensable préservation des espaces naturels

Les Contrat de développement avec les Parcs

La politique métropolitaine de partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels et les Parcs présents sur le territoire a pour but de soutenir les actions qui servent des objectifs métropolitains communs en termes de protection de la biodiversité, de conservation des continuités écologiques, d'accueil du public dans les espaces naturels.

❖ Le Parc Naturel Régional des Alpilles - 2ème année

- Plusieurs actions soutenues en 2018 -2019 :
- Révision et élaboration de la nouvelle Charte de parc "Quelles Alpilles en 2035 ?"
- Paysages : pose de relais d'informations services (panneaux) dans les trois communes
- Mission Eau sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des épisodes de sécheresse ;
- Projet d'aménagement et de gestion des sites des Opies et des grottes de Calès ;
- Paysages et continuités écologiques ;
- Développement des buffets fermiers.

❑ **Le Parc Naturel de la Sainte-Baume** - 2ème année

Plusieurs actions soutenues en 2018 -2019 :

- Plan paysage du parc ;
- Étude de connexité des milieux naturels ;
- Étude de vulnérabilité des masses d'eau souterraines ;
- Mesures de protection du socle agricole dans les documents d'urbanisme ;
- Élaboration du manuel paysager de la gestion forestière ;
- Aménagement du point d'accueil PNR ;
- Recensement de l'offre touristique ; déploiement de la marque Parc et accompagnement des manifestations à l'éco responsabilité ;
- Plan d'aménagement et de mise en valeur du site de l'hôtellerie et de ses abords ;
- Développement de la marque Parc et actions d'amélioration des pratiques agro-écologiques ;
- Élaboration de la charte des manifestations sportives éco responsables et suivi des événements.

❖ **Le Parc National des Calanques** - 2ème année

- Exposition "plongée au cœur des canyons sous-marins" : scénographie, installation exposition itinérante et catalogue ;
- Obligation légales de débroussaillage (OLD) : plaquettes de communication destinée aux propriétaires ;
- Charte architecturale et paysagère ;
- Stratégie d'accueil du public ;
- Schéma de cohérence des sports et loisirs de nature : volet diagnostic ;
- Étude pour l'aménagement d'accès et de cheminements piétons.

Plans de Massifs de Protection de la Forêt Contre les Incendies (PMPFCI)

Dans le cadre de sa compétence "milieux forestiers", la Métropole met en œuvre les programmes d'actions des Plans de Massifs de Protection de la Forêt Contre les Incendies (PMPFCI) sur les 19 massifs, qui couvrent 150 000 ha de son territoire.

Le programme d'opérations de près de 4 millions d'euros annuel sur la Métropole se traduit par un marché de travaux métropolitains spécifiques, qui intègre une part réservée à l'insertion sociale (travaux forestiers).

Celui-ci prend en compte de manière systématique les enjeux environnementaux et paysagers dans les travaux de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) : des marchés spécifiques sont en cours d'élaboration. L'objectif est également d'améliorer la concertation dans la gestion des massifs forestiers, avec les propriétaires forestiers privés et publics.

Reconquête des friches agricoles et développement du pastoralisme en forêt

De nombreux terrains agricoles en cœur de massif ou en interface forêt/habitat sont actuellement en état de friches et représentent de véritables poudrières en cas d'incendie, favorisant la propagation des feux de forêts. Reconquérir ces zones permettra de créer des coupe-feux préventifs.

En parallèle du développement du pastoralisme en forêt qui contribue au débroussaillage et à la préservation des forêts ainsi qu'à la protection et la valorisation de la ressource bois.

La Chambre d'Agriculture qui dispose d'une bonne connaissance des friches agricoles sur des sites jugés comme prioritaires au regard du risque incendie et qui a en son sein un département

"pastoralisme/élevage", a mis à l'étude un contrat de coopération pour identifier les potentialités de reconquête de ces friches, d'installation d'agriculteurs et de développement de pastoralisme en forêt.

La reconquête de friches permettra de créer des zones de coupes feu en remettant en culture des parcelles agricoles abandonnées, tandis que le développement du pastoralisme contribuera au débroussaillage des zones à risques afin de diminuer la biomasse combustible.

Ces 2 actions contribuent à la préservation des forêts (aspect environnemental) et donc à la protection de la ressource bois (aspect économique).

Animation de huit sites Natura 2000 métropolitains

La Métropole compte une vingtaine de sites Natura 2000. Chaque site est piloté par une structure animatrice. La Métropole (Territoires) portait l'animation de 4 sites (Les étangs entre Istres et Fos) (Pays de Martigues), Les garrigues de Lançon (Pays Salonnais), Montagne Sainte-Victoire et Plateau de l'Arbois (Pays d'Aix). Deux sites étaient sans structure d'animation sur les Bouches-du-Rhône (Côte Bleue et Étoile /Garlaban). En 2018, la Métropole a renouvelé ses engagements d'assurer l'animation des 4 sites **Natura 2000** pour les trois années à venir (2018-2020). Elle s'est également engagée à porter l'animation des deux derniers sites sans animateur pour la même période.

Au 1 janvier 2018, la Métropole assure donc l'animation de 6 sites **Natura 2000** qui couvrent environ 750km² soit plus de 20% du territoire Métropolitain. Cela implique :

- Assurer la communication et l'information sur la démarche Natura 2000 auprès de tous les acteurs ;
- Accompagner les propriétaires et/ou gestionnaires dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation ou la restauration des milieux naturels ;
- Assister les propriétaires et les administrations dans l'application réglementaire du régime d'évaluation des incidences ;
- Contribuer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité.

Organisation de l'accueil du public : Cela représente donc un double enjeu, tant pour les espaces naturels que pour les visiteurs. (Voir ODD8)

Séminaire de travail sur le thème de la prévention des feux de forêt et la restauration des terrains incendiés

L'association Forêt Méditerranéenne a organisé en mars 2019 un séminaire permettant de mener une réflexion transversale et globale intégrant les différentes approches de la forêt méditerranéenne avec une entrée « espaces - valorisation - développement économique » qui s'ajoute aux dimensions sécuritaires et prudentielles, et des discussions essentielles sur la mise en valeur de la biodiversité, la politique sylvicole, la valorisation des peuplements, le changement climatique, la perception de la nature, les modes d'utilisation des sols et la restauration des terrains incendiés.

L'objectif de ce séminaire était de rassembler sur le territoire de la Métropole l'ensemble des acteurs de la forêt méditerranéenne (chercheurs, techniciens et ingénieurs des services techniques, élus, associations, sécurité civile, gestionnaires, propriétaires, associatifs, etc...) concernés par ces thématiques. Cette journée a permis, autour de discussions et d'échanges, de mettre en commun des réflexions et d'envisager des perspectives et des propositions.

★ Réagir face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité

Au regard de la valeur du patrimoine métropolitain, les menaces qui pèsent sur sa conservation sont particulièrement importantes. La périurbanisation ou l'accumulation d'aménagements viennent artificialiser l'espace et couper les continuités écologiques. Le besoin d'avoir une connaissance précise

des enjeux naturalistes est donc primordial. L'Atlas Métropolitain de la Biodiversité constitue le socle du futur schéma métropolitain en faveur de la biodiversité.

De nombreux inventaires et études existent déjà. La majorité de cette connaissance est centralisée au niveau des bases de données naturalistes régionales (SILENE). Il s'agit donc de mutualiser cette connaissance, de l'actualiser et de la compléter afin de disposer d'une vision cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cet « état initial » de la biodiversité permettra de suivre l'évolution de l'état de conservation du patrimoine naturel. Il constituera également un outil d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre. Enfin, il sera un lieu de partage et de diffusion de l'information afin de faciliter la prise en compte des enjeux écologiques au sein de l'institution et des politiques qu'elle développe. Cette démarche doit aussi contribuer au développement d'une « culture métropolitaine de la biodiversité » que ce soit au niveau des habitants, des usagers, du monde associatif ou celui de la recherche

★ **Préserver et remettre en culture les terres agricoles.**

La crise des vocations agricoles et la pression urbaine favorisent la réduction et le mitage des zones de culture et d'élevage. Plusieurs outils sont exploités tels que : les **acquisitions foncières** pour l'installation de jeunes agriculteurs, (voir ODD 15)⁴⁹, les Zones Agricoles Protégées et enfin il convient de ne pas négliger les **Trames Vertes et Bleues** inscrites au SRADDET⁵⁰ et devant être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Les Zones Agricoles Protégées : La Métropole a engagé dès 2016 l'élaboration de son Projet alimentaire territorial (PAT), en lien avec le Pays d'Arles et le Département des Bouches-du-Rhône, autour des cinq enjeux suivants : Économie / Emploi, Aménagement / Foncier, Nutrition / Santé, Environnement, Patrimoine / Culture, qui permettra d'ici 2020 de proposer un plan d'action opérationnel pour rapprocher production et consommation agricole.

Dans le cadre de ce Projet alimentaire, la Métropole a souhaité d'ores et déjà soutenir les démarches d'élaboration des **Zones Agricoles Protégées** par la mise en place d'une assistance technique spécifique dans un premier temps auprès des communes, puis à terme par le financement d'actions dédiées (animations techniques et foncières, études, programme de travaux). En 2018, 2139 ha de surfaces sont d'ores et déjà classées en ZAP et 956 ha font l'objet d'un projet de ZAP.

Convention d'Intervention Foncière métropolitaine CIF

Dans le cadre de son Projet alimentaire, la Métropole a souhaité d'ores et déjà renforcer son intervention foncière en faveur de la préservation du foncier agricole. Ce partenariat avec la SAFER vise ainsi à réguler la pression foncière sur les terres agricoles, à permettre la mise en œuvre de projets agricoles en privilégiant les installations nouvelles et les reprises d'exploitations.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif de la CIF Métropolitaine est assurée par les Conseils de Territoire et les Communes membre de l'EPCI. La convention passée avec la SAFER⁵¹ pour 2018 assure le maintien des propriétés agricoles : 2 564 notifications, 141 rétrocessions, 240 acquisitions.

Le dispositif pourrait être amélioré en mettant en œuvre les outils d'animation foncière au travers d'une Convention d'aménagement rurale métropolitaine, qui induirait cependant des coûts de fonctionnement plus importants.

⁴⁹ Toutes les données datent de 2018

⁵⁰ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

⁵¹ SAFER : Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural.

ENCADRÉ

Préservation des massifs forestiers : 4M€

Contrat de développement triennal avec les Parcs Alpilles, Sainte-Baume et Calanques : 250 000€ chacun.

Natura 2000 : Postes d'animateurs : 450 000€, Etudes : 100 000€, Communication : 50 000€

Atlas de la biodiversité : 280 000 € (dont Agence Française pour la Biodiversité 100 000 €)

Séminaire prévention des feux de forêt : 5000€

Objectif Développement Durable 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces et ouvertes à tous.

ENCADRÉ :

Cet Objectif de Développement Durable, destiné à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques à l'échelle internationale n'entre pas dans les compétences directes de la Métropole. Néanmoins, il est du devoir de cette dernière d'être ouverte, transparente, et de favoriser une société plus juste et plus équitable pour tous.

Mots clés : Mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous niveaux

La Métropole a été créée afin d'apporter une plus grande cohérence territoriale pour près de 2 millions d'habitants et une force supplémentaire pour la ville centre Marseille.

Le Conseil, qui a élu en son sein sa **Présidente, Martine VASSAL**, est l'organe exécutif qui prépare et exécute toutes les délibérations. La Présidente de la Métropole est assistée de 20 Vice-Présidents, qui constituent avec les conseillers métropolitains avec délégation, le Bureau du Conseil de la Métropole, auxquels s'ajoutent les 6 Présidents des Conseils de Territoire.

Chaque conseil est précédé de **Commissions thématiques**, destinées à l'étude des rapports qui seront présentés. Les Conférences des Maires, sont également organisées pour informer les édiles sur différents sujets en cours d'étude dans les services opérationnels.

Jusqu'aux prochaines élections en 2020, les conseillers communautaires élus en 2014 dans les anciennes intercommunalités sont de droit, membres du Conseil de Territoire. Après 2020, seuls les membres du Conseil de Métropole (élus lors de l'élection municipale) représenteront les communes au sein des conseils de territoire. A ce jour, la Métropole compte 240 conseillers métropolitain et 427 conseillers territoriaux, en 2020, elle ne comptera plus que 240 conseillers métropolitains.

★ La transparence de l'institution

Les Conseils Métropolitains sont ouverts au publics, grâce à des espaces aménagés dans les locaux du siège, ou par retransmission sur le Web, via le site internet de la Métropole.

Sont présentés en séance, toutes les délibérations et décisions relevant de l'activité de la Métropole et induisant ou non des incidences financières et impliquant la responsabilité de l'Institution. Sont également présentés, le Budget, la fixation des taxes et redevances, le Rapport Annuel du Développement Durable, les grandes démarches (PLH, PCAEM, PDU⁵², ...), les rapports d'activités sur les régies Eau et Assainissement, Déchets, transport, ...

L'accès aux documents réglementaires de type PLUI⁵³ ou SCOT⁵⁴ est ouvert à la population lors des enquêtes publiques, puis après leur approbation. Le public a ainsi accès à l'ADN de la Métropole.

⁵² Plan Local de l'Habitat, Plan Climat Air Énergie Territorial

⁵³ Plan Locale de l'Urbanisme Intercommunal

⁵⁴ Schéma de COhérence Territoriale

L'ensemble des actes métropolitains font l'objet du contrôle de légalité et sont portés à la connaissance du public.

★ **La proximité des services à la population**

La fonction de la Métropole est de permettre l'élaboration et la mise en place des grandes stratégies de développement :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique Locale de l'Habitat
- Politique de la Ville
- Gestion des services d'intérêt collectifs
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

Cependant, elle a également pour vocation de mettre en œuvre sur le terrain, les services directs à la population : les transports, l'insertion et l'accès à des dispositifs d'emploi, la gestion des déchets et les nombreux services associés, l'eau et l'assainissement, l'accès à la culture, aux sports, aux espaces naturels, aux ports de plaisance... Elle mobilise en cela, une grande partie des 8 500 agents répartis sur la ville centre et sur les six territoires.

★ **Vers une société ouverte, plus juste et plus équitable pour tous**

La Métropole est investie de nombreuses compétences, qui ont pour but d'accompagner la communauté territoriale, sur le chemin du mieux-vivre et de l'épanouissement, en se préoccupant tout particulièrement des plus faibles et des plus démunis. C'est ce qui a été développé dans tous les ODD présentés jusqu'à présent.

A l'échelle territoriale, il s'agit de rétablir l'équité entre les territoires, afin que chacun puisse disposer des mêmes services, ou puisse avoir accès aux services qui sont naturellement concentrés sur la ville Centre.

★ **La démocratie participative**

La démocratie est portée par les 240 conseillers métropolitains élus. Cependant, la population est également consultée régulièrement. Toutes les démarches structurantes, qu'elles soient réglementaires ou volontaires, ainsi que les projets d'envergure sont en général accompagnés d'une concertation (voir ODD 17).

De même la Métropole dispose d'un Conseil de Développement, (Voir ODD 17), dont la mission est de faire remonter les avis et propositions de la société civile.

Objectif Développement Durable 17 : Partenariats pour la réalisation d'objectifs d'aide internationale et dynamique territoriale.

Mots clés : Aide internationale, Partenariats Public / Privé, partenariats avec la société civile.

Cet objectif est essentiellement tourné vers la coopération et les échanges Nord / Sud, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, d'économie, de recherche, de technologie.

Cependant, à l'échelle Métropolitaine, l'un des axes relatifs à cet objectif concerne les partenariats locaux, entre acteurs et entre Public et Privé.

La Métropole a non seulement besoin des acteurs locaux, dans les domaines les plus divers, pour mener les actions en lien avec ses compétences, mais elle a de surcroît l'obligation d'animer la dynamique territoriale pour favoriser le développement économique et social dans le respect de l'environnement. C'est pourquoi, elle multiplie les partenariats avec les acteurs locaux, tous domaines confondus, qu'il s'agisse de partenariats autour d'actions ou d'initiatives privées soutenus et subventionnés par la Métropole, ou bien des démarches portées par la Métropole qui s'ouvre à d'autres partenaires,

★ Les partenariats : une richesse au service de la dynamique territoriale

Ces partenariats s'instaurent avec :

(Liste non exhaustive)

- **Les collectivités territoriales** : Europe, Région, Département, Conseils de Territoire, communes, Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, les autres métropoles,
- **Les services de l'État, organismes publics et assimilés** : Ministères, Préfectures, tous services de l'État, Éducation Nationale, Aix Marseille Université, Pôle Emploi, GPM, Conservatoire du Littoral, Caisse des Dépôts et Consignation, ADEME, Agence Régionale de Santé, Observatoire Régional de Santé, SAFER, SDIS, Provence Promotion.
- Les Agences de l'Urbanisme : AGAM et AUPA
- **Les chambres consulaires** : CCIMP, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers
- **Les organismes logements** : ANAH, ANRU, et l'ensemble des bailleurs sociaux
- **Acteurs économiques** : EDF, ENGIE, AIRBUS, KEM ONE, TOTAL, LYONDELL BASEL, NOVACHIM, CEA Cadarache, PICTO, AIR LIQUIDE, GRT GAZ, SEGMA, SUMA, AG2R
- **Associations** : (environnement) ATMO Sud, GREC PACA, ALEC Marseille, MECH Aix, CPIE, Fare Sud, Graine PACA, CEN PACA, LPO, ACOUCITÉ, (social) ADMR, Declic 13, Association
- **Les organismes environnementaux** : ARPE / ARB, ONF, CRIGE Paca,
- **Les exploitants de réseaux** (Eau, Assainissement, Gaz, Électricité, Téléphonie, Fibre, transports ...)

★ La concertation : un incontournable pour l'acceptation sociétale

La majorité des grandes démarches structurantes de la Métropole a fait l'objet d'une concertation ouverte aux acteurs locaux et à la société civile. Ces concertations ont une double fonction : faire remonter les avis, des acteurs locaux, enrichir la connaissance, mais également créer une dynamique autour du projet et en favoriser l'appropriation par ces mêmes acteurs.

C'est le cas notamment du **Projet Métropolitain**, qui au travers de **La Fabrique du Projet**, a réalisé une concertation inédite avec de très nombreux acteurs durant 18 mois, pour produire une réflexion prospective, une vision sur le devenir de la Métropole. (Voir page 82)

Les démarches ayant fait l'objet d'une concertation :

Aménagement et urbanisme : SCOT, Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, NPNRU, Quartiers Libres, Règlement de publicité,

Environnement et Développement Durable : Plan Climat Air Energie Territorial, Plan Local de l'Habitat, Contrat de Baie, Plan Bleu, DIAM'S, Plan Alimentaire Territorial, Schéma de desserte forestière, Normalisation Pin d'Alep, Journée internationale des forêts, Préservation massifs forestiers, projet Paysage, Schéma d'accueil en espaces forestiers, Natura 2000, Atlas de la biodiversité, prévention des terrains incendiés,

Services : Plan de prévention des déchets PPDAM, mobilité propre, plan vélo,

Économie, industrie, innovation : French Smart port in Med, Smart city, Label Parc +, Nature 4 city Life, etc.

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement Métropolitain⁵⁵ est l'instance de concertation entre la Métropole et la société civile. Au travers de cinq commissions thématiques⁵⁶, ses 180 membres échangent et produisent analyses et préconisations autour de sujets, sur demande de la Présidente ou par auto saisine. En 2018, le Conseil de Développement a produit deux avis : sur le PLUI de Marseille Provence Métropole et sur le projet de fusion Métropole / Département, ainsi qu'une série d'avis sur **les conditions de mise en place d'une participation citoyenne**.

★ La coopération internationale

Bien qu'il ne soit pas dans les compétences de la Métropole de travailler sur l'aide internationale vers les pays en voie de développement, on peut noter des actions éparses qui s'inscrivent dans cet objectif.

En termes d'eau et d'assainissement, dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public de l'eau du territoire Marseille Provence, la Société Eau Marseille Métropole, s'engage à verser chaque année à la Métropole une contribution financière de 0,5 % de ses recettes HT de vente d'eau de l'année passée pour des projets de solidarité internationale. Ces **appels à projets de solidarité internationale** lancés par la Métropole répondent aux objectifs suivants : permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ; Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ; Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ; Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

En 2018, 500 000 € ont été attribués à 9 projets concernant 7 pays d'Afrique. Le principe est à l'étude pour le généraliser à l'ensemble des exploitants.

⁵⁵ Le CdD est composé de 180 membres : 40 personnalités qualifiées, 50 partenaires socio-économiques, 50 personnalités proposées par les Conseils de Territoires.

⁵⁶ 1- Développement économique, recherche, innovation et enseignement supérieur, 2- Grande accessibilité, mobilité, infrastructures, 3- Aménagement et urbanisme, 4- Habitat, Politique de la ville, solidarités, 5- Développement Durable, Cadre de vie, environnement, Agriculture.

Le Projet Métropolitain

Lancée début 2017, la « Fabrique du Projet » métropolitain s'est poursuivie en 2018 autour de plusieurs réunions d'échanges avec les élus (Conseil de la Métropole, rencontre de chaque Conseil de Territoire, Conférence des Maires, 12 commissions de travail de la Métropole) et la remise d'un avis du Conseil de développement. Cette démarche originale de co-construction - accompagnée par The Camp - entre élus, société civile organisée (Conseil de Développement), techniciens de la Métropole et agences d'urbanisme a reçu le prix des Défis urbains le 25 juin 2018. Décerné par le groupe Innovapresse, ce prix salue « *l'originalité d'une démarche prospective de co-construction métropolitaine, l'établissement d'un cadre de dialogue, de négociation sous forme d'ateliers entre les différents territoires et leurs acteurs* ».

Le projet métropolitain baptisé « Ambition 2040 » a été délibéré et voté en Conseil métropolitain le 28 juin 2018. Il met le citoyen au cœur des préoccupations, fixe un cap et pose 12 engagements stratégiques pour bâtir une Métropole à « vivre ». Chaque engagement est assorti d'objectifs chiffrés ou qualitatifs vers lesquels la métropole doit tendre à l'horizon 2040. Dans une perspective de développement durable, le projet métropolitain fait du « vivre mieux » et de « l'art de vivre » deux piliers essentiels de sa stratégie à long terme. Il entend faire plus et mieux en même temps en faisant de la qualité de vie, de nos potentiels énergétiques, de nos paysages exceptionnels et de notre excellence agricole des leviers majeurs pour notre avenir collectif.

Le projet métropolitain considère que la Métropole réussira parce que ses deux millions d'habitants auront l'audace de la bâtir et développeront les solutions pour la préserver. Parmi ses 12 engagements, et insiste notamment sur la nécessité de :

- Faire de l'Agriculture et des paysages, le terreau d'une nouvelle prospérité (engagement 10)
- Porter un « littoral ambitieux » sur nos 255 km de côtes (engagement 11)
- Développer les alternatives à la voiture individuelle (engagement 1)
- Refaire battre le cœur de nos villes et villages (engagement 2)
- Entrer dans l'ère de l'après-carbone, pour changer d'air et d'énergie (engagement 3)
- Impliquer les citoyens pour co-construire la Métropole de demain (engagement 9)

Plusieurs publications visant à appuyer la construction du projet métropolitain ont été coproduites par la DGA PMCD et les agences d'urbanisme :

- La Fabrique du Projet : l'intégrale ;
- La Fabrique du Projet : la synthèse ;
- Visions métropolitaines ;
- Ambition 2040 : 12 engagements pour une métropole à vivre.

Conclusion

Le Rapport Annuel du Développement Durable (RADD) est un exercice qui a permis de se retourner sur une année **2018** particulièrement riche. En effet, la troisième année d'existence de l'Institution marque la concrétisation d'actions, le démarrage effectif de démarches, le lancement d'opérations d'envergure, ainsi que les premiers bilans et retours d'expériences.

Le choix d'aborder le RADD dans l'optique des Objectifs Développement Durable, s'inscrit dans les préconisations de la Feuille de route de l'État français, que le Département des Bouches-du-Rhône, pour sa part, a également suivie.

Cette approche a permis de montrer comment la Métropole tisse l'ensemble de ses démarches pour répondre de manière la plus complète possible et en respect de ses compétences, aux grands enjeux sociétaux du territoire.

Ainsi, en mettant en lumière la façon dont elle traite de manière adaptée et complémentaire les problématiques qui se posent à elle, on atteste que la Métropole pèse sur le devenir du territoire, à quel point elle est en capacité d'y favoriser une expansion et une qualité de vie au bénéfice des habitants et acteurs locaux, et enfin, comment elle répond aux enjeux nationaux et internationaux de développement.

Économie, social, environnement : les 17 Objectifs du Développement Durable démontrent à quel point ces trois axes sont indissociablement liés entre eux et pourquoi il n'est plus possible de produire des stratégies et des politiques "en silo", qui se concentrent uniquement sur leur mission et leur cœur de cible.

La collectivité s'engage fortement et s'appuie sur les territoires qui la composent, pour faire d'Aix-Marseille-Provence, une Métropole qui compte à l'échelle de la France, mais également qui rayonne en Europe et sur la Méditerranée.

Sur le plan de l'économie, l'investissement s'est porté cette année 2018, sur le maintien de la robustesse de l'industrie et du secteur économique local et sur l'encouragement à l'innovation dans les secteurs les plus pointus. Préserver les forces vives, leur permettre de se développer, pour créer de la richesse et de l'emploi, sont des impératifs dans un contexte hautement concurrentiel. Avec des projets d'envergure internationale, la Métropole veut mettre la barre plus haut.

Ces objectifs n'obèrent pas la préoccupation environnementale et notamment celle sur la qualité de l'air, problème récurrent de tous les espaces urbains. L'Écologie industrielle, les énergies renouvelables, la rénovation thermique de l'habitat et surtout les transports, sont pris en compte pour réduire autant que possible les impacts qui pèsent sur la santé des populations.

La préservation des espaces naturels, terrestres et maritimes, constituent également un défi à venir, car il faut les protéger tout en permettant le développement touristique et économique avec notamment la filière bois, la plaisance, ou les énergies renouvelables liées à la mer.

Le changement climatique, qui ne fera qu'accentuer dans les années à venir des problèmes qui déjà se posent en termes d'adaptation, ne saurait être négligé. Le Plan Climat Air Energie s'est emparé cette année de ce problème majeur, en saisissant l'ensemble des compétences métropolitaines, pour s'assurer que dans chacune des politiques métropolitaines, les impacts potentiels de ces stratégies soient intégrés.

Le social et l'emploi, enfin, demeurent au cœur des préoccupations de chaque jour. Pour cela, une kyrielle de dispositifs s'attachent à répondre à des besoins sans cesse grandissant, de populations fragilisées.

Le rôle de la Métropole est d'impulser des politiques territoriales, mais également de mobiliser l'ensemble de la communauté des acteurs locaux, tous domaines et secteurs d'activité confondus. En effet, la dynamique que la Métropole est en capacité d'animer, est de nature à démultiplier les effets positifs en faveur du territoire et de ses habitants.

2018 est pour la Métropole Aix-Marseille-Provence une année d'essor, de concrétisation et de promesses.

RADD Liste des actions par Direction

La contribution de l'ensemble des Directions Générales Adjointes de la Métropole, s'est traduite par la production de fiches, recensées ci-après.

1 - Direction Développement Urbain et Stratégie Territoriale

- **1.1 Logement habitat**

Accompagnement & la réhabilitation du parc de logements privés

Jardins partagés

Fonds de solidarité logements (FSL)

Mise En Œuvre Du Nouveau Programme National De Renouvellement Urbain Sur Le Territoire De La Métropole Aix Marseille Provence

- **bis 1.1 Aménagement**

Elaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) métropolitain

Elaboration du RLPI (Règlement local de publicité intercommunale) Territoire Marseille Provence

Mise en place d'un guide de l'aménagement durable des opérations d'aménagement
Elaboration du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) du territoire Marseille Provence (CT1)

- **Ter 1. 1 - Projet urbain et quartiers libres**

La stratégie environnementale du projet urbain quartier libres

Stratégie énergétique Quartier Libres : réduction des consommations et mobilisation des énergies renouvelables

Stratégie énergétique Quartiers Libres : valorisation des eaux pluviales

Stratégie énergétique Quartiers Libres : réduction des effets des îlots de chaleur urbains

Quartiers Libres : pour une mobilité durable

Quartiers Libres : aménagement d'espaces publics qualitatifs

Quartiers Libres : Concertation et mobilisation citoyenne

Docks Libres : démarche d'éco-conception

Travaux d'amélioration énergétique du patrimoine

Mise en place d'économie de flux sur les Territoires métropolitains pour le suivi et l'optimisation des consommations du patrimoine Bâti de la Direction de la Maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie des Bâtiments (DMOIB)

Elaboration du PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISATION INTERCOMMUNAL) du territoire Marseille Provence (CT)

- **Qu 1.1 Mer et Littoral**

Améliorer la qualité des eaux en mer en prévenant et réduisant les sources de pollutions

Atelier des territoires : Comment rendre les villes perméables ? Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement

Contrat de baie

- **Énergie**

Création d'un opérateur énergie métropolitain (SEM énergie) Mallemort

Renouvellement de la DSP du réseau de chaleur de Salon de Provence (Canourgues)

E 1.3 Développement d'un parc photovoltaïque au sol sur le centre d'enfouissement de Mallemort

2 - INSERTION ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Lab emploi métropolitain, faciliter le recrutement

Les clubs Emplois

Tandem, le Hub du mentorat

Convention de coopération métropolitaine DGA EIESS /Pôle Emploi

Soutenir l'accompagnement à l'emploi par un parcours individualisé : les 6 PLIES (Plan locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi)

Job Academy

French Impact, favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'innovation sociale

Appui à l'insertion par l'activité économique, créer des passerelles innovantes avec les filières économiques du territoire

La levée des freins périphériques pour favoriser le retour à l'emploi, l'accès à une mobilité inclusive

La clause sociale d'insertion dans les marchés publics

3 - CULTURE SPORT STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

- **3.1 STRATÉGIE ENVIRONNEMENT**

Colloque Fertiles Rencontres

Evaluation environnementale des plans et programmes de la Métropole

PCAEM

Plateforme territoriale de la rénovation énergétique

DIAM'S DIGITAL ALLIANCE For Aix-Marseille Sustainability

- **3.2 SPORT**

Projet de développement des activités sportives : PRODAS

Grands événements sportifs internationaux

Réduction de consommation des fluides

- **3.3 CULTURE**

Lecture par Nature

- **3.4 BRUIT**

Diagnostic " exposition au bruit des infrastructures "

4 - EAU ASSAINISSEMENT DÉCHETS

- **4.1 Eau assainissement**

Intégration des critères environnementaux et développement durable dans les DSP Eau et assainissement EX 1 le CT Marseille Provence

Géolide : Production de biométhane à l'usine des boues

Réduction des impacts environnementaux et consommation d'énergie délégataire

Démarche de management énergétique de l'eau à l'assainissement

Valorisation des boues de la station d'épuration

Prendre en compte les enjeux climat-air-énergie dans l'élaboration des schémas métropolitains de l'eau et assainissement

- **4.2 Déchets**

Mise en place de caissons pour le réemploi dans les déchetteries

Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés. Mise en œuvre des actions sur les déchets

Production d'énergie à partir des déchets

5 - AGRICULTURE FORÊT PAYSAGES

- **5.1 AGRICULTURE**

Étudier les potentialités de la réutilisation des eaux usées traitées en irrigation agricole sur le territoire de la métropole

Projet Alimentaire Territorial

Convention d'intervention foncière métropole

Encourager le développement des zones agricoles protégées

- **5.2 - FORÊT**

Sensibilisation du grand public à l'exploitation forestière durable pour une meilleure acceptabilité sociale de la coupe de bois

Développer l'utilisation du bois dans les projets de construction et de la rénovation des bâtiments métropolitains

Communication sur la normalisation du Pin d'Alep

Etude sur la filière bois : identification du gisement et schéma de dessertes forestières

Organisation et pilotage de la journée internationale des Forêts

Plan Régional Forêt Bois (PRFB) en déclinaison du Plan National Forêt Bois (PNFB)

Reconquête des friches agricoles et développement du pastoralisme en forêt

Schéma régional de dessertes forestières

Séminaire de travail sur le thème de la prévention des feux de forêt et la restauration des terrains incendiés

Préservation des massifs forestiers de la Métropole

- **5.3 - PAYSAGE**

Atlas PAYSAGES des Bouches du Rhône

Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage Versailles/Marseille

Projet PAYSAGES

- **5.4 - Espaces Naturels**

Rédaction du schéma métropolitain d'accueil des publics en espaces naturels

Création d'un Atlas de la Biodiversité Métropolitain

Animation de huit sites Natura 2000 métropolitain

Contrat de développement triennal avec le parc de la Sainte-Baume-deuxième année de réalisation

Contrat de développement triennal avec le Parc naturel régional des Alpilles- deuxième année de réalisation

Contrat de développement triennal avec le parc national des calanques - Deuxième année de réalisation

6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Réalisation du Techno centre Henri Fabre sur le Techno parc des Florides à Marignane

Réalisation de l'opération d'aménagement à vocation de la ZAC des Aiguilles à Ensues-la-Redonne

Aménagement urbain et paysager du parc d'activité dédié aux biotechnologies « MI-BIOPARK » sur le site de Luminy Marseille 9ième

Plan de redynamisation du secteur tertiaire dans le centre-ville de Marseille

Implantation du projet démonstrateur "le PRESAGE " sur le technopôle Marseille Provence Bâtiment BDM Gold et parc écosystémique

Le French Smartport in MED

Requalification "Smartcity" des espaces publics du cœur de Technopôle Marseille Provence

Appel à Manifestation d'Intérêt Industry Novnt

En Durance

La cité des énergies

Filière hydrogène

Promotion et valorisation des programmes et fonds structurels européens à vocation environnementale et développement durable auprès des Directions métropolitaines pour la mise en œuvre d'actions et/ou de structures et infrastructures avec intégration environnementale.

ITER

Filière éolien offshore

Nature 4 City life

Contrat de transition énergétique

Gestion de deux enveloppes de finances européen : investissement territorial intégré FEDER et FSE et Recherche de financement européens pour les projets de la Métropole

Label Parc +

7 - ÉGALITÉ HOMMES FEMMES

Mission égalité Femmes-Hommes

8 - INSI

Mise en œuvre d'un système de visioconférence inter sites métropolitains pour limiter les déplacements sur le territoire

Développer l'utilisation de téléphone mobiles reconditionnés

Favoriser l'installation de "softphone" en lieu et place de téléphones fixes

Valorisation et recyclage des déchets

Limitation des déplacements

Le recours à la dématérialisation

9 - MOBILITÉ

Mobilité propres - transition énergétique

Les nouvelles mobilités

Plan de déplacement Urbains

Projet Plan Vélo Métropolitain

Élaboration du réseau métropolitain

Amélioration de la qualité de l'air liée à la mobilité

Action de prévention collège et lycée

Dispositif d'insertion par l'économique

Action de prévention et de sensibilisation auprès des élèves de CM2

10 - MOYENS GÉNÉRAUX

Dématérialisation et réduction de la production papier

Gestion de la flotte automobile du verdissement de la flotte avec l'achat de véhicules hybrides et électriques

11 - RESSOURCES HUMAINES

Conventionnement en faveur du handicap

Aide financière de l'employeur pour la protection sociale complémentaire des agents

Prestation d'action sociale Crèche

12 - COMMANDE PUBLIQUE

La cause sociale d'insertion dans les marchés publics

SPASER

Prise en compte du développement durable aux différentes étapes de l'achat public

13 - COMMUNICATION

Critère environnementaux dans les productions

Clause DD dans les marchés

Campagne de communication environnement

Critères environnementaux dans le choix du matériel

Amélioration des usages

Rédaction : Marie-Claude Dhô-Fiandino - septembre 2019